



Parc éolien de Luçay-le-Libre et Giroux

Communes de Luçay-le-Libre et Giroux
Département de l'Indre, Région Centre-Val de Loire

PARC EOLIEN NORDEX LXVIII

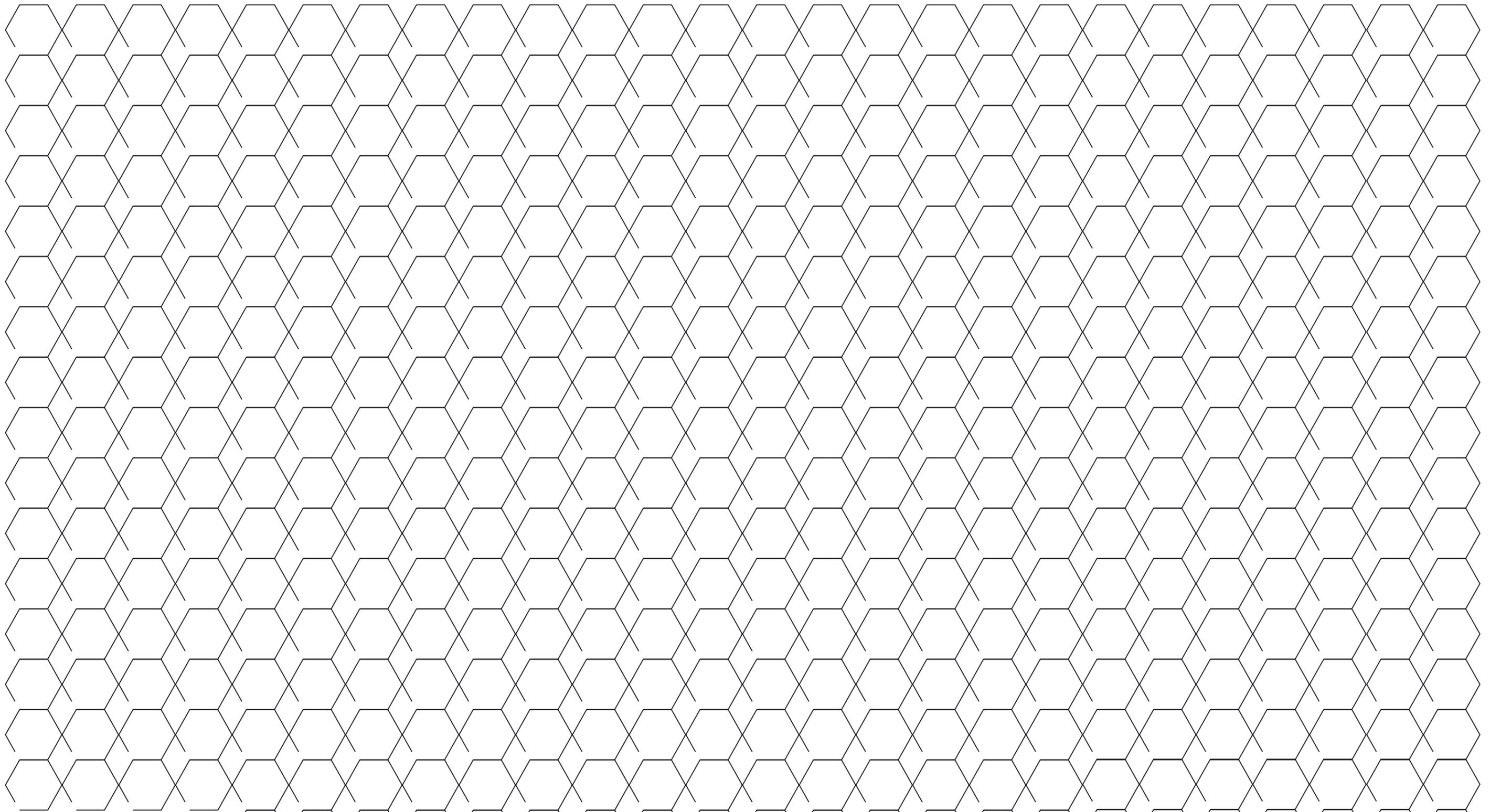
Demande d'autorisation unique pour une unité de production d'électricité de type Parc éolien

Pièce AU-6

Étude paysagère et patrimoniale

Décembre 2016, version consolidée, Juin 2017

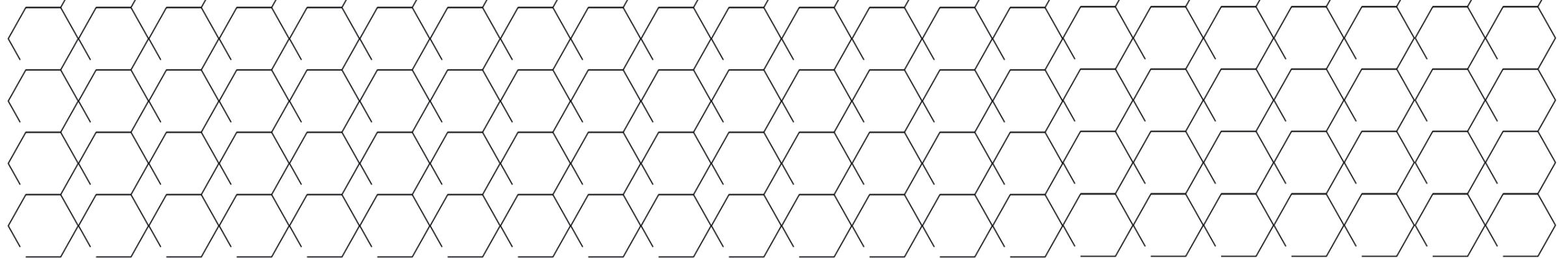




Ce rapport a été réalisé par :

Bruno — Paysagiste
brunogar@champlibre.coop

CHAMP LIBRE
68 av. du Général
Michel Bizot
75012 paris
01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
www.champlibre.coop



Sommaire

Première partie – État initial

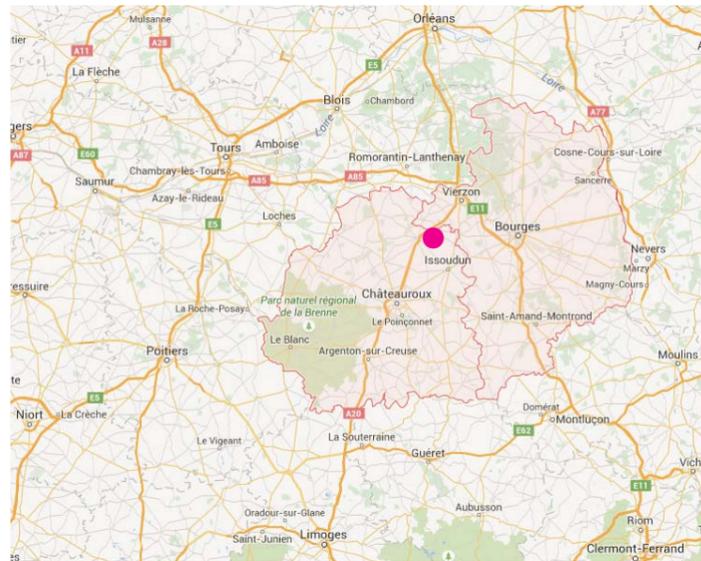
<u>01</u> Enjeux du développement éolien	9
Orientations de l'État	9
Contexte éolien	9
<u>02</u> Description du territoire d'inscription	11
Unités paysagères	11
Géographie physique	11
Description de l'aire d'inscription	11
<u>03</u> Analyse des perceptions	15
Généralités sur la perception d'une éolienne	15
Les aires de visions	15
<u>04</u> Description de l'aire d'étude locale	23
<u>05</u> Contexte patrimonial	33
Monuments historiques	33
Sites	35
<u>06</u> Synthèse des enjeux	41

Deuxième partie – Évaluation des impacts

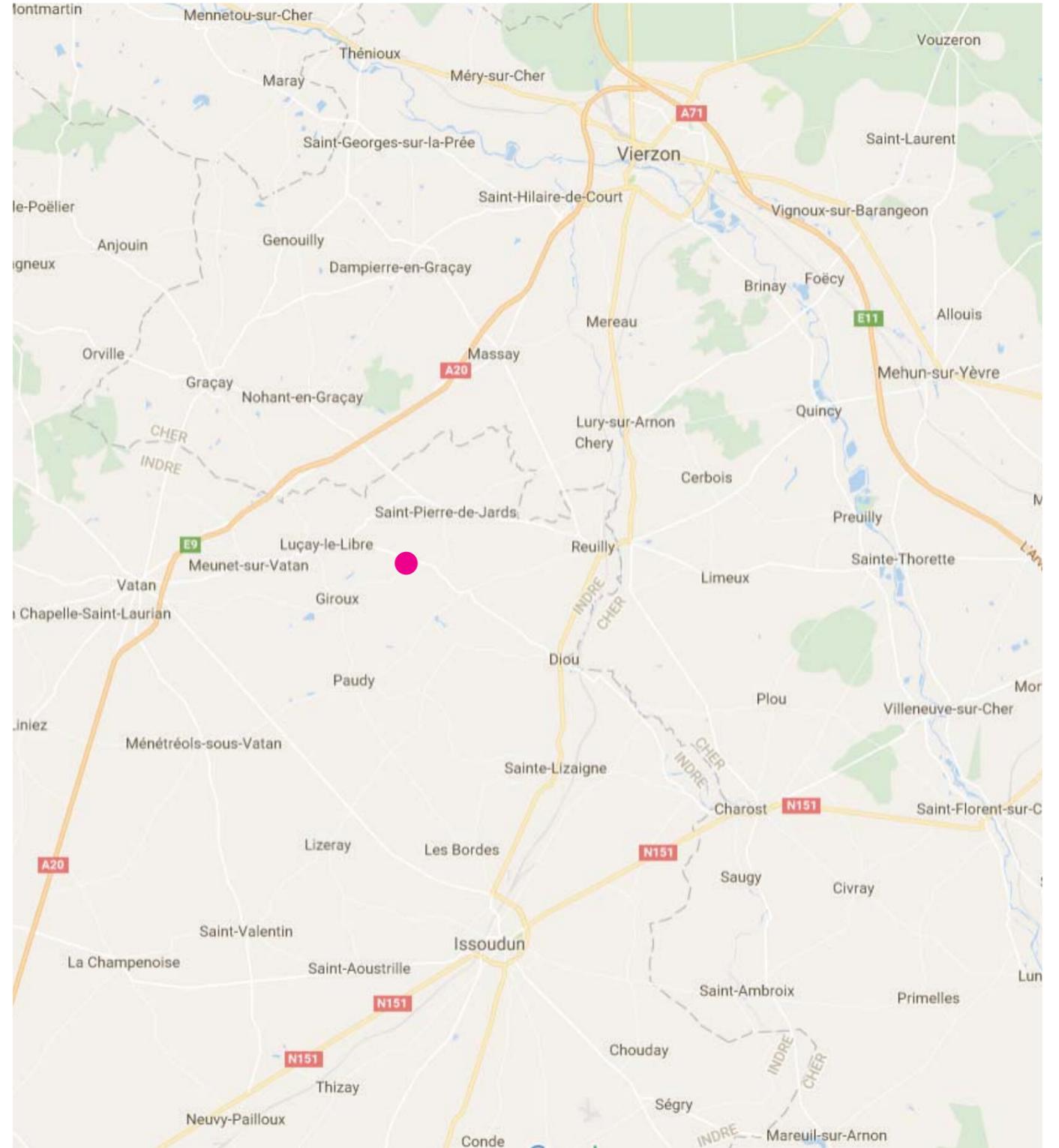
<u>01</u> Choix du projet	45
Analyse des variantes	45
Choix du projet	45
<u>02</u> Méthodologie d'analyse	52
<u>03</u> Analyse cartographique	57
Zone d'influence visuelle	57
Indice de saturation visuelle	59
<u>04</u> Analyse des perceptions	61
Photomontages	63
Effets cumulés	175
<u>05</u> Synthèse de l'analyse des impacts	179
<u>06</u> Mesures d'insertion paysagère	181
Mesures de réduction des impacts	
Mesures compensatoires	
Mesures d'accompagnement	



France
Source : MapsForFree



Départements de l'Indre et du Cher
Source : Googlemap



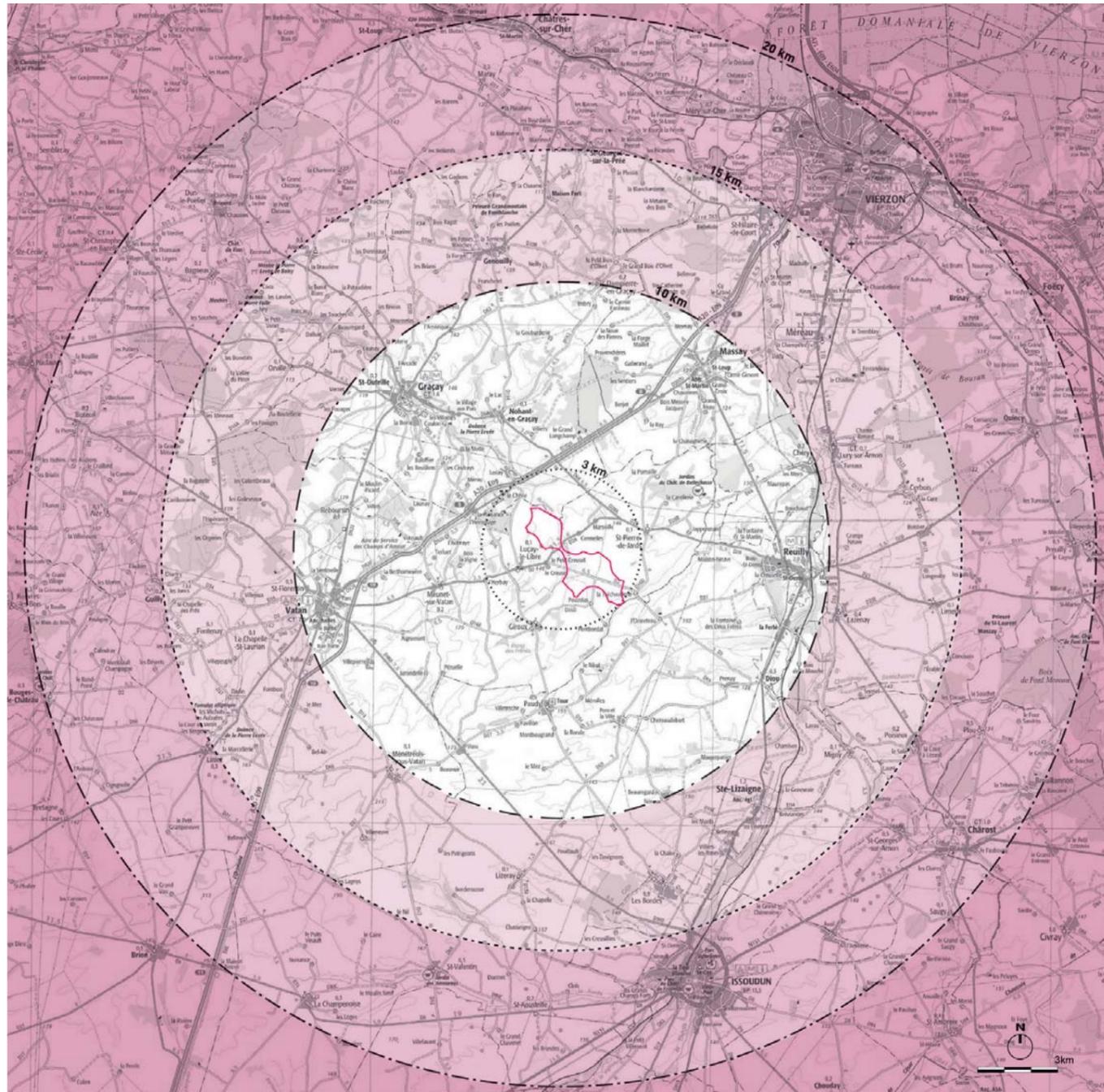
Situation

Le projet se trouve à proximité de l'A20 sur l'axe Vierzon / Châteauroux, En limite du département de l'Indre et du Cher.
Source : Googlemap

00 Introduction

Aires d'études

Source : IGN100



00.1 Localisation

Région: *Centre-Val de Loire*

Département: *Indre (36)*

Commune concernée : *Luçay-le-Libre et Giroux*

Intercommunalités : *Communauté de communes du canton de Vatan*

00.2

Objet du document

Le présent document est le Volet paysager de la demande d'autorisation unique d'exploiter du parc éolien de Luçay-le-Libre et Giroux, déposée par la société Parc Éolien Nordex LXVIII, filiale du groupe Nordex France, dédiée à l'exploitation du parc.

Ce document a pour but de préciser les spécificités des paysages aux environs du site d'implantation et de détailler les conditions d'insertion du parc éolien dans ce contexte paysager.

Pour cela, il se base sur une analyse exhaustive du terrain et s'appuie sur les résultats des études paysagères et patrimoniales des différents documents réalisés sur le secteur, à savoir :

Éolien

- Schéma régional éolien (SRE) annexe au schéma régional climat-air-énergie de la région Centre, janvier 2012.
- Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux «Paysage - Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, mai 2014.

Paysage

- Atlas des paysages du Cher (CG18 et DREAL Centre)
- Atlas des paysages de l'Indre (CG36 et DREAL Centre)

Patrimoine

- Base Mérimée du Ministère de la Culture
- Atlas des sites du département du Cher et de l'Indre (DREAL Centre)

00.3

Aires d'étude

Conformément aux préconisations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (2010), la présente analyse s'appuie sur quatre aires d'études adaptées aux différentes catégories d'enjeux. Le contour des aires d'études est indicatif, il est ajusté en fonction de l'étendue des perceptions constatées sur le terrain. L'analyse de l'état initial permet de les préciser au cas par cas.

L'aire d'étude éloignée (15 km)

C'est la «zone d'impact potentiel du projet». Elle permet l'étude de l'environnement large (entités paysagères, topographie, contexte éolien, etc.).

L'aire d'étude intermédiaire (10 km)

Elle doit permettre la compréhension du site et l'étude des structures paysagères : fréquentation, compositions paysagères, perceptions visuelles, etc. Elle est l'aire d'étude des covisibilités avec les espaces protégés.

L'aire d'étude locale (3 km)

C'est la zone d'impact visuel maximum. Elle permet «l'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches».

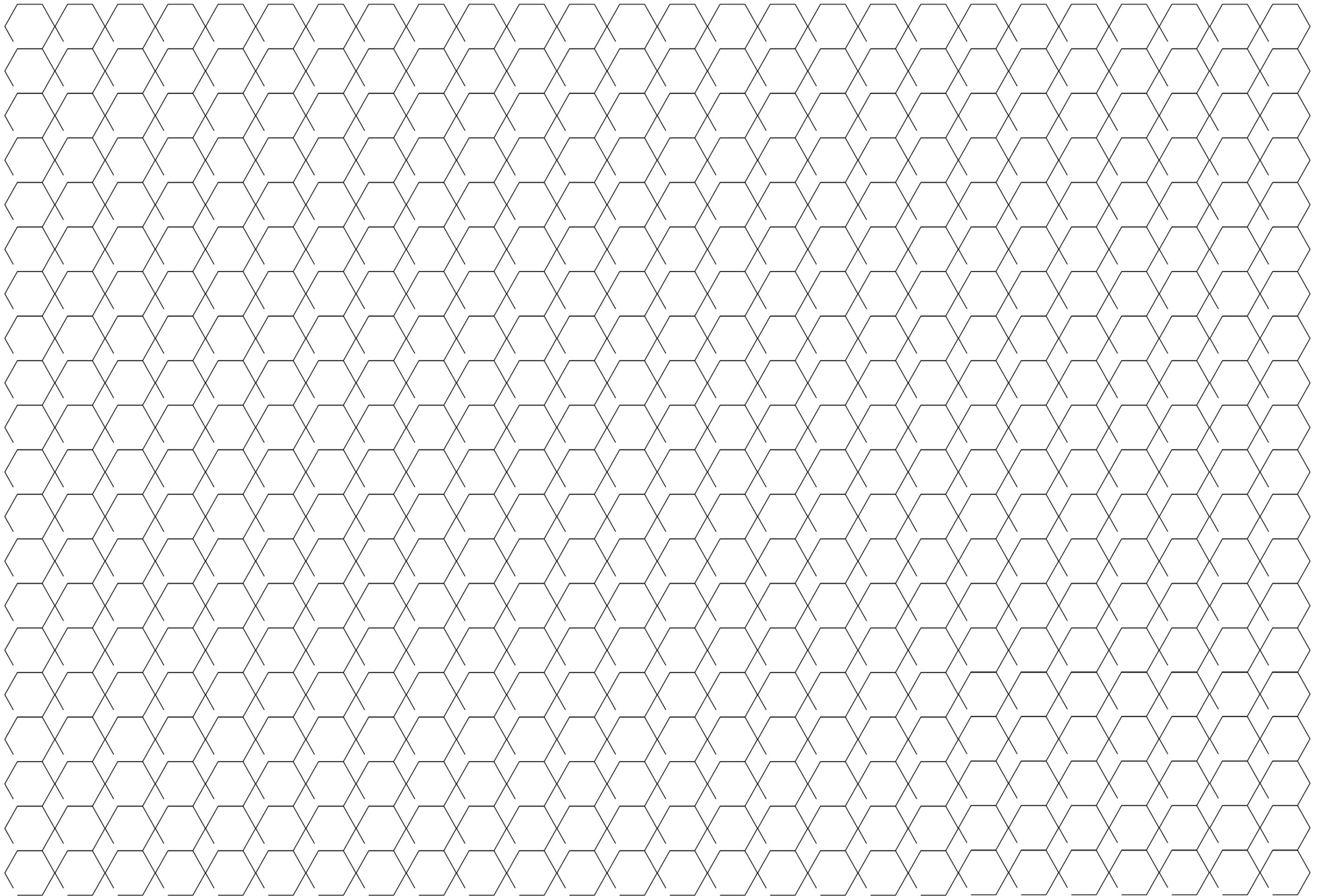
L'aire d'étude immédiate

C'est la zone d'impact des travaux de construction du parc (éoliennes, aménagements connexes).

Remarques

Les photos qui illustrent ce dossier sont numérotées dans le coin inférieur de l'image. Ce numéro renvoie à la carte de localisation des prises de vue annexées au présent rapport.

Les photos non numérotées sont issues de recherches internet. Elles illustrent la représentation sociale du territoire par les habitants, les visiteurs ou les artistes.



—

↘

↗

—

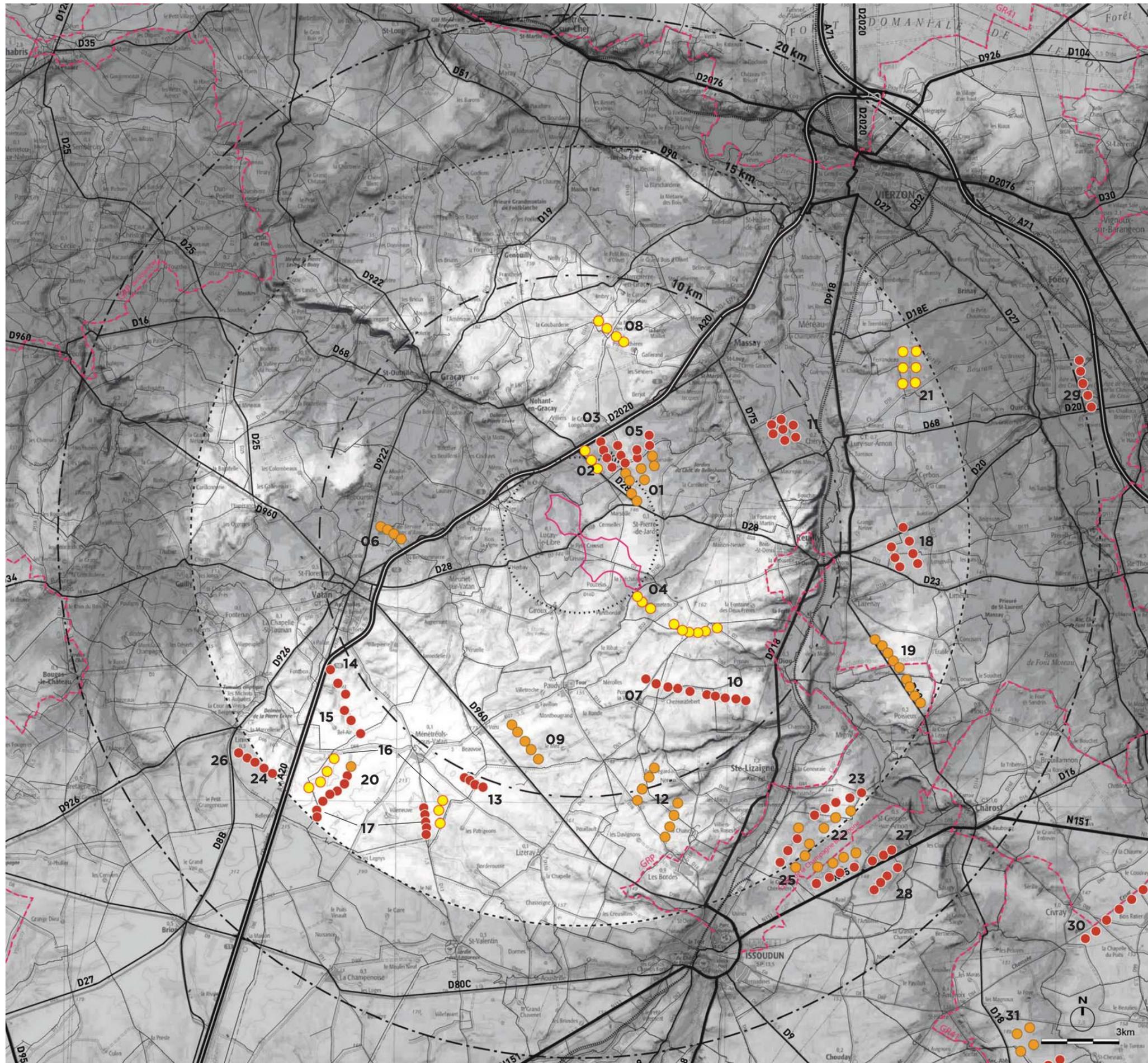
↘

↗

—

PREMIÈRE PARTIE

État initial



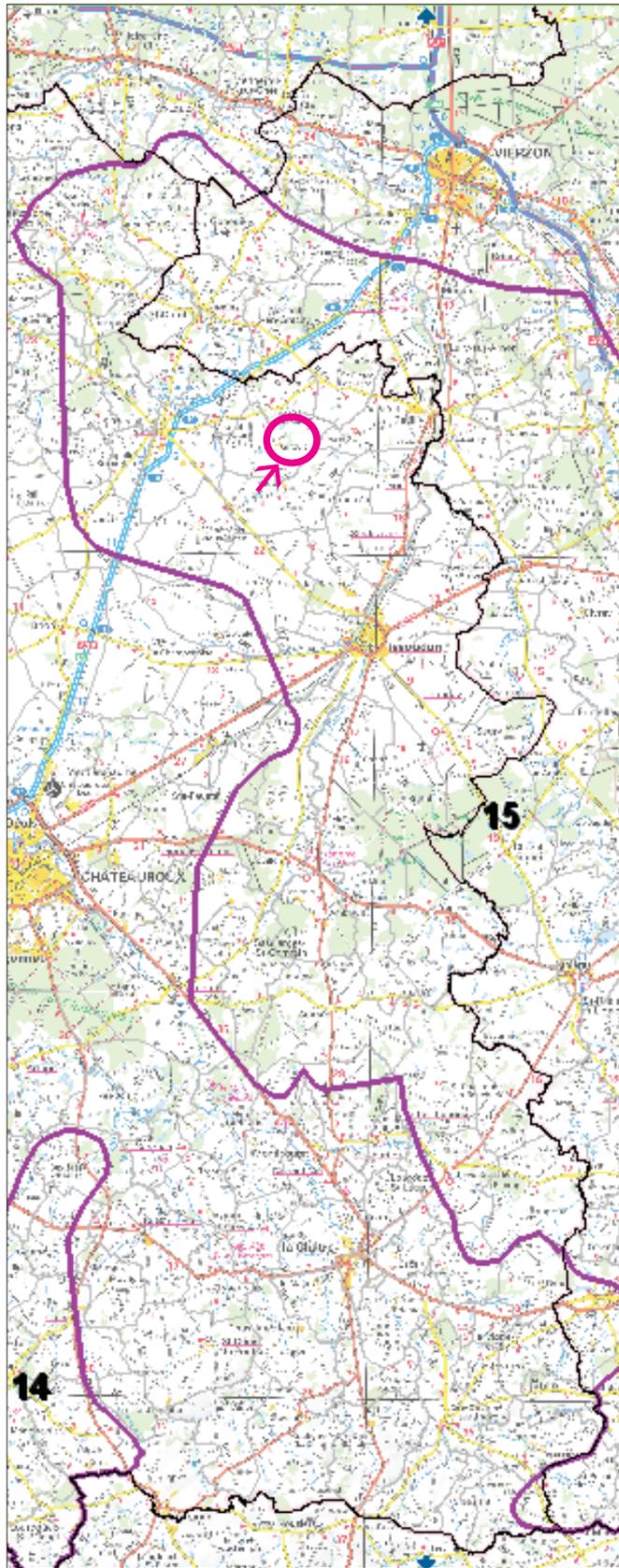
N°	Nom	Statut	Nb. Eoliennes	Distance (en km)
1	Parc éolien des Terrajeaux	A	8	2,6
2	Parc du Bois de Mérault	I	3	2,6
3	Parc éolien de Longchamp	E	4	2,9
4	Parc éolien de Reuilly et de Diou	I	9	3,1
5	Parc éolien de Massay 2	E	7	3,3
6	Parc éolien des Champs d'Amour	A	4	5,5
7	Parc éolien des Pelures Blanches	E	4	6
8	Parc éolien de Dampierre-en-Gracay	I	4	7,3
9	Parc éolien de Paudy	A	5	7,5
10	Parc éolien d'Aubigeon	E	6	7,7
11	Parc éolien de Chéry	E	7	8,2
12	Parc de la vallée de Torfou	A	8	9,2
13	Parc éolien de la vallée	E	4	10,1
14	Parc éolien des blés d'or	E	3	10,6
15	Parc éolien du Mée	E	3	11,4
16	Parc éolien des Chênes	I	7	11,5
17	Parc éolien les Renardières	E	9	11,9
18	Parc éolien des Trois Ormes	E	7	12
19	Parc éolien de Lazenay Poisieux	A	9	12,2
20	Parc éolien du Grand Bignoux	E	3	12,3
21	Parc éolien de Brinay	I	6	13,4
22	Parc éolien des Pierrots	A	11	13,9
23	Parc éolien des Barbes d'Or	E	5	13,9
24	Parc éolien des Pièces de Vignes	E	4	14,7
25	Parc éolien des Vignes	E	5	14,9
26	Parc de la Petite Pièce	E	1	15,4
27	Parc éolien des Tilleuls	E	5	16,3
28	Parc des Joyeuses	E	4	17,5
29	Parc des Croquettes	E	5	19,2
30	Parc éolien de la Chaussée de César	E	8	24,6
31	Parc éolien de Saint- Ambroix	A	4	25

A- Parc autorisé
 E- Parc en exploitation
 I- Parc en instruction
 La distance d'éloignement est mesurée depuis le centre de la zone de projet.

- Contexte éolien
- En exploitation
 - Accordé
 - En instruction
- Réseau viaire
- == Autoroute
 - Axe routier structurant
 - Axe routier secondaire
 - Voie ferrée
 - - - GR
 - Site de projet

Contexte éolien et enjeux d'effets cumulés

Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
 Février 2016
 Source : Champ Libre, IGN, DREAL



Zone favorable au développement éolien
Source : SRCAE DREAL
Centre-Val-de-Loire

01 Les enjeux du développement éolien sur le territoire

01.1 Orientations de l'État

01.1.1 Schéma régional éolien

Approuvé en janvier 2012, le Schéma régional éolien définit les zones favorables à l'implantation d'éoliennes.

Le site de projet se trouve dans la Zone 15 – Champagne Berrichonne.

Pour ce secteur, le SRE recommande plus particulièrement :

- d'apprécier les effets cumulés des projets sur les paysages et le cadre de vie des habitants,
- de densifier en priorité les bassins éoliens existants ou d'étendre les parcs déjà autorisés, sans créer d'effet de saturation visuelle ni d'effet de barrière pour le passage des oiseaux migrateurs.
- de prendre en compte les points d'appels visuels et notamment le Donjon de Paudy et la tour de Massay, située dans le périmètre de l'étude.

01.1.2 Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage - Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens

Cette note a pour objectif de favoriser l'objectivation des enjeux paysagers lors de l'instruction des projets éoliens. Elle s'adresse aux services instructeurs et précise les caractéristiques et les enjeux de la problématique « Paysage - Patrimoine » à prendre en compte dans l'application du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (MEEDDM 2010). Elle intègre les propositions du Schéma régional éolien et s'applique à transcrire la jurisprudence correspondante en éléments de doctrine mesurables.

En premier lieu, elle précise les attentes de l'État en matière de méthode d'analyse des impacts :

- L'analyse paysagère s'effectue selon 3 échelles : rapprochée, intermédiaire et éloignée à très éloignée.
- L'analyse précisera la distance maximale de perception.
- L'analyse patrimoniale précisera le motif et la nature de la protection. Elle rappellera les éléments qui ont été distingués (intérieur, extérieur, tout ou partie) et donc la nécessité d'une prise en compte adaptée à l'objet de la protection. En outre, elle identifiera et caractérisera les covisibilités entre le projet et un espace protégé. Une cartographie de la totalité des zones en visibilité directe avec l'espace protégé est recommandée.

– L'analyse des impacts se fera à partir de points de vue représentatifs des trois échelles d'analyse. Ils devront être objectifs, c'est-à-dire sans masque, déformation, ni altération de la réalité. Les points de vue devront être qualifiés selon leur niveau d'ouverture au public, leur fréquentation, la permanence d'occupation, leur notoriété éventuelle, etc. Ils pourront également rendre compte d'une perception dynamique des perceptions le long des itinéraires.

– L'analyse des impacts devra s'attacher à apprécier les impacts cumulés.

En second lieu, la doctrine régionale recommande de :

- Proscrire l'implantation au sein des paysages identifiés comme sensibles.
- Préserver des zones exemptes d'éoliennes, comme témoins des différents types de paysages.
- Regrouper les projets au sein de bassins éoliens, pour éviter le mitage des territoires, et rechercher une composition globale à l'échelle du territoire.
- Conserver des espaces de respiration entre bassins éoliens.
- Préserver le cadre de vie des bourgs et villages ; c'est-à-dire d'une part, éviter la covisibilité directe des parcs éoliens avec les édifices repères ou emblématiques (églises et monuments notamment), à partir des principaux accès et espaces publics, ainsi que leur visibilité dans l'axe des principales voies urbaines. Et, d'autre part, proscrire l'encerclement des bourgs et des villages, afin d'éviter une occupation totale ou majeure de l'horizon par des parcs éoliens.

01.2 Contexte éolien

La distance d'éloignement est mesurée depuis le centre de la zone de projet.

Sur 20 km de rayon, on dénombre :

- 87 éoliennes en exploitation,
- 45 éoliennes accordées,
- 5 parcs éoliens en cours d'instruction comprenant un total de 29 éoliennes.

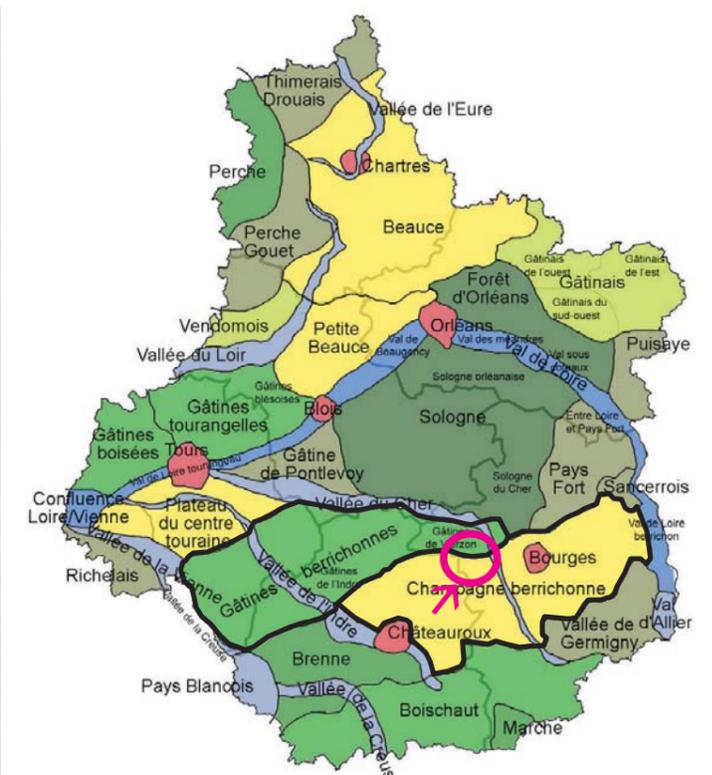
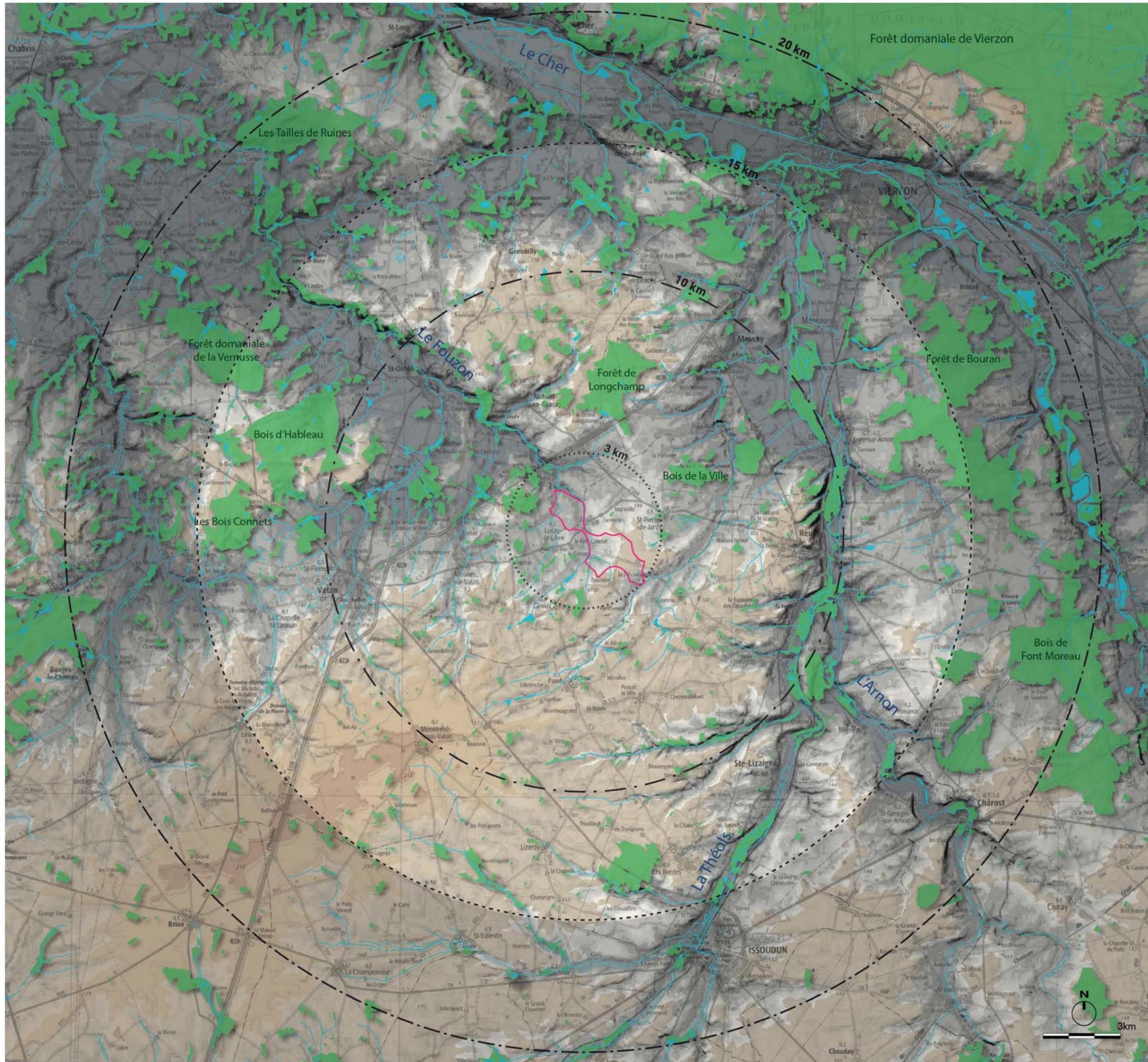
La carte du contexte éolien ci-contre montre un paysage éolien fortement dichotomique. Il se distingue, d'une part par l'existence de deux pôles de densification : au sud, le long de la RN151 à l'entrée est de la ville d'Issoudun ; au nord, le long de l'A20.

Et d'autre part, par un développement mité, sans lignes de force principales à l'intérieur d'un vaste quadrilatère

dont les côtés seraient Reuilly, Vatan, Briot et Issoudun. Au centre de ce polygone, on note un secteur exempt de parcs éoliens d'une surface approximative de 75 km². Le site de projet éolien, objet du présent document, se trouve à l'extrémité nord-est de cette zone vierge de projets, à proximité du pôle de densification Nord.

Cette situation appelle les remarques suivantes :

- Le projet peut-il permettre de mettre en cohérence ce paysage éolien en réalisant un trait d'union avec la zone de densification du parc de Longchamp ?
- Le mitage complexifie la lecture du paysage. Les interdistances entre les parcs sont-elles suffisantes pour assurer une bonne respiration visuelle et ainsi écarter le risque de saturation du paysage ?
- Le site de projet est situé dans une campagne occupée par de nombreux hameaux isolés déjà sous l'influence visuelle du pôle de densification du parc de Longchamp. Le projet devra apporter la preuve qu'il ne porte pas atteinte au cadre de vie, notamment en écartant le risque d'encerclement visuel.



Région naturelle de la région Centre
Source : DREAL

Occupation des sols

- Boisement
- Cours d'eau et canaux

Relief

- < 100 m ngf
- > 100 m ngf
- > 125 m ngf
- > 150 m ngf
- > 175 m ngf
- > 200 m ngf

- Site de projet

Orohydrographie et végétation

Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
Source : Champ Libre, IGN,

02

Description du territoire d'inscription

02.1

Unités paysagères

Le site de projet se trouve à l'articulation de deux régions naturelles :

— La **Champagne berrichonne** ou **Septaine**, qui correspond aux franges sud du bassin parisien et réalise la transition entre les plaines céréalières du centre de la France et les contreforts septentrionaux du Massif central. Il s'agit d'un plateau calcaire au relief lent, mais perceptiblement ondulé, cultivé en openfield, quasiment dénué de végétation et destiné à l'agro-industrie.

— Les **Gâtines Berrichonnes** ou **Gâtinais de l'Indre** est une terre d'herbages enclos de haies et de bois, animée par de nombreux vallons et baignée par un dense réseau de ruisseaux.

Si la Champagne berrichonne est le pays des champs à perte de vue, la Gâtine Berrichonne est le pays de l'eau et du bocage. Les surfaces travaillées sont plus petites qu'en Champagne, traditionnellement consacrées à l'élevage, les terres sont progressivement converties à la production laitière et aux cultures céréalières.

À ces grands ensembles, il faut rajouter les sous-unités suivantes :

— La **vallée de la Théols et de l'Arnon** qui se rejoignent à Reuilly et constituent une saignée végétale dans l'uniformité de l'openfield berrichon

— La **vallée du Fouzon** qui constitue un ensemble paysager remarquable par son homogénéité et son authenticité.

— Les **clairières de Giroux** qui marquent une transition boisée entre la Champagne et le Gâtinais de l'Indre.

02.2

Géographie physique

02.2.1

Géomorphologie

L'aire d'étude appartient au Bassin parisien, vaste cuvette sédimentaire aux roches d'origines marine, lacustre, lagunaire, puis fluviatile, accumulées, au centre du bassin sur 3 000 mètres de profondeur. Cette cuvette est délimitée par d'anciens massifs hercyniens (Ardenne, Hunsrück, Vosges, Morvan, Massif central et Massif armoricain) et caractérisée par un empilement de couches sédimentaires en cercles concentriques de plus en plus anciennes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. À chaque passage de couche, une différence altimétrique s'observe : on appelle «cuestas» ces phénomènes géologiques.

Le site d'étude se trouve à la jonction de deux époques sédimentaires : le Crétacé au nord et le Jurassique au sud. Le passage à ces deux couches se fait au moyen d'un dénivelé marqué que l'on peut observer à Nohant-le-Graçay. Cette différence de socle géologique marque également le passage des Gâtines Berrichonnes à la Champagne Berrichonne. Sur l'aire d'étude, l'autoroute A20 suit le tracé de cette cuesta.

02.2.2

Hydrographie

L'aire d'étude appartient au bassin fluvial de la Loire. Le territoire est traversé du sud au nord par un cours d'eau important - le Cher - et drainé par trois rivières : la Théols qui rejoint l'Arnon à Reuilly et le Fouzon qui prend sa source à Nohant-en-Graçay et se jette dans le Cher, 59 km plus au Nord, à Couffy.

Le réseau hydrographique secondaire est très développé.:

— Au sud de la cuesta, il creuse de nombreux thalwegs dans le plateau, ce qui engendre un relief ondulé, qui nous le verrons, conditionne fortement les perceptions.

— Au nord de la cuesta, il se développe perpendiculairement au Fouzon et dessine de larges vallées.

02.2.3

Relief

Au sud, la Champagne, prend l'aspect d'un vaste plateau au relief ondulé, à une altitude moyenne de 150 m. Les vallées du Cher, de l'Arnon et de la Théols y découpent des échancrures de faible amplitude (20-25 m de dénivelé), tandis que le réseau hydrographique secondaire modèle le plateau de nombreux thalwegs qui dessine des mouvements collinaires.

Le point haut du territoire se situe à Ménétréols-sous-Vatan, à 221 m ngf. Le site d'étude se trouve au pied de ce relief ce qui implique une pente générale du terrain NO-SE dont on a une bonne perception depuis la RD960 Issoudun/Vatan.

Au nord de la cuesta, le relief s'incline vers la vallée du Cher. Le Fouzon et ses affluents creusent profondément le plateau ce qui engendre un paysage chantourné au niveau de la cuesta (Lenay), puis dessine une large vallée, profondément encaissée après Graçay (vallée du Fouzon).

02.2.4

Végétation

D'une manière générale, on observe un gradient forestier sud/nord allant des grandes ouvertures céréalières dépourvues de boisements, typique des paysages du Berry ; à une couverture forestière quasi continue en Gâtines.

Ainsi, à la différence des paysages très ouverts de la plaine d'Issoudun, l'aire d'étude est caractérisée par une plus forte présence de boisements et de cordons ripicoles.

On relève autour du site de projet un grand nombre de bosquets, qui ont justifié de créer un sous-ensemble «clairière de Giroux». Nous le verrons, ces bosquets ont un rôle important dans les perceptions.

Au nord, le développement de la végétation est influencé par des sols de mauvaise qualité constitués d'argiles à silex et de sables ; et par le dense réseau hydrographique des ruisseaux et des étangs. Il en résulte une importante couverture boisée sur les reliefs et les pentes et une végétation exubérante dans les fonds, constituée de ripisylves, de haies, de marais, lesquels ont donné le nom «Vallée Verte» à l'intercommunalité de cette partie du territoire.

02.2.5

Trame viaire et axes de déplacements doux

La trame viaire prend la forme d'un réseau radioconcentrique autour des principales villes du territoire : Issoudun, Vatan, Reuilly.

À l'inverse, la trame viaire secondaire dessine un maillage régulier qui permet de desservir les nombreuses localités isolées du plateau berrichon.

Les principaux axes de transit sont :

— L'autoroute A20 «Occitane» qui relie Vierzon à Montauban.

— La N151, Châteauroux / Issoudun/Bourges, en passant par Saint-Florent-sur-Cher.

— La D918, La Châtre/ Issoudun/Vierzon en passant par Reuilly

Les principaux axes de déplacements locaux sont :

— La D960 Issoudun/ Vatan Chezal-Benoît/Charost.

— La D23, puis D28, Bourges / Vatan en passant par Reuilly.

— La D75 Reuilly / Massay.

— La D922 Vatan / Grassay.

— La D68 Grassay / Reuilly.

On recense un seul itinéraire de randonnée : le GRP de la Champagne berrichonne, qui zigzague autour de la vallée de la Théols au départ d'Issoudun et propose une boucle autour des vignobles de Reuilly.

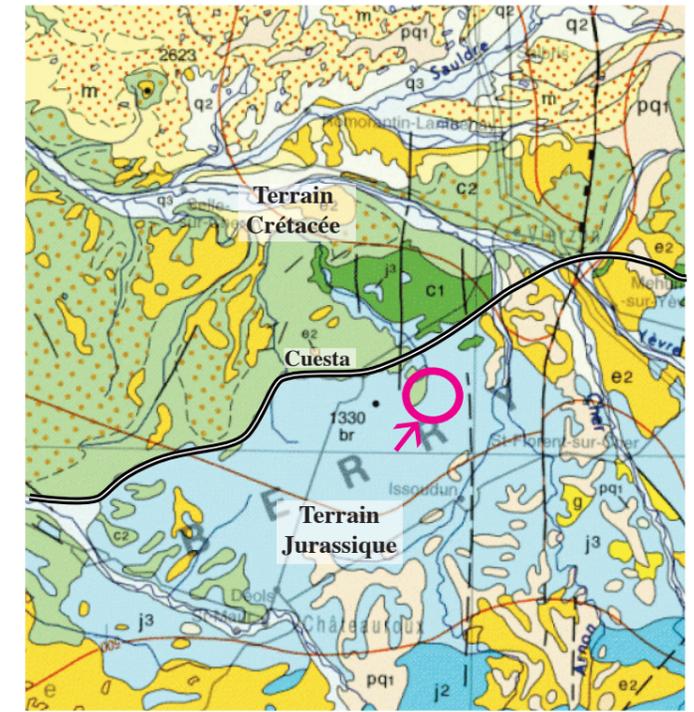
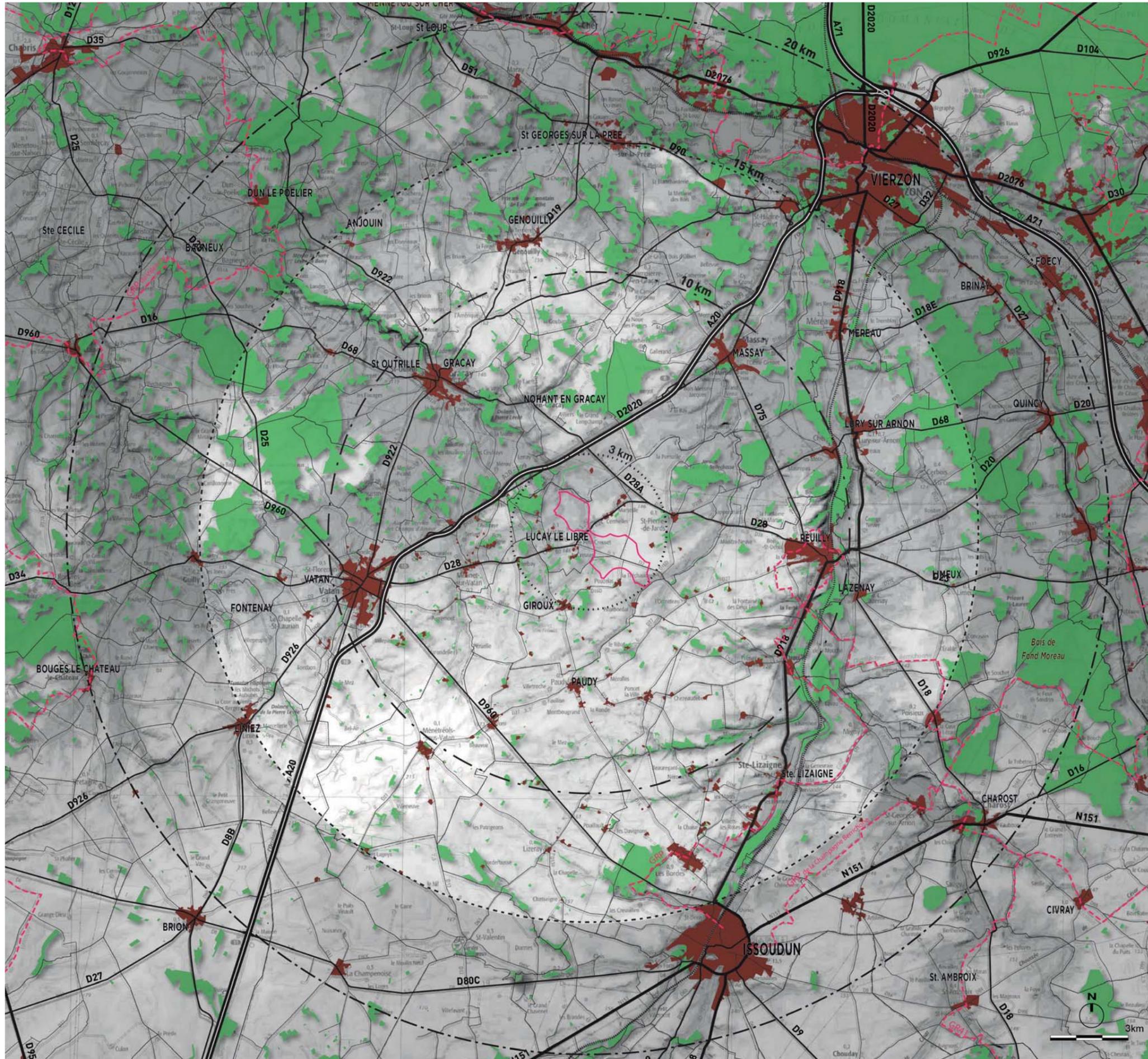
02.2.6

Organisation urbaine

Les villes principales sont situées en limite de l'aire d'études : Issoudun, sous-préfecture de l'Indre (12 420 hbts, RGP 2013) et Vierzon, sous-préfecture du Cher (27 113 hbts, RGP 2013).

Les autres villes du territoire ne dépassent pas environ 2000 habitants (Vatan, Reuilly, Graçay, Massay),

Les villages quant à eux sont de petite taille, Luçay-le-Libre, Saint-Pierre-de-Jards et Giroux par exemple comptent moins de 120 habitants chacun.



Géologie

Le site se trouve en limite de terrain jurassique. La cuesta d'Île-de-France marque la rupture de substrat pédologique
 Source : Champ Libre, BRGM

- Forêt
- Zone d'habitation
- Cours d'eau et canaux

- Réseau viarie
- Autoroute
 - Axe routier structurant
 - Axe routier secondaire
 - + Voie ferrée
 - GR
 - Site de projet

Occupation humaine

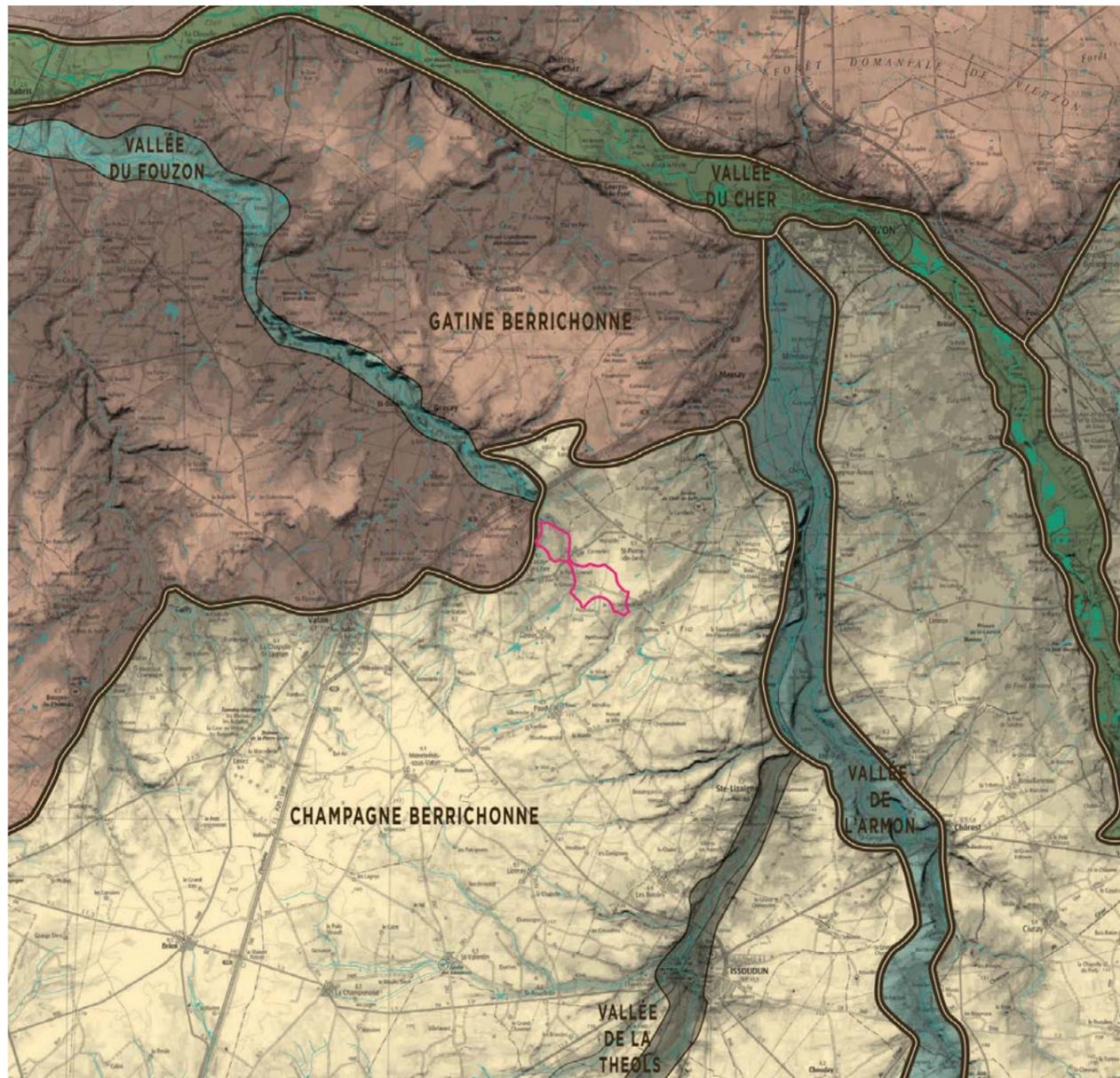
Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
 Source : Champ Libre, IGN,

Gâtine berrichonne
Un paysage bocager
verdoyant
Source : Flickr



Reuilly
Paysage viticole
de petite dimension
autour de Reuilly
Source :
AB Photographie

Vallée du Fouzon
Un paysage hydraulique
de grande qualité.
Source : Comité régional
du tourisme



Champagne berrichonne
Un paysage à l'échelle
des infrastructures
Source : Marc Chaba

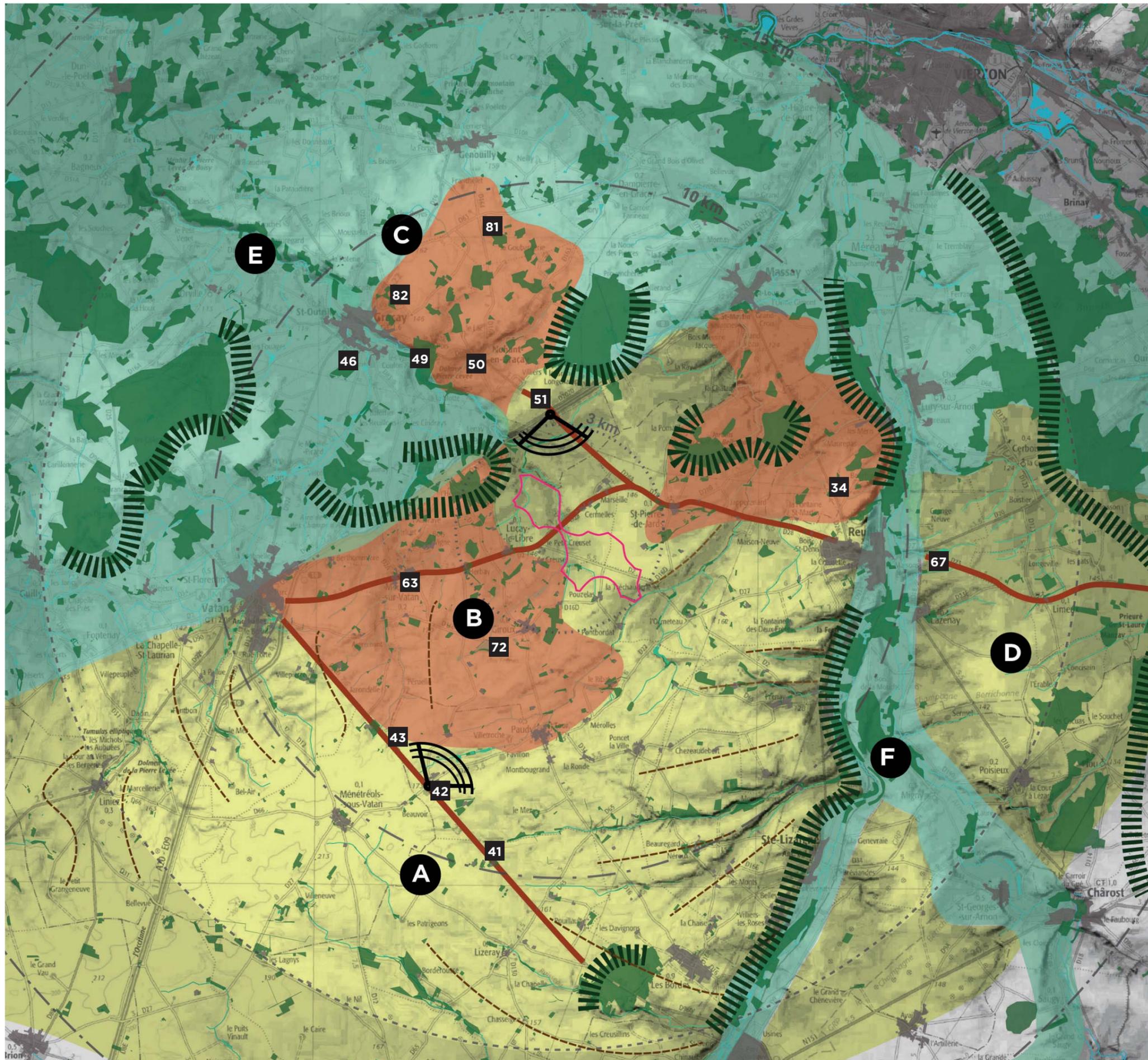
Unité paysagère

- Champagne Bérichonne
- Gâtines berrichonne
- Vallée du Cher
- Vallée de l'Armon aval
- Vallée du Fouzon
- Vallée de la Théols
- Limite des unités

Unité paysagère
Source : Champ Libre,
IGN, DREAL



Champagne berrichonne
Ciel et terre ont des
proportions équivalentes.
Présence sporadique
de boisements. Source
: macampagneadustyle.
com



Géographie

- Boisement
- Zone d'habitation
- Cours d'eau et canaux
- Vallées

Type d'aire de vision

- Grande
- Moyenne
- Petite

Sous-secteur

- A Piemonts
- B Clairière de Giroux
- C Le gâtinais
- D La champagne
- E Vallée du Fouzon
- F Vallée du Théols et de l'Arnon

Points de vue

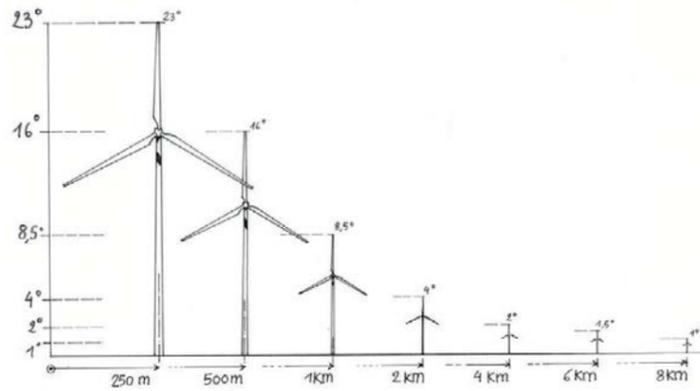
- Route ouverte sur le paysage
- Vue panoramique
- Limite visuelle
- Ligne de crête

Aire de vision

Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.

Source : Champ Libre, IGN,

03 Analyse des perceptions



Dégressivité visuelle non linéaire
Source : cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne

03.1 Généralités sur la perception d'une éolienne

La prégnance visuelle d'une éolienne n'est pas proportionnelle à la distance. En effet, l'angle d'incidence visuel décroît plus vite que l'éloignement (cf. schéma ci-contre) :

- à 250m, une éolienne de 150m de hauteur totale occupe 23° d'angle vertical de vision, soit le champ visuel dans lequel l'oeil est capable de reconnaître les mots et les formes géométriques.
- à 1 km, une éolienne de 150m intercepte seulement 9° d'angle vertical de vision.
- Au-delà de 2km, une éolienne de 150m intercepte moins de 5° d'angle vertical de vision, c'est-à-dire un angle situé en limite de perception des détails par l'oeil humain.
- Au-delà de 8km, l'angle d'incidence vertical reste constant.

Cela signifie que les impacts visuels majeurs se situent entre 0 et 4km. Et qu'au-delà de 8km, il est d'usage de considérer que les enjeux de prégnance visuelle sont modérés à faibles.

Mais cette première approche est insuffisante, car elle ne prend en compte que la situation d'une éolienne isolée dans un contexte de visibilité optimal. En effet, pour caractériser les effets de l'éolien sur la perception, il faut également considérer les facteurs suivants :

- Le nombre de machines : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'un groupe de machines. On parle dans ce cas d'effets cumulés.
- L'étendue du parc : une éolienne isolée à 8 km est plus difficile à distinguer qu'une ligne étirée sur la ligne d'horizon. On parle dans cette situation d'effet de saturation.
- Le relief et la végétation : une éolienne isolée à 8 km dans un paysage de plaine sans végétation est plus aisée à distinguer que dans un paysage bocager et vallonné. On parle dans cette situation d'effet de masque induit par le relief et la végétation.
- Les effets atmosphériques : la couleur blanche des éoliennes, imposée par l'aviation civile, induit une grande variabilité de la visibilité en fonction des conditions météorologiques. Ceci explique qu'il n'est pas rare, lorsque le temps est clair et que le regard est dégagé, de nettement distinguer des parcs distants de plus de 15 km.

03.2 Les aires de vision

Il existe un gradient de fermeture des vues sur le territoire : des horizons ouverts de la plaine d'Issoudun, jusqu'aux horizons fermés du Gâtinais de l'Indre.

03.2.1 Piémonts de la colline de Ménétréols-sous-Vatan

Ce secteur est caractérisé par une aire visuelle de grande dimension, marquée par un paysage agro-industriel dénudé et un relief collinaire à l'approche de Ménétréols-sous-Vatan. Ces paysages sont à l'échelle des parcs éoliens. Ici, la proportion de ciel est plus importante que celle de terre.

On découvre ce paysage le long de la RD960 entre Issoudun et Vatan. En amont et en aval de Ménétréols, le regard est pourtant vite limité par les lignes de crêtes du relief collinaire. Les parcs éoliens du territoire y sont partiellement masqués, ce qui limite leurs impacts visuels.

Au niveau de Ménétréols, une vue panoramique en balcon sur le territoire d'étude s'offre au regard sur une courte séquence. Elle donne à voir un paysage complexe constitué de nombreux boisements épars.

03.2.2 Les clairières de Giroux, des vues de grandes dimensions, limitées par des horizons boisés

Ce secteur est caractérisé par une aire visuelle de grande dimension, mais souvent limité par des horizons boisés et par un relief ondulé.

En effet, si au premier regard les paysages autour du site de projet sont identiques à celui de la Champagne berrichonne, il apparaît en seconde lecture que les horizons de céréales sont bornés par la présence des nombreux boisements qui constellent cette partie du plateau.

Il en résulte l'impression d'évoluer dans une grande clairière où le regard bute sur les fronts boisés de la cuesta ou bien s'échappe en coulisse entre les bosquets. De ce fait, les vues sont fragmentées et le paysage souvent changeant. Localement, aux abords de Massay, et de l'autoroute, les paysages peuvent être plus ouverts, mais toujours limités par la lisière des boisements.

Cette impression de paysage fractionné est accentuée par le relief ondulant de cette portion de l'aire d'étude. En effet, les nombreux ruisseaux qui drainent le plateau ont façonné un drapé de thalwegs qui compartimentent encore plus les vues. Ces microdénivelés peuvent parfois conduire à faire disparaître à la vue des éoliennes pourtant proches.

Par conséquent, cette aire de vision de grande dimension est adaptée aux éoliennes, dans la mesure où les parcs prennent en compte ces éléments de micropaysages.

03.2.3 Le Gâtinais de l'Indre, une aire de vision de taille réduite, un espace fragmenté

Au nord de la cuesta, les boisements sont plus développés et découpent l'espace en une multitude de clairières de petite dimension consacrées pour partie à l'élevage. L'ambiance qui en résulte est charmante et il y a des airs de paysage jurassien par endroit.

Mais cette description idyllique ne doit pas effacer les situations d'ouverture visuelle très proches de celles que l'on peut rencontrer en Champagne, c'est notamment le cas le long de la D63, entre Dampierre-en-Graçay et Graçay, où des vues en balcon sur le site de projet existent.

03.2.4 La vallée du Fouzon, un écrin pour le regard.

À l'approche de la vallée du Fouzon, les vues se referment nettement. La rivière a engendré un riche paysage constitué de prairies humides, étangs, marais, haies bocagères, qui constituent autant d'écrans aux vues vers le site de projet, mais qui dessine un bel écrin pour le regard.

Ponctuellement toutefois, des situations d'ouverture visuelle vers le site de projet peuvent exister entre Graçay et Nohant-en-Graçay.

03.2.5 Les vallées de la Théols et de l'Arnon, des corridors de vision

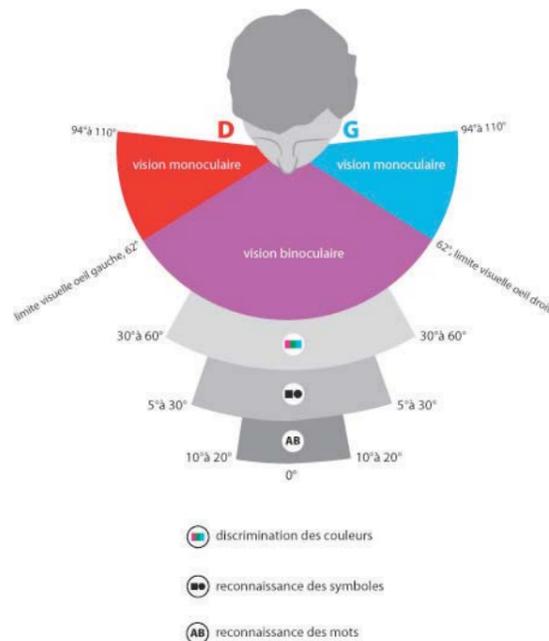
Les vallées de la Théols et de l'Arnon se trouvent en périphérie de l'aire d'étude, en moyenne 40m en dessous du site de projet. En général, le profil de vallée est doux et les pentes sont cultivées, ce qui implique des opportunités d'échappées visuelles vers le plateau, notamment entre Issoudun et Reuilly le long de la RD918.

À Reuilly, en revanche, le coteau est nettement marqué. On l'observe depuis la RD20, en arrivant de Bourges, où la ville semble accrochée au-dessus de la vallée.

Le fond de vallée est occupé par de denses boisements ripicoles, principalement constitués de peupleraies, qui réduisent le champ de vision.

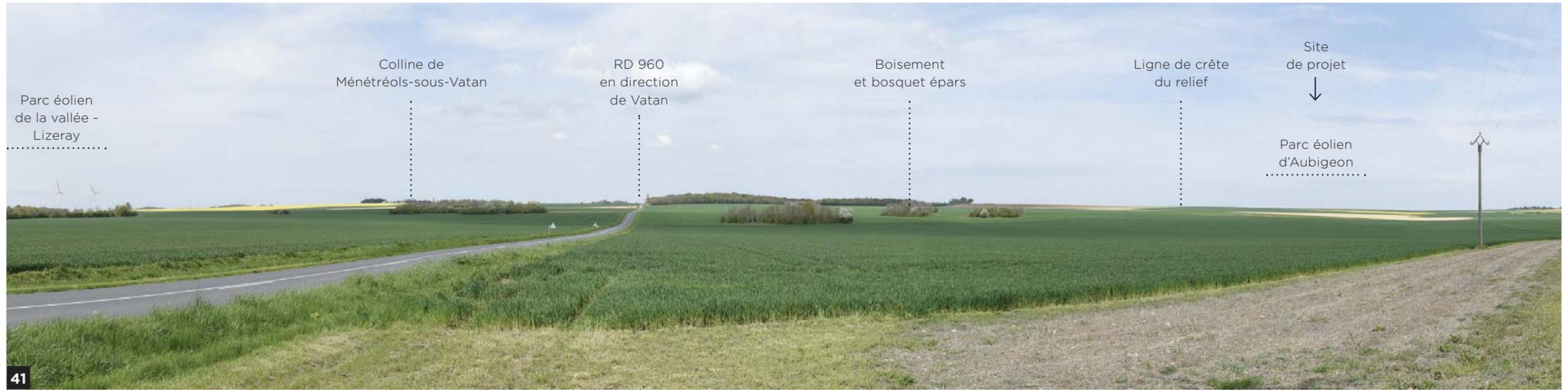
Limites du champ de vision humain

- Vision panoramique : 94° à 110°
- Vision stéréoscopique : 60°
- Reconnaissance visuelle : 5° à 30°



Colline de Ménétréols-sous-Vatan

Le long de la RD960, on découvre un paysage de grande dimension marqué par l'agro-industrie et animé par la présence de boisements épars et par un relief collinaire à l'approche de Ménétréols. Cette spécificité concourt à masquer partiellement les parcs éoliens à la vue.



Colline de Ménétréols-sous-Vatan

Au nord de Ménétréols, le long de la RD960, les vues sont principalement ouvertes à l'est, en direction du site de projet. Les vues sont profondes, les premiers plans donnent à voir une plaine ondulée, creusée par de nombreux ruisseaux et animée de multiples boisements épars. L'ensemble forme comme une grande clairière



Colline de Ménétréols-sous-Vatan

Au niveau du hameau de Voëu, le paysage s'élargit soudainement et s'ouvre en vue panoramique en direction du site de projet sur un paysage de plaine ondulée. Les vues sont profondes, mais la présence des parcs éoliens du territoire est discrète en raison de la couverture végétale et du relief





Gâtinais de l'Indre
 Aux marges de l'unité paysagère, le Gâtinais berrichon présente aussi des situations d'ouvertures visuelles tout à fait comparables à celles de la champagne. Le carrefour entre la RD63 et la RD164 illustre cette situation. Le panorama est immense, légèrement en balcon vers le site de projet.



Gâtinais de l'Indre
 Le long de la RD19 entre Genouilly et Graçay, le paysage a des airs de petite campagne charmante. La couverture boisée est plus importante et dessine des clairières de petite dimension où le regard se glisse en coulisse. Les chênes isolés sont le trait caractéristique de ce paysage de clairières. C'est un paysage de petite échelle, sensible, et préservé du développement éolien.



Gâtinais de l'Indre

En limite d'unité paysagère, le paysage est plus ouvert : il prend des allures de Champagne. La RD68 entre Nohant-en-Graçay et Reuilly permet d'en faire l'expérience. La route ouvre une large vue sur un secteur voué à la densification éolienne (Parc de Longchamp) et pressenti pour accueillir le projet.



51

Gâtinais de l'Indre

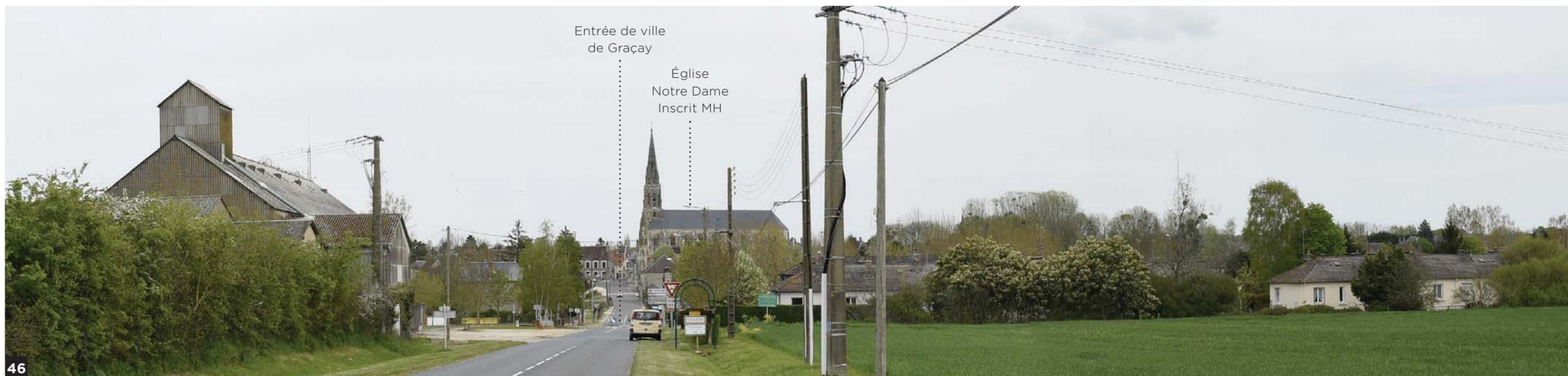
À l'approche de Nohant-en-Graçay, sur la RD68, on perçoit nettement la cuesta qui marque physiquement la limite entre les unités de paysage. Le parc éolien de long champ donne un aperçu du rapport d'échelle entre la hauteur perçue des éoliennes et celle de l'important dénivelé (+ 30m). Le site de projet se trouve lui à environ 6 km. Ceci écarte tout risque de domination sur ce micropaysage.



50

Gâtinais de l'Indre

Le site de projet ne se trouve pas dans l'axe de l'entrée de ville de Graçay. À l'est de l'axe d'entrée de ville, on perçoit nettement le relief de la cuesta, qui constitue la limite physique du Gâtinais de l'Indre. Le site de projet se trouve à une altitude supérieure de celle de l'observateur (+40m); à environ 8 km en arrière, ceci écarte le risque de domination.

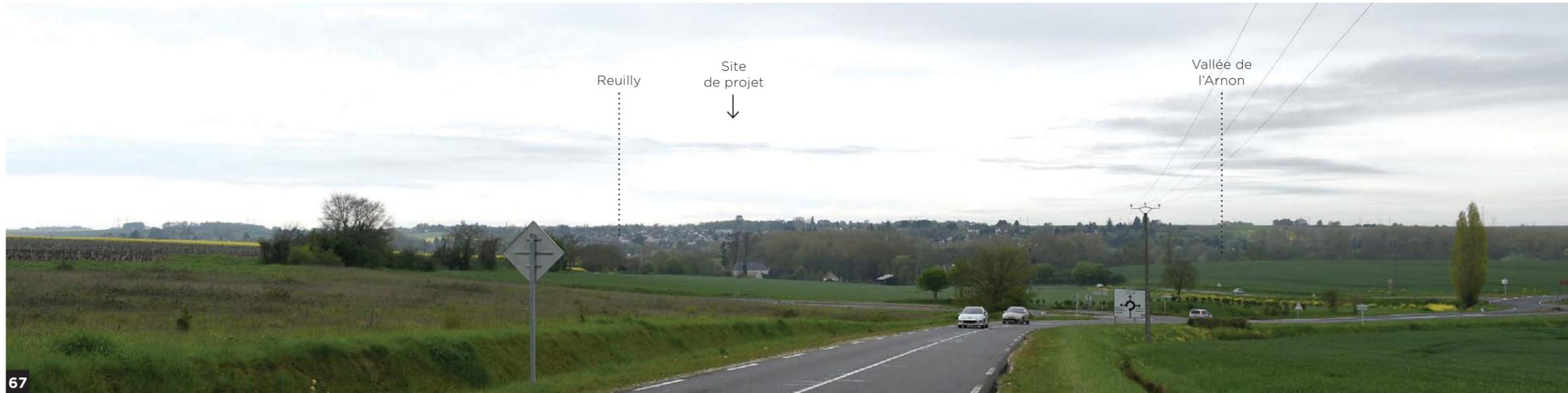


46



Vallée du Fouzon
 Un paysage hydraulique de grande qualité, où le regard est capturé par les boisements rivulaires.





Vallée de l'Arnon
 La ville de Reuilly s'est développée sur un coteau au-dessus de l'Arnon. On découvre ce relief au débouché de la RD23 en provenance de Bourges. Le site de projet se trouve dans l'axe de la route à plus de 10 km ce qui constitue une distance suffisante pour éviter les impacts.

67

Clairières de Giroux

À l'approche de Giroux depuis une route secondaire, on perçoit nettement la sensation de clairière. Les éoliennes sont partiellement masquées par le relief et les boisements. Les villages se blottissent dans les plis du terrain au centre des clairières (voir chapitre suivant). Il en résulte une aire visuelle de moyenne dimension sensible aux effets de dominations.



72

Clairières de Giroux

La RD2 entre Vatan et Reuilly traverse l'aire visuelle des «clairières de Giroux». Le long de cette route, on fait l'expérience de l'importance du relief et des boisements dans les perceptions. On constate notamment combien le relief, bien que modérément marqué, engendre des lignes de crêtes qui limitent l'horizon et par conséquent, les vues sur les parcs éoliens environnants.

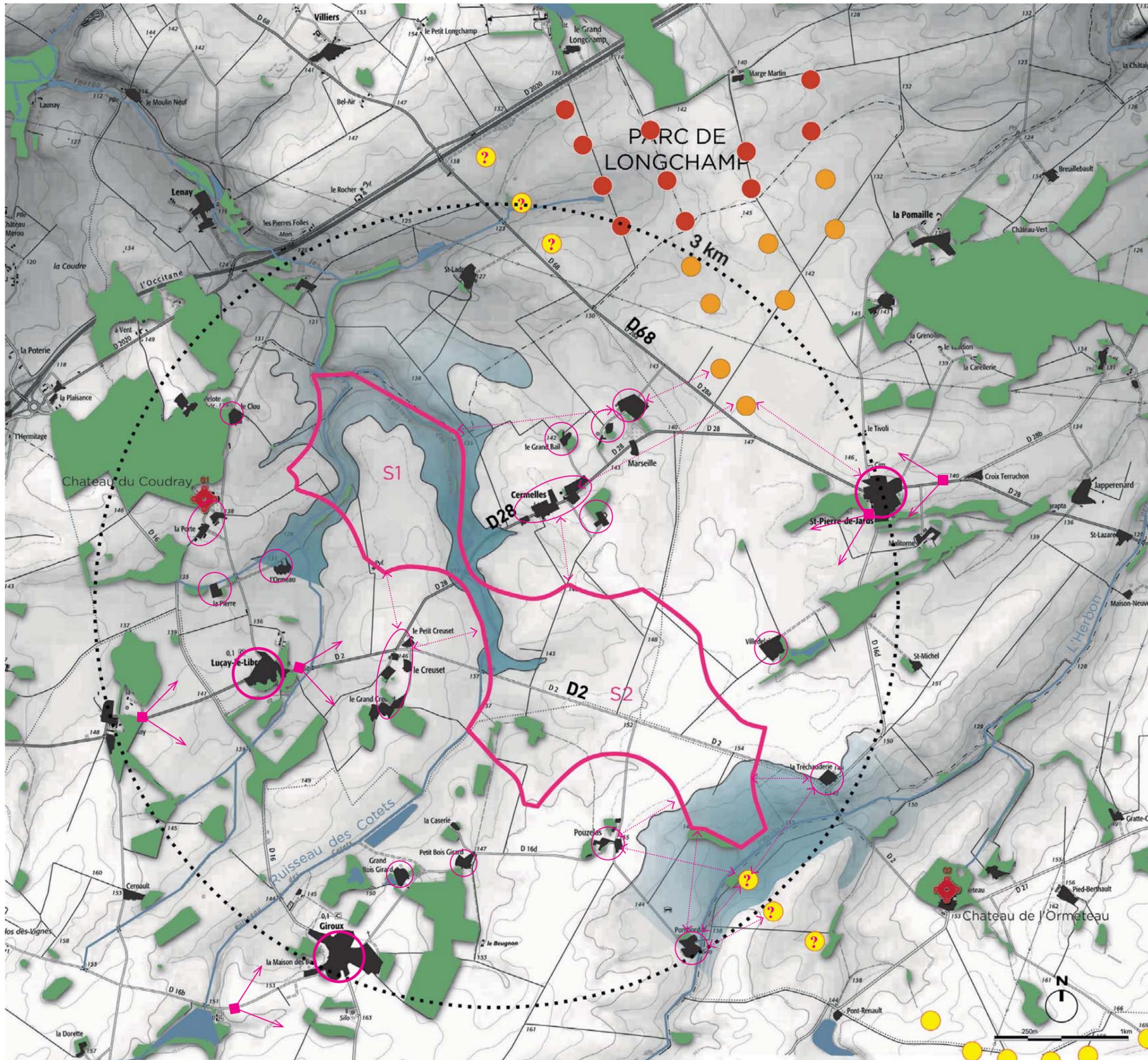


63



Clairières de Giroux
 Sur la RD75 en direction de Massay, on a une bonne perception de l'ambiance de clairière. Les éoliennes sont partiellement masquées par le relief ondulant de cette partie de la champagne et les boisements nombreux qui limitent le regard.





Monuments historiques

✚ Monuments classés ou inscrits

Parc éolien

- En exploitation
- Accordé
- En instruction

Opportunité de développement à interroger : effet cumulé, effet d'encercllement, mitage, etc.

○ Silhouette de village potentiellement sous influence visuelle

○ Hameau et habitation isolés sous influence visuelle

➤ Point de vue sensible

Aire d'étude

.... (3km)

Occupation du sol

- Boisement
- Zone d'habitation
- Cours d'eau et canaux
- Vallon sensible
- Site de projet

Contexte rapproché

Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
Février 2016

Source : Champ Libre, IGN, DREAL

04

Description de l'aire d'étude locale

04.1 Spécificités du paysage local

04.1.1 Un plateau semi-ouvert, à l'échelle des éoliennes

Comme l'a montré l'analyse des perceptions visuelles, le paysage aux environs du site de projet est semi-ouvert. Il est caractérisé par de vastes étendues de terres labourables, bornées par des horizons boisés. L'impression d'ensemble est celle d'une grande clairière agricole.

Ces paysages se découvrent plus particulièrement :

— Au nord de Saint-Pierre-de-Jards, en empruntant la RD68 en direction de Nohant-en-Graçay. On découvre alors un paysage tabulaire dénudé, de grande dimension, à l'échelle du parc éolien des Bois de Longchamp.

— Entre Luçay-le-Libre et Saint-Pierre-de-Jards, en empruntant la RD2 entre Diou et Luçay-le-Libre. On découvre alors un paysage ondulant de grande dimension.

Ce type de paysage est tout à fait adapté à l'échelle d'un parc éolien.

04.1.2 Un plateau découpé par des thalwegs qui engendrent de micros-paysages à préserver

Si à l'échelle de la carte, le plateau semble tabulaire, la présence de cours d'eau pérennes (L'Herbon) et non pérennes (ruisseau des Cotets) a creusé des vallons échan-crés où une végétation de milieu frais a pu se développer.

Ces événements topographiques constituent des micros-paysages à préserver, car ils sont sensibles aux effets de domination et témoignent parfois d'un paysage agraire diversifié en voie de disparition.

Les vallons constituent également des ruptures dans l'étendue des visions. Ce sont des espaces aux horizons des lignes de crêtes. Ces thalwegs masquent le plus souvent à la vue une grande partie des éoliennes du territoire.

Deux de ces thalwegs marquent les limites du site de projet :

— L'Herbon au sud-est, dont le vallon s'évase entre Pouzelas et la Tréchauderie. Se dessine ici un espace en amphithéâtre souligné par la présence de roselières.

— Le ruisseau des Cotets, au nord, sépare le site de projet en deux parties. Il a creusé un vallon plus doux, fortement dégradé par l'agriculture intensive et le curage du cours d'eau. La RD28 croise le ruisseau entre Saint-Pierre-de-Jards et Luçay-le-Libre.

04.1.3 Des villages sertis de boisements épars, mais exposés aux effets de domination

À l'intérieur de l'aire de vision des «clairières de Giroux», les villages sont tous situés dans un écrin de boisements épars qui dessinent des clairières agricoles de petites dimensions.

Cette spécificité concourt à fragmenter encore plus les vues aux abords des villages, et à mettre en scène les rares fenêtres d'échappées visuelles vers les horizons. Par conséquent, on peut qualifier les abords des villages de paysages de petite échelle, ce qui les rend sensibles aux effets de domination par des éoliennes. Il y a par conséquent un enjeu à qualifier la réalité des impacts aux abords de chacun des villages de l'aire d'étude locale.

Giroux

Le village est situé au centre d'une clairière de petite superficie, limitée à l'ouest par des bosquets en charpie et à l'est par un bois de grande dimension. Quel que soit l'itinéraire d'approche, le village se perçoit comme une entité sertie par la végétation et se signale uniquement par la silhouette de son clocher. L'accès ouest par la RD16b est situé dans l'axe du site de projet, c'est une entrée de village à fort enjeu.

Les vues vers l'extérieur de cette clairière sont rares, elles sont limitées aux entrées de villages nord, sud et ouest. Il n'y a pas de vues depuis l'intérieur du tissu villageois.

Il conviendra de vérifier dans quelle mesure ces boisements constituent des masques suffisant pour limiter les effets du parc éolien.

Luçay-le-Libre

Le village est situé à l'intérieur d'un boisement de petite dimension. C'est un village-rue, où la seule route d'accès se trouve dans l'axe du site de projet. Il y a donc un fort enjeu de prégnance visuelle des éoliennes dans le champ visuel des abords du village et notamment depuis la RD2.

Saint-Pierre-de-Jards

Le village se découvre subrepticement à la faveur d'un virage de la RD28 entre Reuilly et Luçay-le-Libre. La route traverse une élégante place de village constituée d'un mail de tilleuls et bordée de bâtiments fort bien réhabilités. Le village est connu pour son restaurant «Les Saisons Gourmandes», qui se situe sur cette place et attire de nombreux clients.

Depuis le coeur de village, il existe des vues vers le site de projet notamment depuis la Mairie, ou au travers du porche d'un ancien bâtiment agricole. Il existe par conséquent un risque de prégnance visuelle des éoliennes dans l'environnement du coeur de village.

04.1.4 De nombreux hameaux et fermes isolés, exposés au risque d'influence visuelle

L'aire locale est caractérisée par de nombreuses petites localités habitées et de fermes isolées. Elles sont toutes situées dans des espaces très ouverts, et par conséquent fortement exposées à un risque d'influence visuelle significatif qu'il conviendra d'analyser.

Les hameaux les plus exposés se trouvent :

— le long de la RD28 entre Saint-Pierre-sur-Jards et Luçay-le-Libre (Cermelles, Marseille, Le Creuset). Depuis la route principale, des vues cadrent sur le site de projet au sud et au nord, mais également en direction des parcs éoliens existants ou en projet. De nombreuses habitations ont des jardins qui donnent directement sur l'emprise du site de projet.

— À l'Est de Giroux, dans les boisements : Pouzelas, Bois Girard, directement sous l'influence visuelle du projet de parc.

La partie nord du site de projet (S1) est particulièrement cernée par un nombre élevé d'habitations isolées, dont le château de Coudray (Monument historique classé). Elle se trouve en outre à proximité du site d'extension du parc éolien de Terrageaux, ce qui alerte sur un risque d'encerclement.

À l'inverse, la partie sud du site de projet (S2) semble impacter moins d'habitations.

04.1.5 Des projets éoliens à proximité

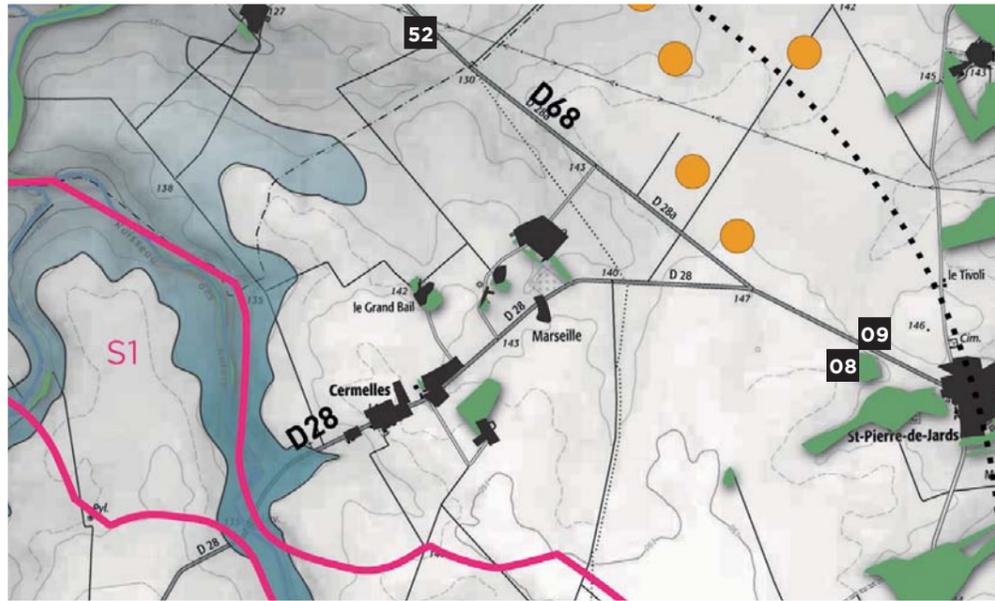
L'aire d'étude locale est également caractérisée par la proximité de deux projets éoliens en cours d'instruction, pour lesquels il faut questionner l'opportunité, d'une part et bien anticiper les effets cumulés d'autre part.

— Le parc éolien des Terrageaux est constitué de 4 éoliennes, dont 2 sont situées à l'écart de l'ensemble groupé du parc de Longchamp. Cette disposition tend à rompre l'harmonie de la composition groupée et alerte sur le risque d'encerclement des hameaux de Marseille et Cermelles.

— Le parc éolien éolien de Reuilly/ Diou est constitué de 9 éoliennes en arc de cercle dont 3 sont situées à l'écart en surplomb du vallon de l'Herbon. Cette disposition tend à nier les spécificités microtopographiques du territoire et concourt à renforcer le mitage du champ visuel. En outre, elle fait peser un risque de saturation du paysage en barrant les horizons dans la continuité du secteur de projet. Enfin, ces éoliennes isolées se trouvent à proximité du hameau de Pouzelas et de la ferme de Pontbourdat, qui peuvent éventuellement être concernés par un impact cumulé.

Ruisseau des Cotets (01)

Le ruisseau coupe le site de projet en deux, il délimite la zone nord (S1) de la zone sud (S2), il engendre dans le terrain une profonde échancrure



RD 28 (08-09)

Après avoir dépassé Saint-Pierre-de-Jard, le paysage s'ouvre sur une vaste étendue agricole à l'échelle des éoliennes. Le panorama est dégagé sur les parcs éoliens du territoire et le site de projet se trouve à l'ouest de la route, à environ 2 km de distance. À l'est se découpe le parc de Longchamp. Ses futures extensions occuperont une forte proportion du panorama au premier plan. Les enjeux associés à ce point de vue sont la cohérence paysagère entre les parcs et dans une moindre mesure les effets cumulés avec les parcs situés au sud de Vatan à plus de 12 km.

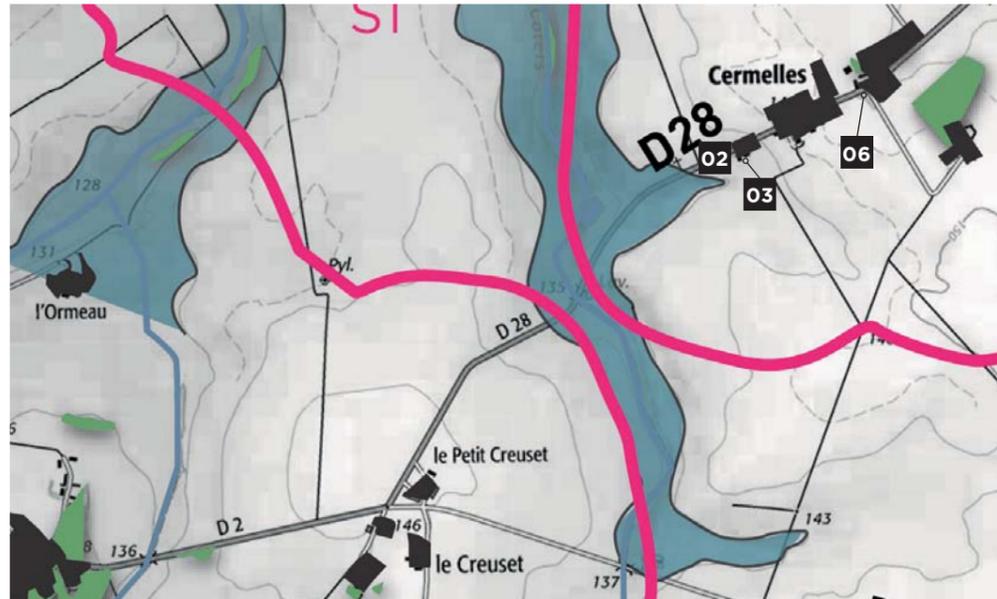




RD 68 (52)
 Dans le sens Graçay / Reuilly, le site de projet est situé face à l'observateur et s'imposera au regard. Le paysage est tout aussi ouvert, et le panorama sur les parcs éoliens du territoire bien plus vaste. Le nombre d'éoliennes situées dans ce panorama est amené à augmenter considérablement. Le principal enjeu associé à ce point de vue concerne la mise en cohérence paysagère entre le projet et les parcs environnants existants et projetés afin d'éviter la saturation du paysage.



Cermelles (03)
 Les jardins donnent sur le site de projet. Les parcs éoliens des environs occupent d'ores et déjà le champ de vision. Quel sera l'impact du projet sur le cadre de vie de ces hameaux ?



Cermelles (02)
 Le site de projet encadre la sortie du hameau de Cermelles. Le site Nord est sensible. Il se trouve en superposition du Bois de Coudray et de Luçay-le-Libre.



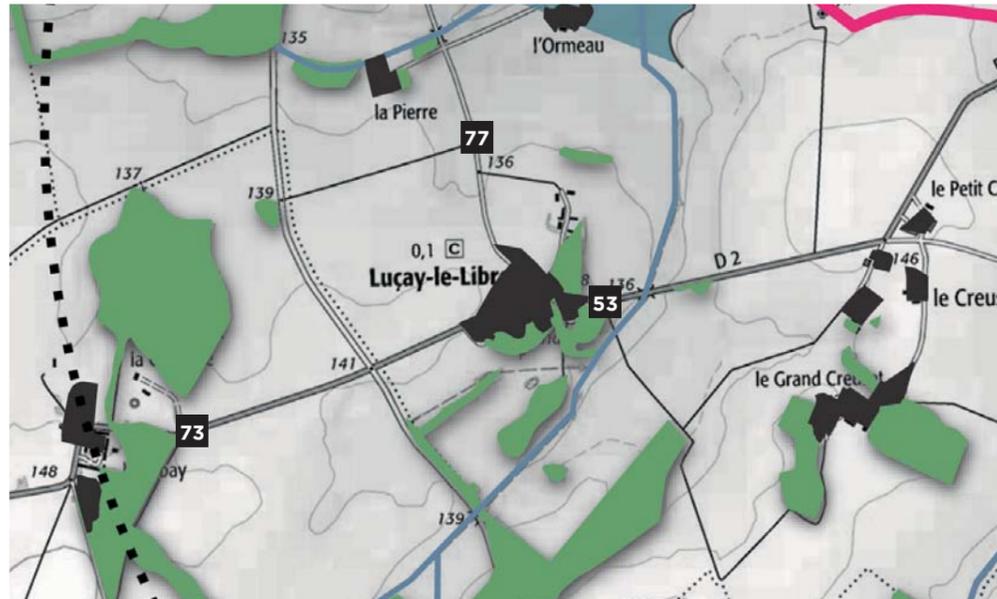
Cermelles (06)
 À l'intérieur du hameau de Cermelles, des coupures d'urbanisation ouvrent des vues sur le site de projet. Il y a un fort enjeu à préserver un espace de respiration entre les deux sites potentiels d'implantation afin d'éviter de barrer l'horizon.





RD 68 (74)
 Le hameau du Creuset est situé au centre du site de projet. Il est le plus exposé de tous à l'influence du projet. Il est constitué de plusieurs habitations et fermes isolées. À l'exception de la ferme du Grand Creuset, toutes les autres habitations sont à la fois exposées à la vue vers les sites Sud et Nord.





Entrée ouest de Luçay (73)

Depuis Vatan, le paysage est compartimenté par les boisements. Luçay-le-Libre apparaît comme isolé au cœur d'une clairière. C'est un paysage de qualité qui contraste avec les étendues dénudées de la Champagne. Le principal enjeu associé à ce point de vue concerne la préservation de la silhouette de Luçay-le-Libre, et le respect de l'échelle de ce paysage.



Entrée nord de Luçay (77)

Ce point de vue est peu fréquenté. Il illustre le caractère très ouvert du site de projet, qui contraste avec les vues fragmentées le long de la RD2. On note que le site S1 se trouve sur un mamelon en surplomb de Luçay-le-Libre, ce qui renforce l'enjeu de domination. Le site S2 se trouve en arrière-plan de la silhouette du village, ce qui alerte également sur un risque de domination.



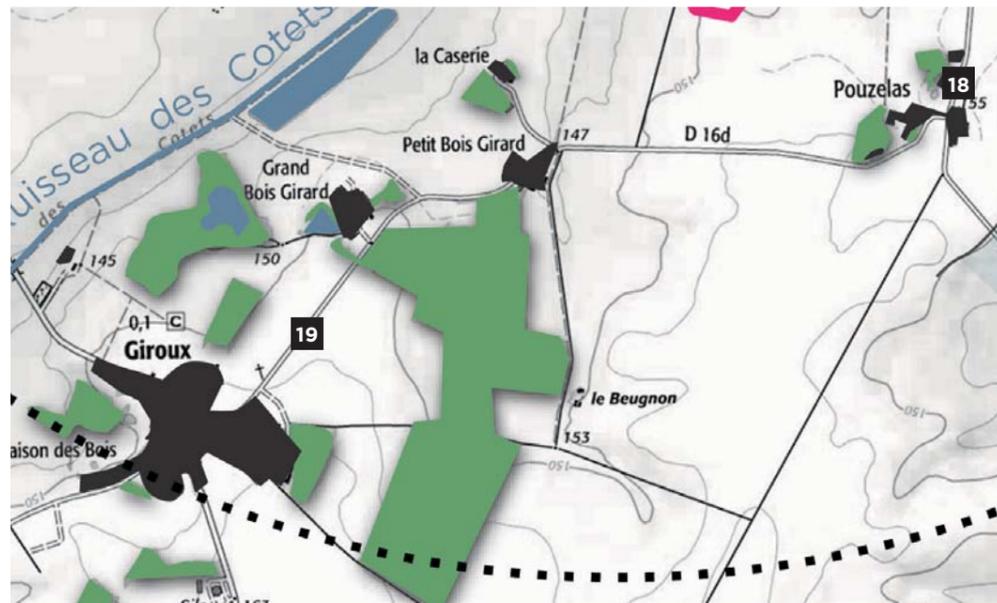


Sortie est de Luçay (53)

À la sortie est de Luçay-le-Libre, le champ de vision s'élargit sur le site de projet. À gauche, le site S1 est très proche, il se trouve légèrement en surplomb du village ce qui alerte sur un risque de domination renforcée.

À l'inverse, le site S2 est plus éloigné, mais il se trouve dans l'axe de la sortie de village et en arrière du hameau du Creuset, ce qui alerte sur un risque de prégnance visuelle important et de domination du hameau du Creuset.





18

Giroux (19)
 Les habitations situées à l'est du village de Giroux se trouvent dans une grande clairière. La végétation constitue un masque sur le parc éolien de Longchamp, situé à 5,5 km. Le site de projet est plus proche, il faut par conséquent s'attendre à ce que les éoliennes du projet soient visibles. Il conviendra toutefois d'apprécier le rapport d'échelle entre les éoliennes et cette clairière qui constitue l'écran de ce village.



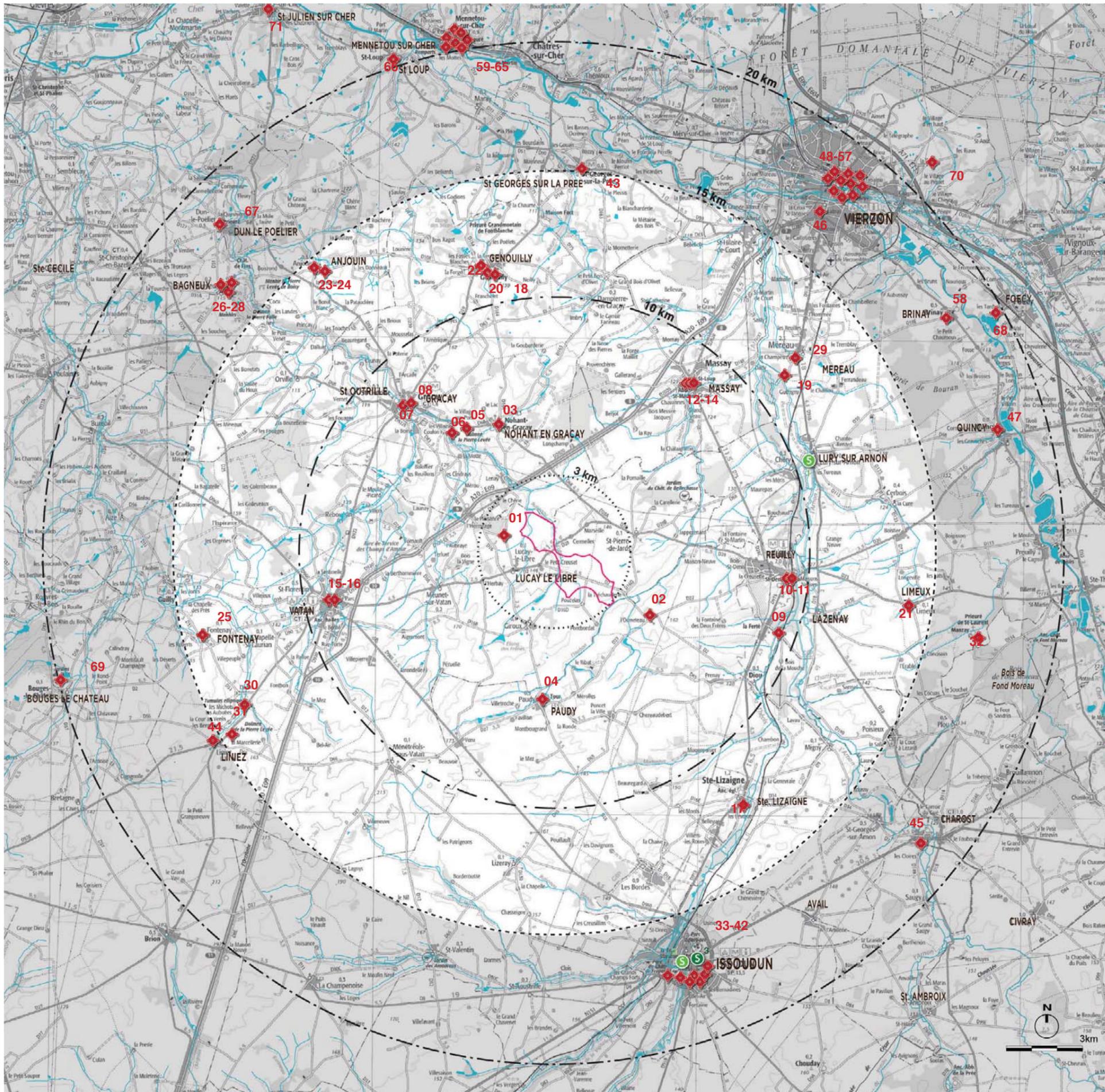
77



Pouzelas (18)

La sortie du hameau de Pouzelas est exposée à l'influence visuelle du futur parc éolien. La vue est panoramique sur les deux sites potentiels d'implantation. La dernière maison du hameau, dispose de plusieurs fenêtres qui donnent sur le site de projet. Le principal enjeu de ce point de vue est de confirmer que la distance de recul prise en amont de la réflexion est suffisante pour limiter les impacts sur le cadre de vie.





Contexte patrimonial

-  Monuments classés ou inscrits
-  Sites classés
-  Sites inscrits

Aire d'étude

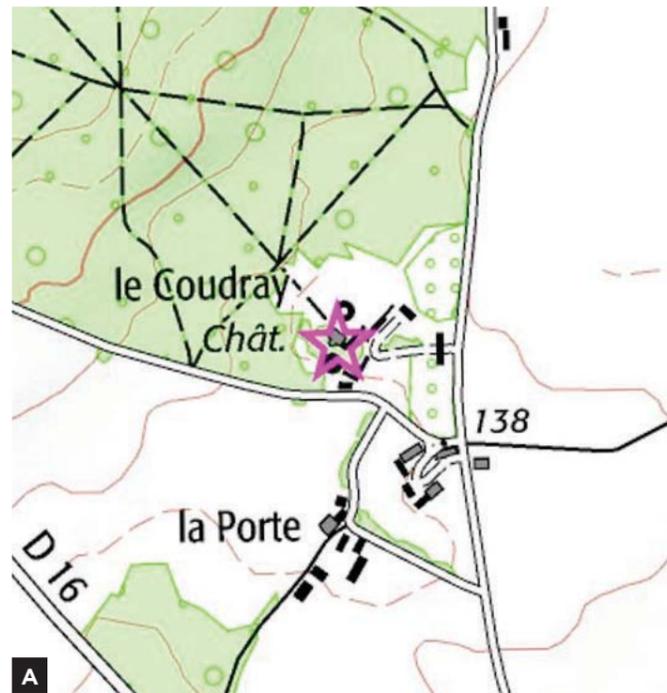
-  (3km)
-  (10km)
-  (15km)
-  (20km)

Contexte patrimonial

Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
 Source : DREAL
 Champ Libre, IGN

01
Château de Coudray
Contexte paysager

Un domaine ceint de haies et de bois, un monument isolé dans son domaine, non visible depuis l'espace public et dont l'accès n'est pas public.



- A - Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Façade nord-est du logis principal
- D - Entrée du domaine



05
Contexte patrimonial

05.1
Monuments historiques

Un monument historique est un édifice ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent :

- Le classement protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation.
- L'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 31 décembre 1913, codifiée au titre II du livre VI du code du patrimoine.

Chacun de ces édifices génère un périmètre de protection de rayon égal à 500m, destiné à protéger les abords du monument. À l'intérieur de ce périmètre, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) doit apprécier si l'intervention envisagée et le monument protégé sont ou non visibles ensemble d'un point quelconque de l'espace public, ou l'un depuis l'autre. Si tel est le cas, il y a *covisibilité*.

La notion de *covisibilité* est souvent employée improprement dans les études d'impact. Elle doit être réservée aux monuments historiques et seul l'ABF peut l'estimer.

Le terme d'*intervisibilité* doit lui être préféré pour toutes les situations où il y a un risque de visibilité entre une éolienne et un site, un édifice ou un paysage remarquable ayant valeur patrimoniale (Guide de l'étude d'impact, MEEDDM, 2010).

L'analyse qui suit s'attache à évaluer les enjeux d'influence visuelle du projet éolien sur les monuments historiques situés à l'intérieur d'un rayon de 20 km, sur la base de trois critères :

- La distance : plus le monument est proche du site de projet, plus les éoliennes peuvent avoir une influence visuelle sur les abords du monument.
- La situation : le monument se trouve-t-il dans l'axe du site de projet, est-il sur un promontoire ou au contraire dans une vallée? Les abords sont-ils dégagés? Point d'appel visuel éventuel?
- La reconnaissance sociale : le monument est-il reconnu localement, régionalement, nationalement? Fait-il l'objet d'une fréquentation touristique qui justifie une attention renforcée, etc? Est-il identifié dans le Schéma Régional Éolien?

La nature des enjeux sera ensuite déterminée en prenant en compte l'impact susceptible du projet sur un monument historique, dans ce cas, ce seront l'éloignement, la situation topographique et/ou la présence de masques visuels qui seront les critères d'évaluation.

En vertu de la règle de dégressivité non linéaire de l'influence visuelle d'une éolienne, seuls les monuments situés dans un rayon de 10 km font l'objet d'une analyse des enjeux d'intervisibilité.

Les enjeux associés aux monuments situés entre 10 et 20km sont caractérisés uniquement dans le tableau de synthèse ci-après.

La distance d'éloignement est mesurée depuis la limite de zone de projet.

05.1.1
Monuments dans un rayon de 10 km

01- Château de Coudray (Inscrit), 700m

Le Coudray-Herpin relevait de la baronnie de Graçay. L'ensemble classé comprend deux édifices : un manoir du 15^e siècle remanié au 17^e, avec une tour carrée d'entrée et une tour semi-circulaire ; ainsi qu'une aile du 15^e siècle avec entrée principale et galerie reposant sur des arcades à piliers polygonaux surmontés de petits chapiteaux. Le monument n'est pas ouvert au public.

La propriété privée qui abrite le monument est vaste. L'ensemble classé est situé au centre du domaine. On y accède par une allée de tilleuls qui masque les bâtiments depuis l'espace public. La propriété est adossée à un bois au nord et ceinte de haies et de bosquets à sa périphérie. La propriété est visuellement isolée du paysage alentour.

La proximité du projet éolien avec le monument est un élément de vigilance, mais la couverture végétale et la situation isolée de l'édifice au centre de son domaine, sont des éléments écartant grandement le risque d'intervisibilité. Pour ces raisons, l'enjeu a été caractérisé de moyen.

02- Château de l'Ormeteau (Inscrit), 1,5 km

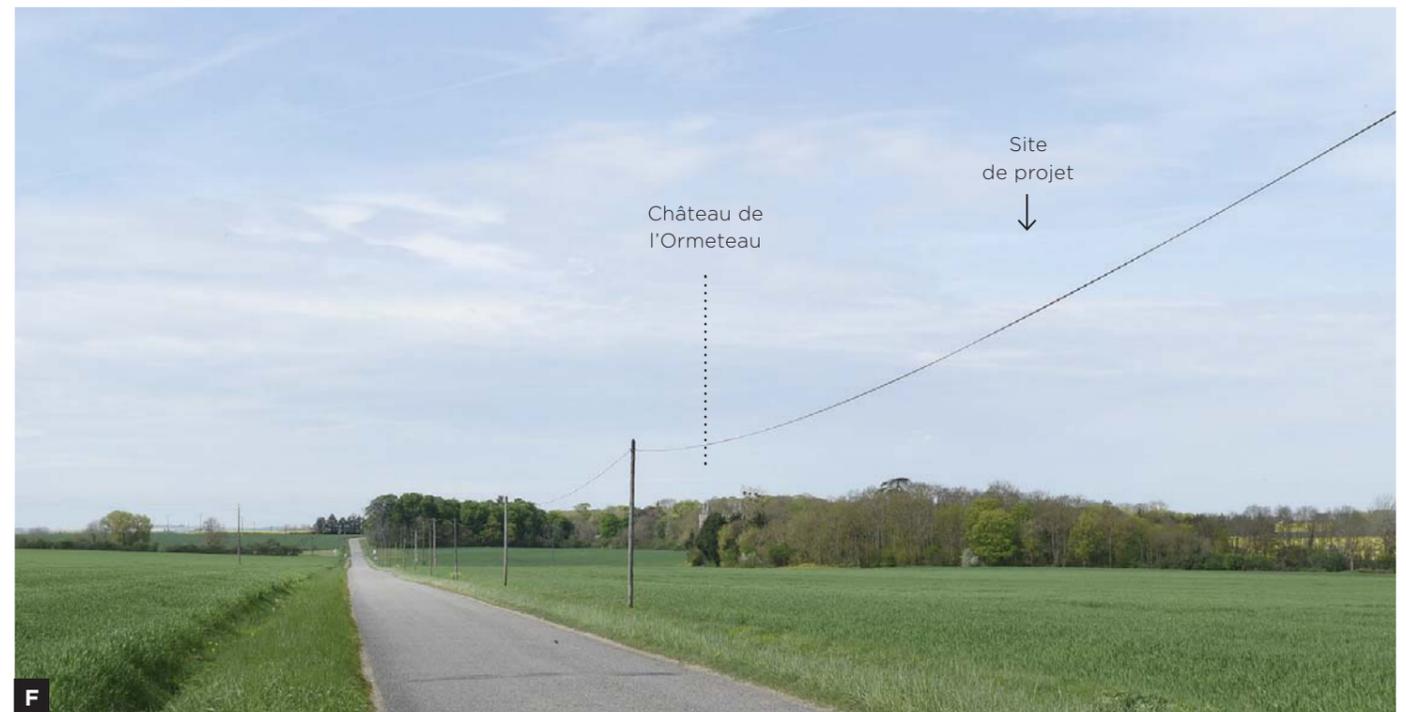
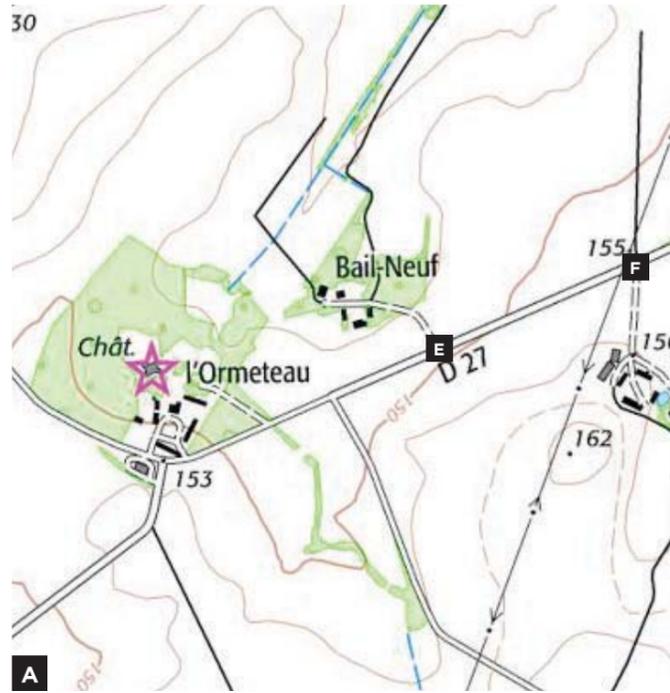
Ancienne commanderie templière, l'édifice se présente comme une masse rectangulaire blanche, flanquée de quatre tours à toiture ardoisée.

02

Château de l'Ormeteau

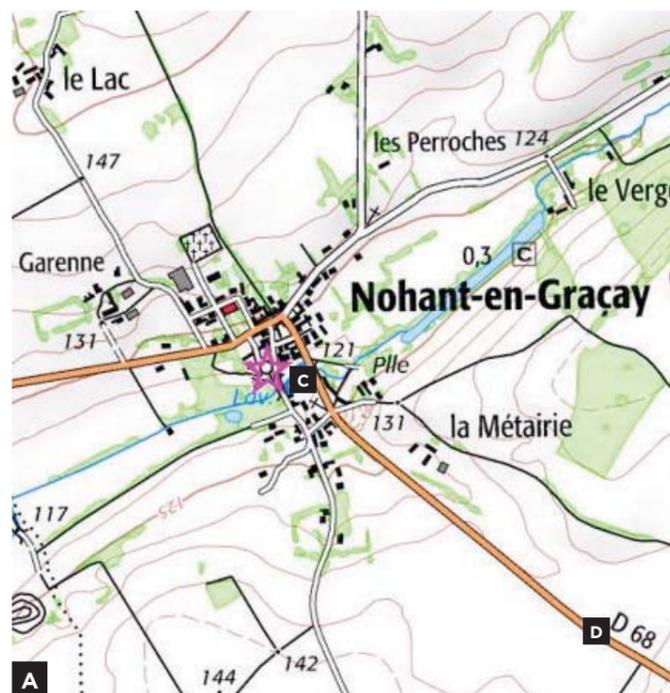
Situé au centre d'une clairière, le château est partiellement visible depuis la RD 27.

- A- Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Façade nord-est du logis principal
- D- Entrée du domaine
- E- Vue depuis la RD27 en provenance de Reully
- F- Idem



05 Contexte patrimonial

- 03**
Eglise Saint-Martin
Située au cœur du bourg de Nohant-en-Gracay, lui-même blotti dans un creux du relief, l'église est peu visible depuis les alentours.
- A- Plan de situation
B- Photo aérienne
C- Façade sud de l'église et son clocher
D- Entrée dans Nohant-en-Gracay par la RD68 depuis le sud-est



Le monument est situé au centre d'une grande clairière, ouverte au sud sur un côté, ce qui permet d'avoir une vision de grande qualité sur l'édifice et son site d'inscription. En arrivant de Reuilly par la RD27, une courte séquence de découverte permet d'apprécier les dimensions et la hauteur de la construction. Cette portion de vues est située en direction du site de projet éolien, ce qui alerte sur un risque d'intervisibilité. Pour cette raison, et parce que le monument est situé à proximité du projet, l'enjeu a été caractérisé de fort.

03- Église St-Martin à Nohant-le-Gracay (Classé) 3,6 km

Enjeu faible : l'église est enchâssée dans le tissu urbain. Le village est situé dans un vallon, au pied de la cuesta, 30m sous le niveau du site de projet. Le relief et l'éloignement écartent tout risque d'influence visuelle depuis l'espace public villageois.

04- Tour de l'ancien château de Paudy (Classé), 4 km

Ce monument est un exemple bien conservé d'architecture militaire. La tour est le seul reste de l'ancien château du 12^e siècle, et servait de porte d'entrée à la forteresse. Des quatre tours dont le château était flanqué, aucune ne subsiste dans son entier.

Paudy est situé dans le vallon de l'Herbon, caractérisé par une forte présence de végétation, notamment à l'Est. Le village ne se découvre que tardivement lorsque la route s'incline vers le vallon. On découvre alors l'élégant donjon qui émerge du village. Aux abords de Paudy, l'édifice est visible de toute part, à l'exception de l'entrée de ville ouest. Au-delà d'un kilomètre, toutefois, la microtopographie, la végétation et l'éloignement ne permettent plus de voir l'édifice.

Les possibilités de voir les éoliennes du projet en même temps que le monument depuis les abords du village sont nombreuses, notamment depuis les hameaux de Montbouggrand et de La Ronde. Il existe par conséquent une suspicion d'intervisibilité significative qui justifie de caractériser l'enjeu de fort. L'analyse des impacts devra s'attacher à étudier chacun des points de vue sensibles repérés.

05- Dolmen de la Pierre Levée (Classé), 4,3 km

Enjeu faible : le mégalithe est situé au milieu des champs, sans accès piéton.

06- Château de Coulon (Classé/inscrit), 4,5 km

Ce château constitue un exemple intéressant et rare dans le Cher de châteaux ruraux, construits ou reconstruits à la fin du 16^e siècle, après le retour de la paix.

L'édifice présente un corps de logis longitudinal entre deux pavillons en retour côté jardin, une terrasse court le

long de la façade est, elle ouvre sur un étang de grande dimension. L'absence d'appareil défensif prouve la fonction résidentielle et agricole du lieu. Les riches ornements dans le style des châteaux de l'École de Fontainebleau dénotent du caractère raffiné de ses propriétaires. Le château, la terrasse ainsi que le pigeonnier sont classés depuis 1994; le moulin ainsi que la façade et la toiture de l'ancien presbytère sont inscrits depuis la même année.

L'ensemble des édifices sont situés dans la vallée du Fouzon, dans un écrin de végétation, particulièrement marqué par la populiculture à l'est, en direction du site de projet. L'accès à la propriété privée est gardé par un mur d'enceinte et un portail. On ne fait qu'entrapercevoir le monument en quelques points de l'espace public.

En raison de l'éloignement, de la riche couverture végétale et de la direction principale des vues sur l'édifice, l'enjeu a été caractérisé faible.

07- Église Notre-Dame à Grassay (Inscrit), 6,1 km

Édifice religieux de style néo-gothique réalisé par l'architecte Marganne au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle. Le style est inspiré du modèle gothique du 13^e siècle. La construction est représentative de l'architecture pastiche qui se multiplie dans toute la France à cette époque. Le décor et les objets ont été créés au moment de la construction, en accord avec celle-ci. Les vitraux ont été réalisés par Lucien-Léopold Lobin (1837-1892), de Tours. Cet édifice témoigne du réveil de la dévotion mariale en Berry au 19^e siècle. Le village de Gracay est bordé au sud par une bande boisée le mettant à distance du site de projet. L'enjeu est donc minoré.

08- Ancienne église St-Martin à Grassay (Inscrit) 6,2 km

Cette église du 12^e siècle faisait partie du prieuré bénédictin de Massay. De l'église, il ne reste que le chevet, incorporé dans une construction abritant un hôtel.

09- Château de la Ferté à Reuilly et Lazenay (Classé) 6,7 km

Enjeu faible : château renaissance construit par François Mansart sur le cours de la Théols. Seuls les douves et le pont font l'objet d'un classement depuis 1986. L'élégant édifice est enchâssé dans les boisements, sans contact visuel avec les paysages de plateau. Le site de projet se trouve à plus de 9 km et à plus de 40 m sous le niveau altimétrique du site de projet.

10- Maison à pignons à Reuilly (Inscrit) 6,9 km

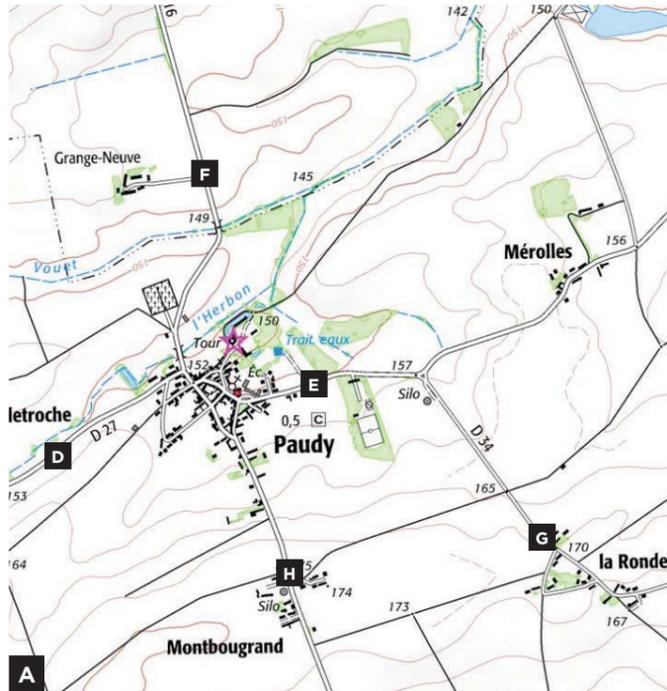
Enjeu faible : les deux édifices inscrits et classés à Reuilly sont situés au cœur du centre ancien du village, à une distance suffisante pour écarter tout risque d'influence visuelle.

04

**Tour de l'ancien
château de Paudy**

Le village de Paudy se trouve dans la vallée de l'Herbon, sous la ligne de crête du plateau, ceinturé par une masse boisée au nord-est. Cette situation est bénéfique, car elle semble préserver le monument de l'influence visuelle du projet depuis les vues proches. En revanche, le caractère très ouvert des environs de Paudy appelle à la vigilance, car les vues situées au sud offrent de larges panoramas qui peuvent englober à la fois le monument et le site de projet.

- A- Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Vue sur la tour depuis l'entrée nord
- D- Absence de vues sur la tour de puis l'entrée sud-ouest.
- E- Vue sur la tour depuis l'entrée sud-est
- F- Belle vue sur le monument depuis l'entrée nord.
- G- Émergence de la tour dans la vallée de l'Herbon
- H- Panorama sur Paudy et la tour depuis Montbougrand





La justification des enjeux pour les monuments situés dans l'aire d'influence visuelle significative théorique du projet éolien est présentée sommairement ci-dessous (au-delà de 7km) :

- 11- Eglise Saint-Denis à Reuilly
- 12- Ancienne abbaye Saint-Martin à Massay
- 13- Chapelle Saint-Loup à Massay
- 14- Église Saint-Paxent à Massay
- 15- Église Saint-Laurian à Vatan
- 16- Ancienne halle à Vatan

Enjeu faible : pour l'ensemble de ces édifices, la situation urbaine et la distance ont été jugées suffisantes pour écarter tout risque d'influence visuelle.

05.1.2

Monuments entre 10 et 20km

Voir le tableau de synthèse ci-après.

- 69- Château de Bouges (Classé), 19,6 km

Le château de Bouges fut construit entre 1763 et 1770. Sont protégés le château, ses dépendances, ses jardins et son parc, y compris les bâtiments et les murs de clôture ainsi que l'allée d'arrivée. Il témoigne des grandes étapes de l'histoire des jardins depuis la fin du 18^e siècle et à ce titre, il est identifié comme un ensemble patrimonial majeur du département dans le Schéma Régional éolien.

Enjeu faible : Même si l'allée d'arrivée et les perspectives du jardin sont dans l'axe du site de projet, la distance (19,6km) et la végétation jouent le rôle de masque visuel.

05.2

Sites

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français, lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

La notion de covisibilité, c'est-à-dire de perception conjointe du site et du projet éolien, ne s'applique pas aux sites.

05.2.1

Site classé dans un rayon de 20 km

Vieux pont Saint Paterne et ses abords

Petit secteur urbain en limite sud de l'agglomération d'Issoudun, organisé autour de la chapelle Saint-Roch et de l'ancien Hôtel-Dieu (actuel musée). L'ensemble traversé par la rivière la Théols est tout à fait charmant.

Situé en bord de rivière à 17 km du projet éolien, le site classé ne permet aucune visibilité sur le site de projet éolien.

05.2.2

Site inscrit dans un rayon de 20 km

Ancien rempart de la ville médiévale d'Issoudun

La partie sud de l'ancienne enceinte quadrangulaire, dominée par le donjon est inscrite, ainsi que le mail qui s'étend au pied du rempart. La partie haute est occupée à l'ouest par des habitations d'âges variés et au centre, par les bâtiments et annexes de l'Hôtel de Ville.

L'ensemble s'étend sur 2 ha et n'offre pas de vue sur le Nord du territoire, ceci écarte tout risque d'intervisibilité avec le projet éolien.

Lury-sur-Arnon

Le vieux village de Lury-sur-Arnon conserve beaucoup d'édifices témoins de la vie au Moyen-Âge. À ce titre, il bénéficie d'une protection au titre des sites inscrits.

Le centre ancien se trouve à 10,5 km à l'est du site de projet, au pied de la rive droite de l'Arnon. L'ensemble est caractérisé par un tissu vernaculaire dense, une végétation abondante, et l'absence de vues sur le paysage environnant. Ceci écarte tout risque d'intervisibilité avec le projet éolien.

N°	Départ ^{mt}	Commune	Nom	Distance	Description	Protection	Enjeu
Monuments situés entre 0 et 10 km du site de projet éolien							
01	INDRE	LUÇAY-LE-LIBRE	Château de Coudray	700m	Château comprenant deux édifices : un manoir du 15e s. remanié au 17e s. et une galerie du 15e s.	Inscrit MH	
02	INDRE	REUILLY	Château de l'Ormeteau	1,5 km	Forteresse construite par l'ordre de malte au 15e s.	Inscrit MH	
03	CHER	NOHANT-EN-GRAÇAY	Eglise Saint-Martin	3,6 km	La travée date du 12e s, le choeur à été repris au 14e s	Classé MH	
04	INDRE	PAUDY	Ancien château	4,0 km	Tour d'entrée de l'ancien château du 12e s.	Classé MH	
05	CHER	GRAÇAY	Dolmen dit la Pierre Levée	4,3 km	Mégalithe néolithique	Classé MH	
06	CHER	GRAÇAY	Château de Coulon	4,5 km	Château rural du 16e comprenant logis, terrasse, pigeonnier, moulin, presbytère et décor intérieur.	Classé MH Inscrit part. MH	
07	CHER	GRAÇAY	Eglise Notre-Dame	6,1 km	Eglise néo-gothique 1886	Inscrit MH	
08	CHER	GRAÇAY	Reste de l'ancienne église St-Martin	6,2 km	Il ne reste que le chevet, incorporé dans une construction	Inscrit MH	
09	INDRE	REUILLY/LAZENAY	Château de la Ferté	6,7 km	Château du 17e s. œuvre l'arch. François Mansart	Classé MH	
10	INDRE	REUILLY	Maison à pignon rue de la République	6,9 km	Maison d'époque Renaissance	Inscrit MH	
11	INDRE	REUILLY	Eglise du prieuré Saint-Denis	7,0 km	Eglise du 12 e s. remanié au 15e s.	Classé MH	
12	CHER	MASSAY	Ancienne abbaye Saint-Martin	7,7 km	Monuments situés dans l'enceinte de l'ancienne abbaye Saint-Martin (12e-16e s.)	Classé MH	
13	CHER	MASSAY	Chapelle Saint-Loup	7,8 km		Classé MH	
14	CHER	MASSAY	Eglise Saint-Paxent	7,8 km		Classé MH	
15	INDRE	VATAN	Eglise Saint-Laurian	8,8 km	Eglise reconstruite au 19e dont il subsiste le choeur du 15e s.	Inscrit MH	
16	INDRE	VATAN	Ancienne Halle	8,9 km	Halles en charpente du 17e ou 18e s.	Inscrit MH	
Monuments situés entre 10 et 20 km du site de projet éolien							
17	INDRE	SAINTE-LIZAIGNE	Ancienne église	10,4 km	Eglise du 12e siècle, intervention au 15e siècle et 16e siècle	Classé MH	
18	CHER	GENOUILLY	Eglise St Symphorien	10,6 km	Eglise du 12 e s. remaniée au 13e s. et 16e s.	Inscrit MH	
19	CHER	MEREAU	Chateau de Chevilly	10,7 km	Chateau du 15e s. remanié au 16 et 17e s.	Inscrit MH	
20	CHER	GENOUILLY	Ancien prieuré grandmontain de Font blanche	11,2 km	Prieuré du 12e s. et 13e s.	Classé MH	
21	CHER	LIMEUX	Château de Saragosse	11,2 km	Logis limite 14e siècle 15e siècle ; communs 1er quart 16e siècle; cour ; terrasse ; jardin ; douves ; tour ; allée ; basse-cour ; colombier 1ère moitié 17e siècle ; élévation	Inscrit MH	
22	CHER	GENOUILLY	Chateau de la Maisonfort	11,5 km	Château médiéval reconstruit en 1586	Classé MH	
23	INDRE	ANJOUIN	Ancienne église paroissiale Saint-Martin	12,5 km	Eglise construite à l'époque romane	Classé MH	
24	INDRE	ANJOUIN	Château de la Motte d'Anjoin	12,6 km	Château datant de la première moitié du 17e s.	Inscrit MH	
25	INDRE	FONTENAY	Chapelle seigneuriale dite «Chapelle de la Dime» de l'église Saint-Etienne	13,4 km	Eglise batie au 16e s. reconstruite au 19e s.	Classé MH	
26	INDRE	BAGNEUX	Dolmen dit la Pierre couverte de Bué	13,4 km	Dolmen dit la Pierre couverte de Bué	Classé MH	
27	INDRE	BAGNEUX	Deux menhirs à Tréfoux	13,6 km	Deux menhirs à Tréfoux	Classé MH	
28	INDRE	BAGNEUX	Menhir dit la Pierre levée de Boisy	13,7 km	Menhir dit la Pierre levée de Boisy ou de Bellevue	Classé MH	
29	CHER	MEREAU	Chateau d'Autry	13,8 km	Chateau du 16e s. remanié au 18 et 19e s.	Inscrit MH	
30	INDRE	LINIEZ	Tumulus elliptique	13,9 km	Tumulus elliptique datant de l'âge de fer	Classé MH	
31	INDRE	LINIEZ	Dolmen	13,9 km	Dolmen, sur le chemin de Liniez à Vatan	Classé MH	
32	CHER	LIMEUX	Prieuré Saint-Laurent de Manzay	14 km	Peintures du 13e siècle	Inscrit MH	
33	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
34	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
35	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
36	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
37	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
38	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
39	INDRE	ISSOUDUN	Propriété de Frapesle, allées, parc	14,2 km	-	Inscrit MH	
40	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
41	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
42	INDRE	ISSOUDUN	ZPPAUP	14,2 km	-		
43	CHER	ST-GEORGES/LA PREE	Château de Rozay	14,4 km	Chateau du 15e s.	Inscrit MH	
44	INDRE	LINIEZ	Eglise Saint-Martin	14,5 km	Eglise du 13e s. Elle est agrémentée d'une chapelle et d'un clocher au 15e s. Dernière tranche de travaux au 19e s.	Inscrit MH	
45	CHER	CHAROST	Eglise Saint-Michel	15,2 km	Eglise du 12e siècle, intervention au 15e siècle et 16e siècle	Classé MH	
46	CHER	VIERZON	Château de la Noue	16 km	Chateau du 17e s.	Inscrit MH	
47	CHER	QUINCY	Château de Quincy	16,8 km	Château de 1637 agrandie au 18e s.	Classé MH	
48	CHER	VIERZON	Usine de porcelaine Gaucher et Vincent-Blin	17 km	Verrerie de 1860	Inscrit MH	
49	CHER	VIERZON	Ateliers Célestin Gérard	17,1 km	Ateliers construit à la fin du 19e s.	Inscrit MH	
50	CHER	VIERZON	Jardin de l'abbaye	17,3 km	Jardin créer par la ville en 1922	Classé MH	
51	CHER	VIERZON	Maison	17,3 km	Maison du 15e s. N'ayant subit que très peu de modifications	Classé MH	
52	CHER	VIERZON	Eglise Notre-Dame	17,4 km	Eglise batie au 15e s.	Inscrit MH	
53	CHER	VIERZON	Maison dites logis des Monnayeurs	17,5 km	La maison est un logis de la fin du 15e siècle	Inscrit MH	
54	CHER	VIERZON	Beffroi	17,5 km	Beffroi su 13e s.	Inscrit MH	
55	CHER	VIERZON	Maison à pans de bois	17,5 km	Haute maison d'angle batie au 15e s.	Inscrit MH	
56	CHER	VIERZON	Maison à pans de bois	17,5 km	Maison d'angle à pans de bois à croisillons garnie de briquetage, batie au 15e s.	Inscrit MH	
57	CHER	VIERZON	Maison dites logis Saint-Jean	17,5 km	Construit au 14e s. Et amélioré au 17 et 18e s.	Inscrit MH	
58	CHER	BRINAY	Eglise Saint- Aignan	17,8 km	Eglise du 12 e s.	Classé MH	
59	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Eglise Saint-Urbain	18,4 km	Eglise du 13e siècle	Classé MH	
60	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Maison	18,4 km	Maison du 16e s.	Inscrit MH	
61	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Maison de la Porte d'En-Haut	18,4 km	Maison à pans de bois du 16e s.	Inscrit MH	
62	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Maison Videau	18,4 km	Maison du 13e s.	Inscrit MH	
63	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Pont-levis	18,4 km	Pont-levis en bois du 19e s.	Inscrit MH	
64	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Restes de l'ancien prieuré	18,4 km	Pavillon avec escalier en pierre datant du Moyen-Age	Classé MH	
65	LOIR ET CHER	MENNETOU SUR CHER	Ruines des remparts, portes et tours	18,4 km	Ruines du 12 et 13e s. d'une ancienne enceinte	Classé MH	
66	LOIR ET CHER	SAINT-LOUP	Eglise de Saint-Loup	18,6 km	Eglise du 12e siècle	Classé MH	
67	INDRE	DUN-LE-POELIER	Prieuré Saint-Vincent	18,8 km	Batiment du 12e s successivement modifié jusqu'au 19e s.	Inscrit MH	
68	CHER	FOECY	Château de Coudray	19,1 km	Château du 15e s. Rénové au 18e s.	Inscrit MH	
69	INDRE	BOUGES LE CHATEAU	Château de Bouges	19,6 km	Construit en 1763 et 1770	Classé MH	
Monuments situés à plus de 20 km du site de projet éolien							
70	CHER	VIERZON	Manoir de la Gaillardière	20,4 km	Habitation du 17e s	Inscrit MH	
71	LOIR ET CHER	ST-JULIEN SUR CHER	Ancienne abbaye d'Olivet	20,6 km	Ancienne abbaye cistercienne fondée en 1146	Classé MH	

Synthèse des enjeux patrimoine

Source: Champ Libre

Nature des enjeux :

- Faible / Pas ou peu de risque d'influence visuelle
- Moyen / Vigilance quant à l'existence d'un risque d'influence visuelle significatif
- Fort / Risque d'influence visuelle avéré

Critères d'appréciation des enjeux :

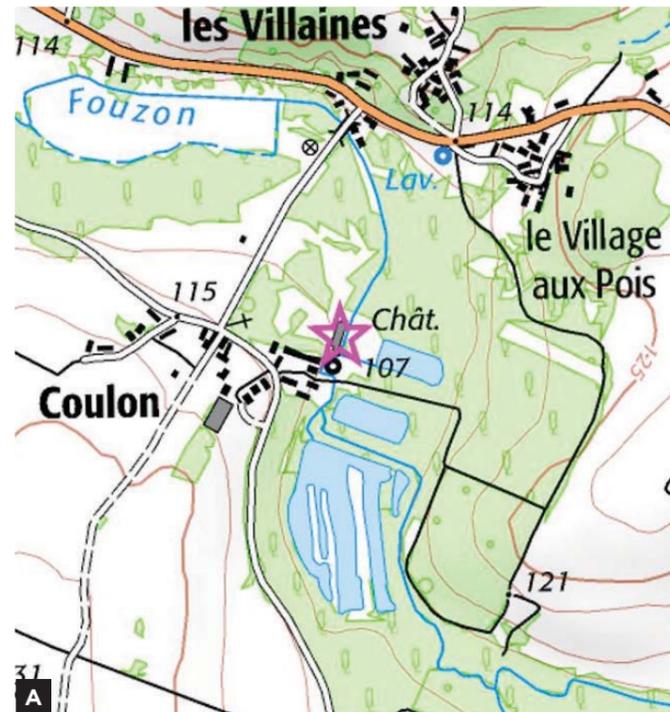
- 1 Distance (au centre du site de projet)
- 2 Situation topographique : dans l'axe du site, sur un promontoire, dans un vallon
- 3 Reconnaissance sociale : attrait touristique, cadre de vie, ensemble patrimonial et paysager cohérent, etc.

Nota: Toutes les distances sont mesurées depuis la limite de zone d'implantation la plus proche du monument

05 Contexte patrimonial

06 Château de Coulon Contexte paysager

Un domaine ceint de haie et de bois, un monument isolé dans son domaine, non visible depuis l'espace public et dont l'accès n'est pas public;

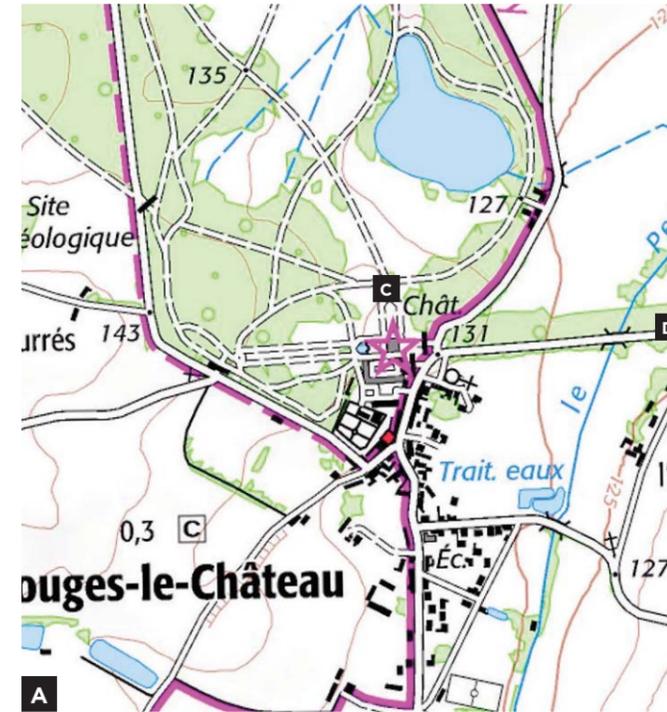


- A- Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Façade ouest
- D- Façade est

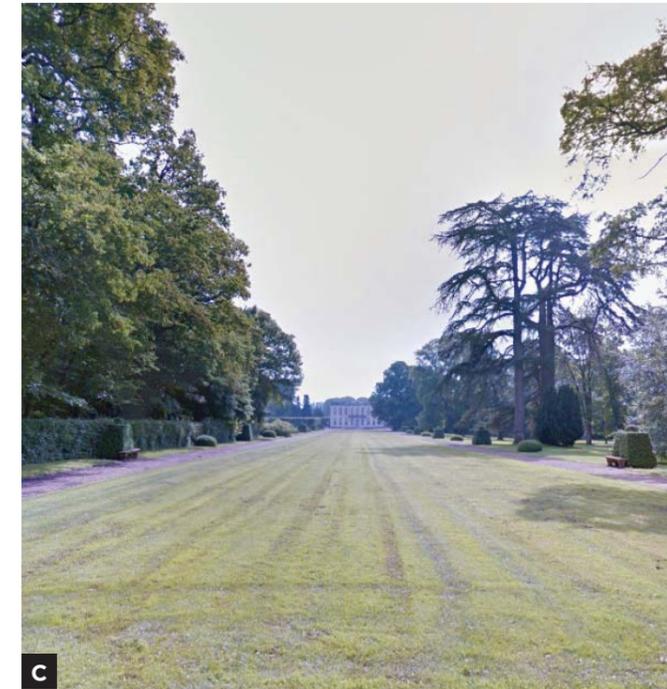


68 Château de Bouges Contexte paysager

L'allée d'arrivée au château est presque dans l'axe du site projet. Cependant, compte tenu de l'éloignement du projet éolien (19,6 km) et de l'effet de masques des boisements, l'impact est considéré comme faible.



- A- Plan de situation
- B- Photo aérienne
- C- Perspective sur la façade Ouest
- D- Vue sur l'allée d'arrivée depuis le perron du château



Monuments et sites protégés

◆ Monuments classés ou inscrits

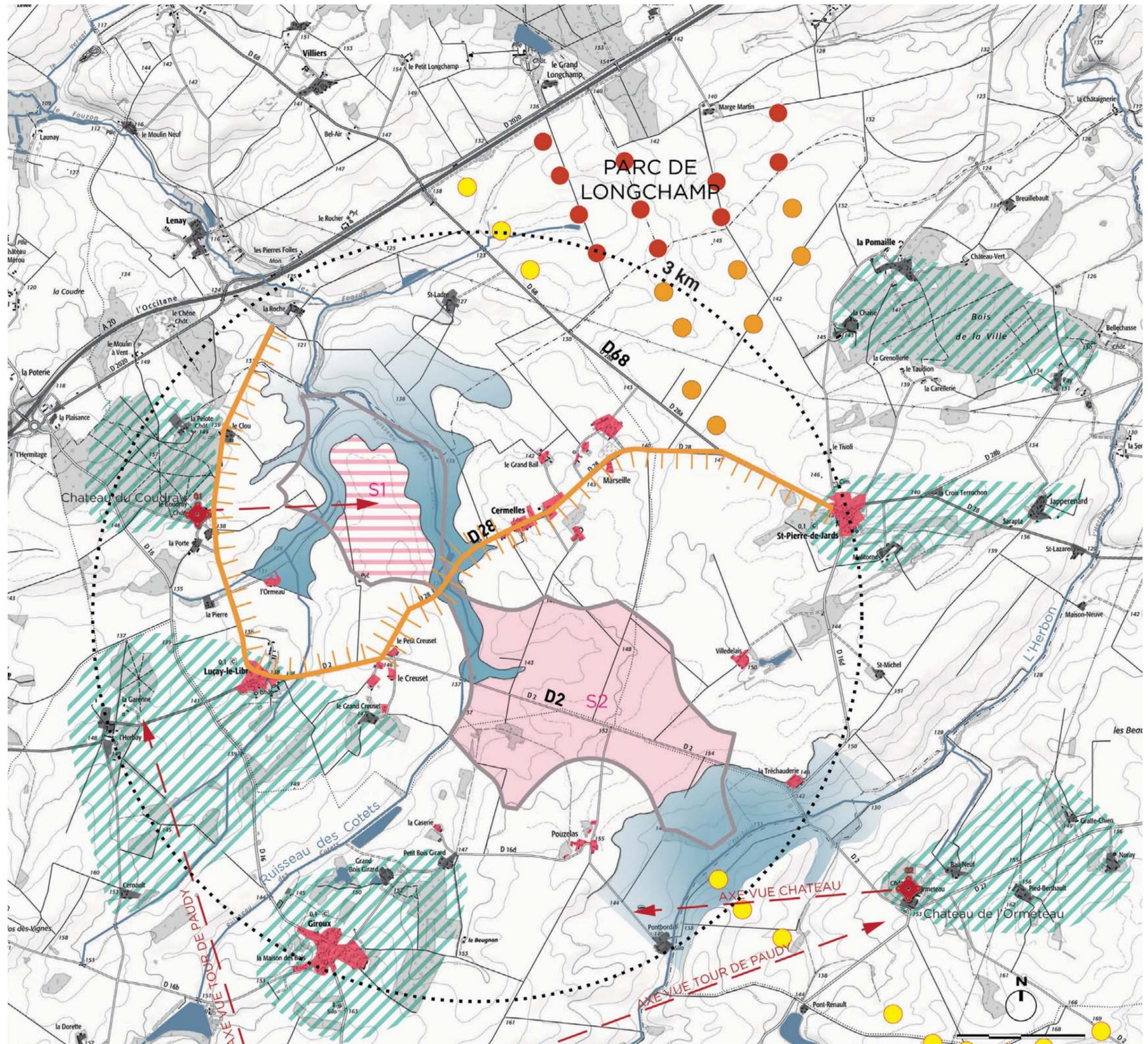
Parc éolien

- En exploitation
- Accordé
- En instruction

Aire d'étude

.... (3km)

- ▨ Ecran partiel par les boisements
- Zone d'habitation
- Fort enjeux sur le cadre de vie
- ▨ Zone à étudier sous forme de scénario
- ▨ Zone préférentielle d'implantation
- Vallon sensible
- ▨ Vue ouverte sur la zone de projet
- ▨ Axe de vue des monuments historiques
- Cours d'eau
- Site de projet



Enjeux du contexte
Contexte rapproché

Nota: Les distances d'éloignement sont mesurées depuis le centre de la zone de projet.
Février 2016
Source : Champ Libre, IGN, DREAL

Contexte éolien

Un projet éolien situé en zone favorable à l'implantation d'éoliennes. Il en résulte un paysage éolien en cours d'achèvement puisque sur 20 km on dénombre plus de 160 éoliennes en exploitation, accordées ou en cours d'instruction.

Un paysage éolien dichotomique composé d'une part de deux pôles de densification autour de l'A20 (Parc de Longchamp) et de la R151 (Les Pierrots) ; et d'autre part d'une vaste zone mitée et sans ligne de force.

Un fort enjeu de composition spatiale afin de mettre en cohérence le paysage éolien. Le site de projet questionne également l'opportunité d'autoriser certaines éoliennes isolées, qui rompent avec les logiques de parcs groupés ou en ligne continue. Il convient en effet de mettre un terme au mitage de l'espace et aux interdistances parfois faibles qui concourent à la perte de lisibilité.

Entre Vatan et Saint-Pierre-de-Jard, il existe un secteur sans éoliennes qui correspond à l'aire de vision «Clairières de Giroux». Le site de projet se trouve en limite de ce secteur, dans un paysage ouvert qui a les caractéristiques de la Champagne Berrichonne et qui est a priori favorable à l'implantation d'éolienne.

Perceptions

Les perceptions sont fortement marquées par quatre caractéristiques géographiques : la cuesta d'Ile-de-France qui sépare la Champagne Berrichonne et le Gâtinais de l'Indre ; le relief de la colline de Ménétréols-sous-Vatan qui occasionne de nombreux thalwegs et plisse le terrain au point de créer de profondes cuvettes ; la couverture boisée autour de Giroux qui limite le champ de vision ; le coteau ouest de la vallée de la Théols et de l'Arnon qui masquent le plateau où se trouve le site de projet.

Ces éléments conditionnent les vues et fragmentent les perceptions. Il en résulte un paysage complexe qui échappe à la lecture épurée des paysages berrichons.

Les principaux enjeux liés au grand paysage concernent la sensibilité de l'aire de vision «clairières de Giroux» aux effets de domination et de ruptures d'échelle.

Cadre de vie

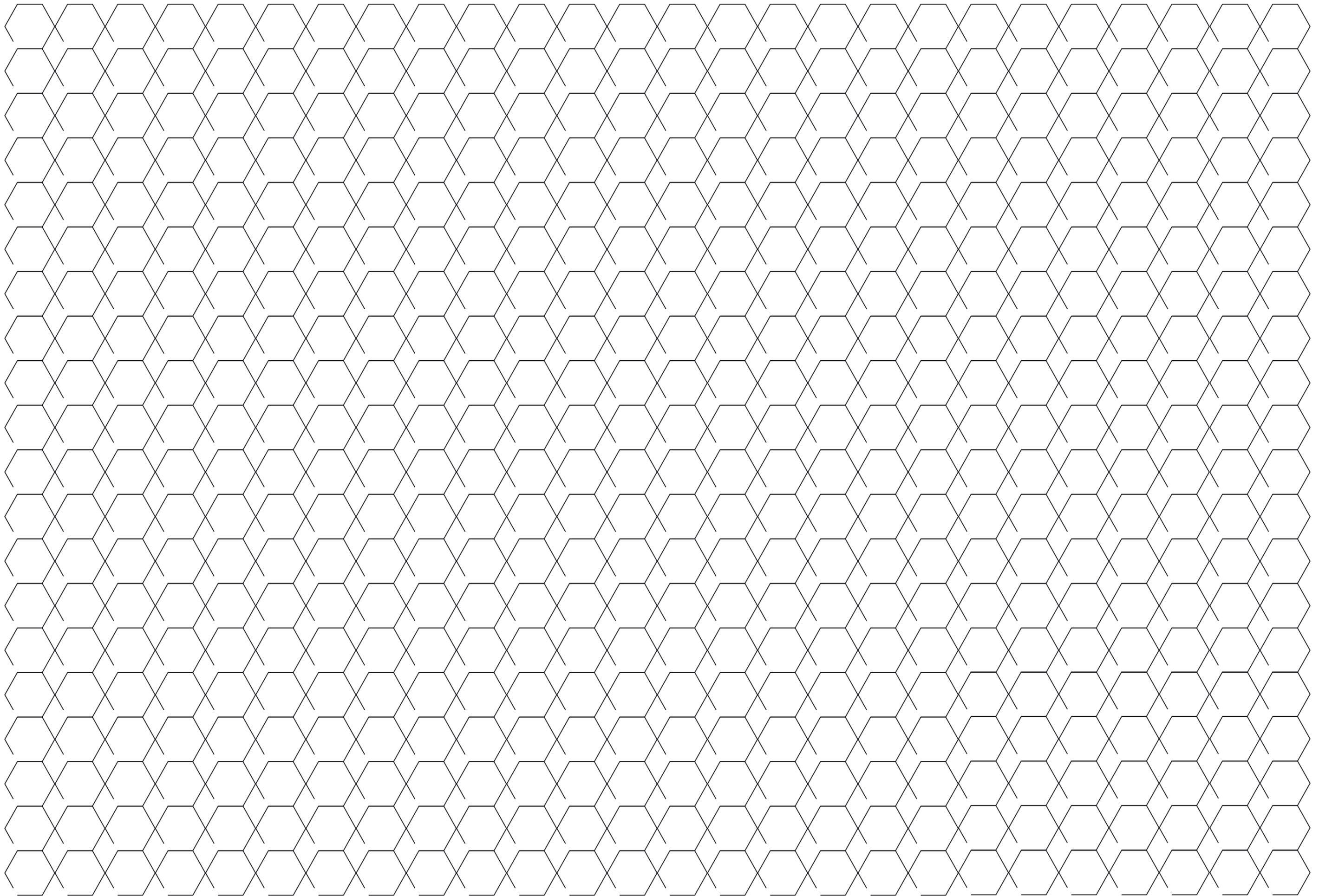
Le site de projet est divisé en deux parties qui s'étirent au sein d'une zone occupée par de nombreux hameaux et villages. Il en résulte un fort enjeu de qualité du cadre de vie depuis toutes ces localités, déjà concernées par l'impact du parc de Lonchamp et de ses futures extensions.

Fort de ce constat, il semble opportun d'écarter la zone d'implantation S1 qui surplombe légèrement Luçay-le-Libre, ainsi que le château de Coudray et se trouve très proche du parc de Longchamp. Ceci permettrait de ménager un espace de respiration entre les parcs et mettre à distance les éoliennes projetées des principales vues depuis les localités situées dans l'aire d'étude rapprochée.

Patrimoine

Le site de projet est proche du château de Coudray et de celui de l'Ormeteau, il se trouve potentiellement dans l'axe de vision de la tour de Paudy. En raison de ce constat, les enjeux sur ces monuments ont été qualifiés de fort et mérite d'être étudiés dans l'analyse des impacts.

Les autres monuments du périmètre d'étude sont faiblement concernés par le projet éolien, soit en raison de leur éloignement, soit en raison de leur situation topographique.



—

↘

↗

—

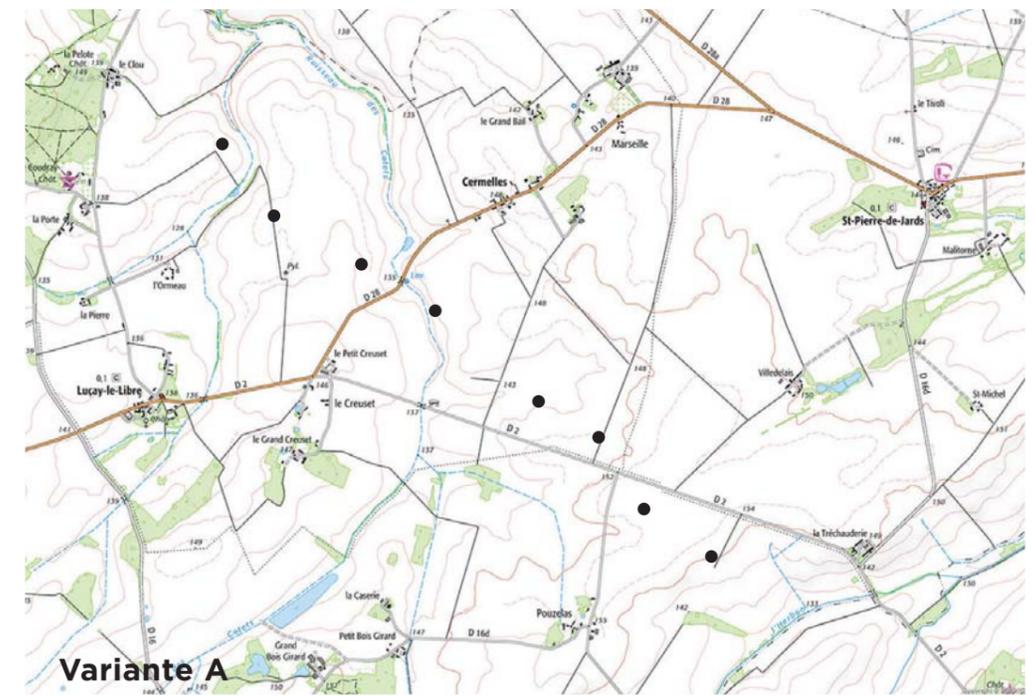
↘

↗

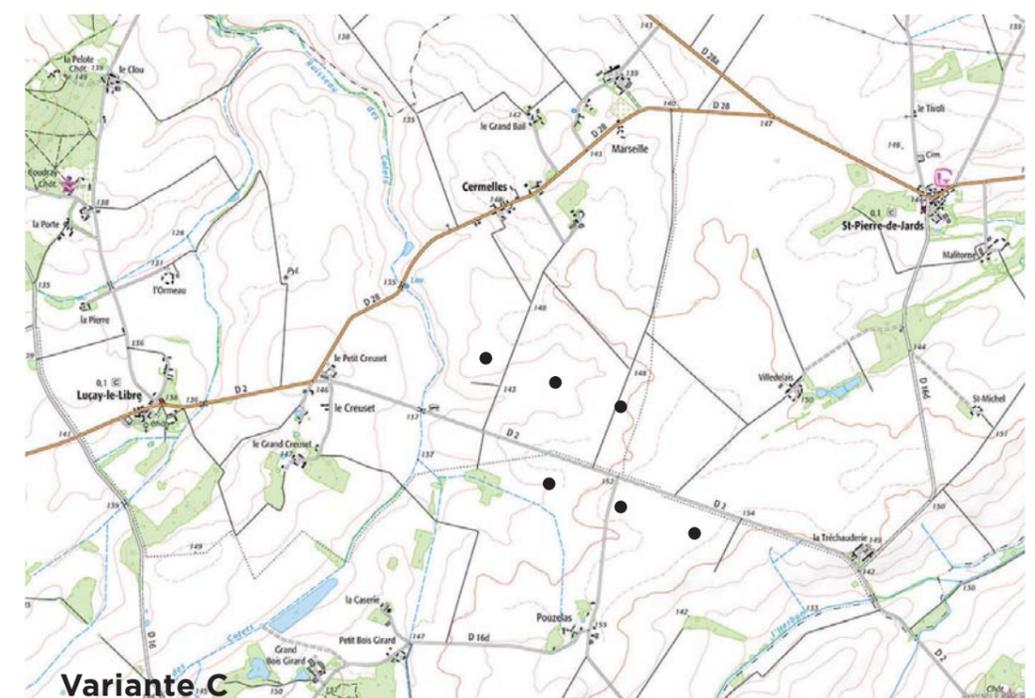
—

DEUXIÈME PARTIE

Évaluation des impacts

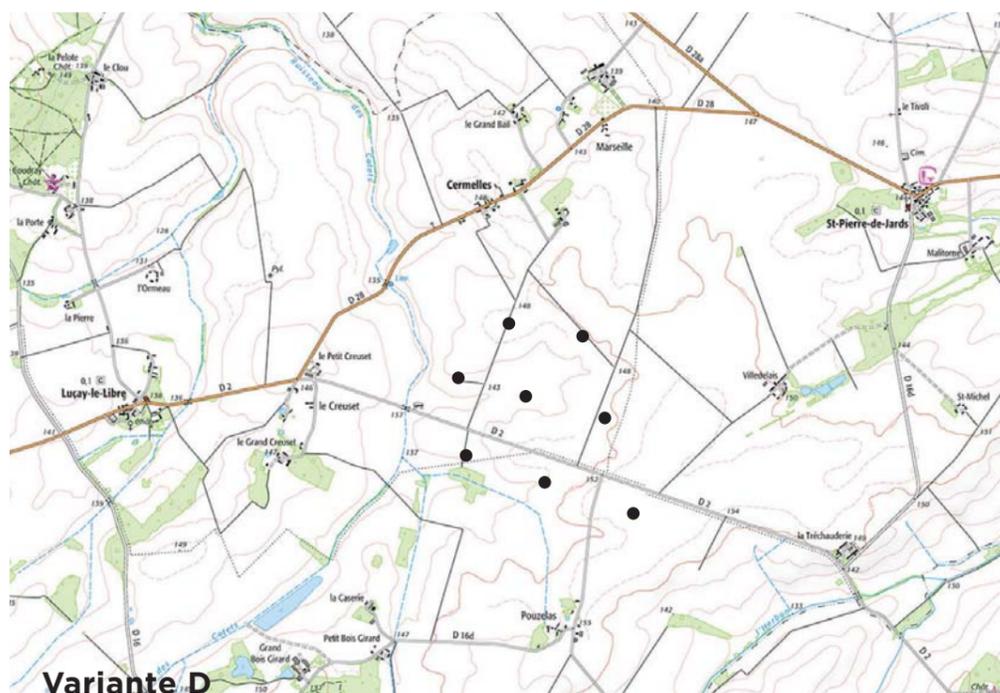
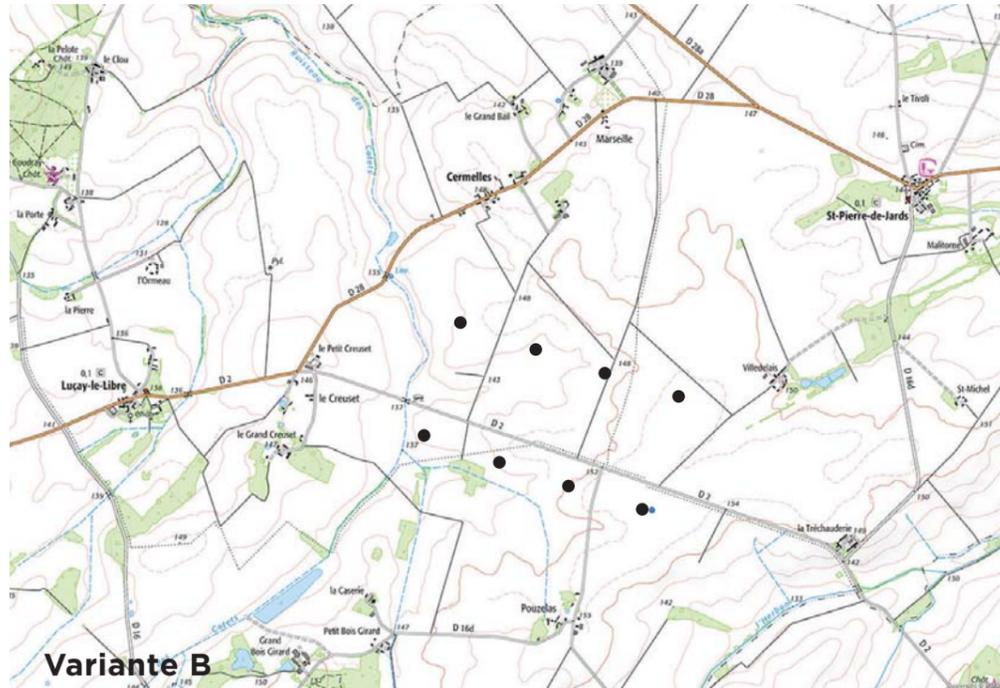


Variante A



Variante C

01 Choix du projet



01.1 Scénarios d'implantation

Le choix du projet s'est opéré entre 4 variantes et sur la base d'une analyse multicritères des impacts : paysage, production électrique, retombées locales, faune-flore, impact acoustique.

Le projet définitif est celui qui combine les meilleurs résultats au regard de ces critères. L'analyse complète des variantes est présentée dans le rapport d'étude d'impact. Le présent rapport détaille la comparaison des impacts paysagers seulement.

Les scénarios d'implantation étudiés ont été les suivants :

Variante A - 8 éoliennes

Une grande ligne NO/SE utilisant la diagonale maximale du secteur de projet. La ligne est irrégulière en raison de contraintes de maîtrise foncière. Elle reprend l'implantation de l'ancien projet mené sur les communes de Luçay-le-Libre et Giroux.

Variante B - 8 éoliennes

Deux lignes régulières de part et d'autre de la RD2.

Variante C - 6 éoliennes

Deux lignes décalées de part et d'autre de la RD2.

Variante D - 8 éoliennes

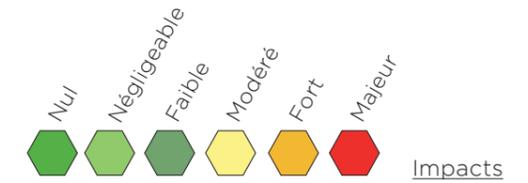
Un polygone groupé réparti sur une grille régulière.

01.2 Comparaison des scénarios

La comparaison des scénarios s'est faite sur la base de simulations photographiques permettant d'apprécier les impacts depuis 4 points de vue représentatifs des enjeux du territoire :

- Vue n°01 : enjeu patrimonial avec la tour de Paudy.
- Vue n°20 : enjeu de lisibilité depuis la RD2.
- Vue 28 : enjeu de cadre de vie depuis l'entrée ouest de Luçay-le-Libre.
- Vue N°37 : enjeu de lisibilité au nord du territoire.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-contre. Les simulations sont présentées pages suivantes.



Point de vue	Variante			
	A	B	C	D
01	Fort	Modéré	Négligeable	Négligeable
20	Négligeable	Faible	Faible	Faible
28	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
37	Modéré	Négligeable	Faible	Faible

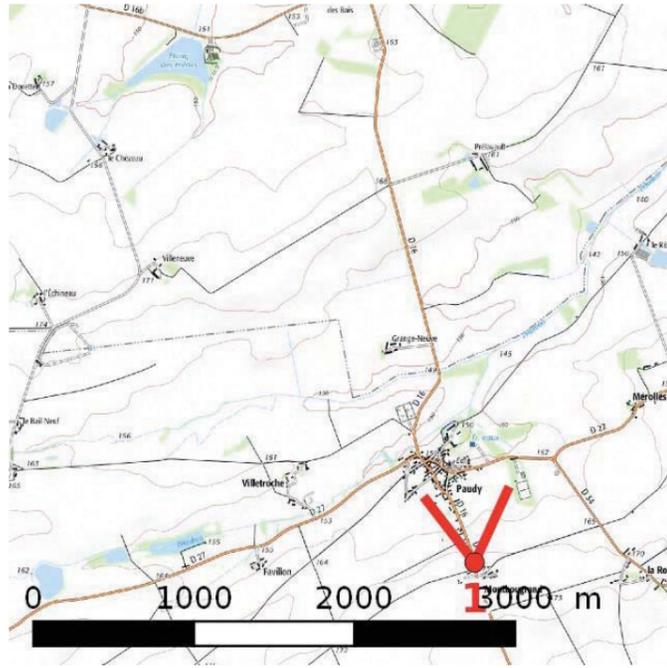
01.3 Choix de la solution de moindre impact

L'implantation A est très impactante, car elle occasionne un effet de barrière entre l'est et l'ouest du territoire et consomme une forte proportion d'espace visuel. En outre, elle est en co-visibilité directe avec le monument protégé de la Tour de Paudy.

Les variantes C et D sont moins impactantes. La variante C a l'avantage d'être plus compacte, mais l'inconvénient de ne pas utiliser toutes les potentialités du secteur identifié comme favorable à l'éolien dans le SRCAE.

Pour cette raison, le choix de l'implantation finale s'est porté sur le scénario D : une implantation groupée de 8 éoliennes réparties sur une grille régulière (voir plan p. 49).

Les éoliennes sont de type NORDEX N131R99, munies d'un mât de 99m et d'une hauteur totale de 164,90m en bout de pale.



Vue 01

Au-dessus du village de Paudy, au lieu-dit Montbougrand, l'observateur a une vue dégagée sur le site d'inscription de l'ancien château fort (Monument historique). La tour domine la vallée de l'Herbon et dépasse même de la ligne de crête du coteau qui enserme le village. Au sud, le panorama ouvre sur un groupe d'éoliennes, situées en arrière-plan et à une distance suffisante du monument pour ne pas être embrassé dans un même regard. L'enjeu de préservation de la qualité de cette vue est essentiel. Les impacts sont qualifiés au regard de cet enjeu.

Variante A

Cette variante a un fort impact sur le monument, puisque la ligne s'étire sur tout l'horizon jusqu'à rentrer dans le champ visuel du monument.

Variante B

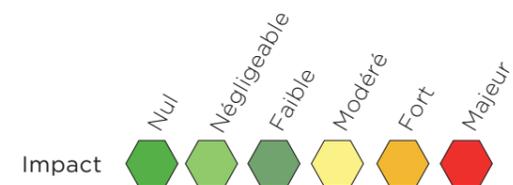
La géométrie des deux lignes se lit bien, le parc est en retrait du monument, mais les éoliennes se trouvent en limite du champ de vision sur l'édifice protégé. Cette situation de co-visibilité est trop impactante.

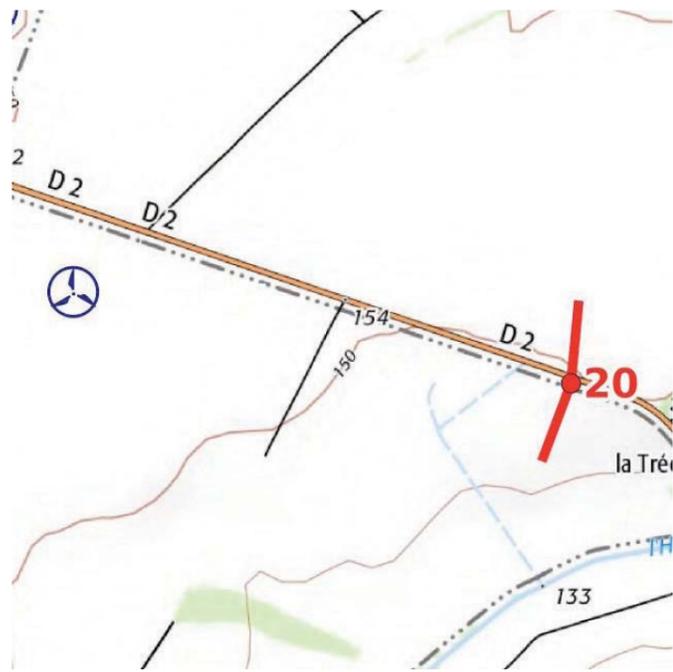
Variante C

L'implantation en lignes décalées est peu lisible, elle ajoute à l'effet de désordre de l'arrière-plan éolien. Le retrait est suffisant pour préserver une fenêtre de vision sur l'édifice protégé.

Variante D

L'implantation groupée est très lisible, elle organise le premier plan éolien. Le retrait est suffisant pour préserver une fenêtre de vision sur l'édifice protégé.





Vue 20

La route départementale 2 traverse le secteur de projet et offre une vue dégagée sur la composition du parc.

Variante A

La ligne s'étire au-delà de l'horizon et semble ne jamais s'arrêter.

Variante B

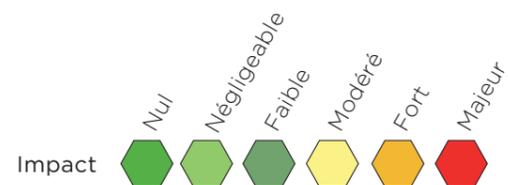
La composition est rigoureuse. Elle est à la mesure de ce vaste paysage dépouillé.

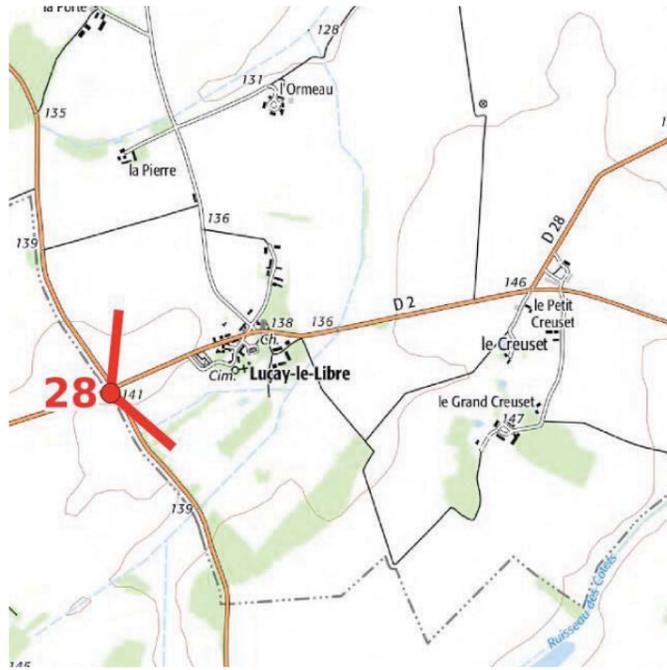
Variante C

La composition est rigoureuse. Elle est à la mesure de ce vaste paysage dépouillé.

Variante D

La composition engendre un effet de masse à la mesure de ce vaste paysage dépouillé.





Vue 28

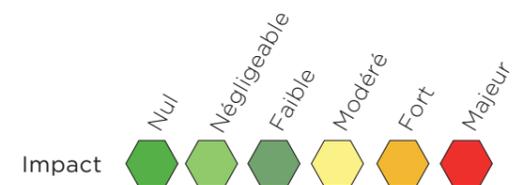
Cette vue illustre l'impact du scénario d'implantation sur l'entrée est de Luçay-le-Libre

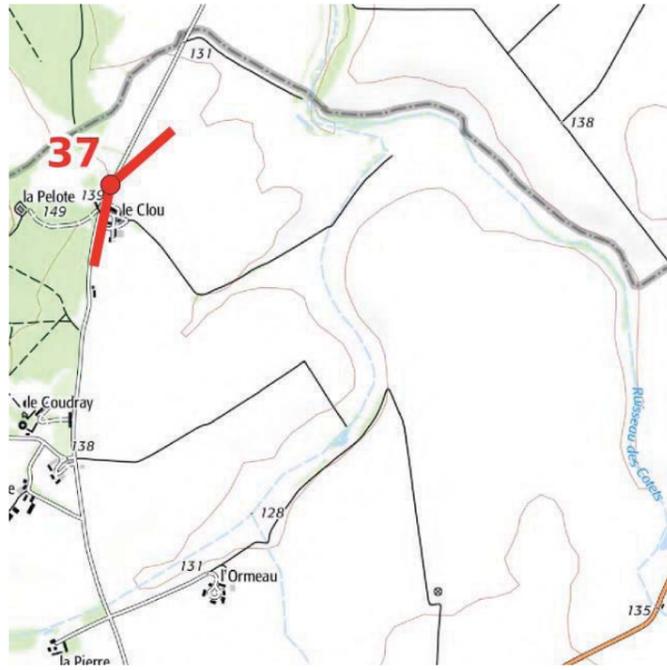
Variante A

Cette variante a un fort impact sur la silhouette du village. La ligne occupe tout l'horizon et barre l'arrière-plan. Une des éoliennes surplombe le village dans l'axe de la route.

Variante B-C-D

Les autres variantes consomment moins d'espace visuel. Elles sont moins prégnantes, mais introduisent toutes une rupture d'échelle inédite, en concurrence directe avec la silhouette du village et notamment de l'église (non MH), située au premier plan.





Vue 37

Cette vue prise à l'angle du bois du château de Coudray permet d'avoir une bonne lecture de la composition du parc depuis le Nord.

Variante A

La ligne s'étire au-delà de l'horizon et semble ne jamais s'arrêter. Les segments de ligne ne sont pas alignés et l'ensemble engendre un effet de désordre et de consommation de l'espace rural.

Variante B

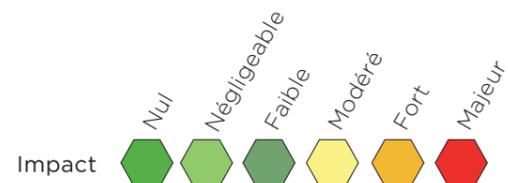
La composition est rigoureuse. Elle est à la mesure de ce vaste paysage dépouillé. La distance avec le parc éolien des Terrajeaux est suffisante pour conserver un espace de respiration.

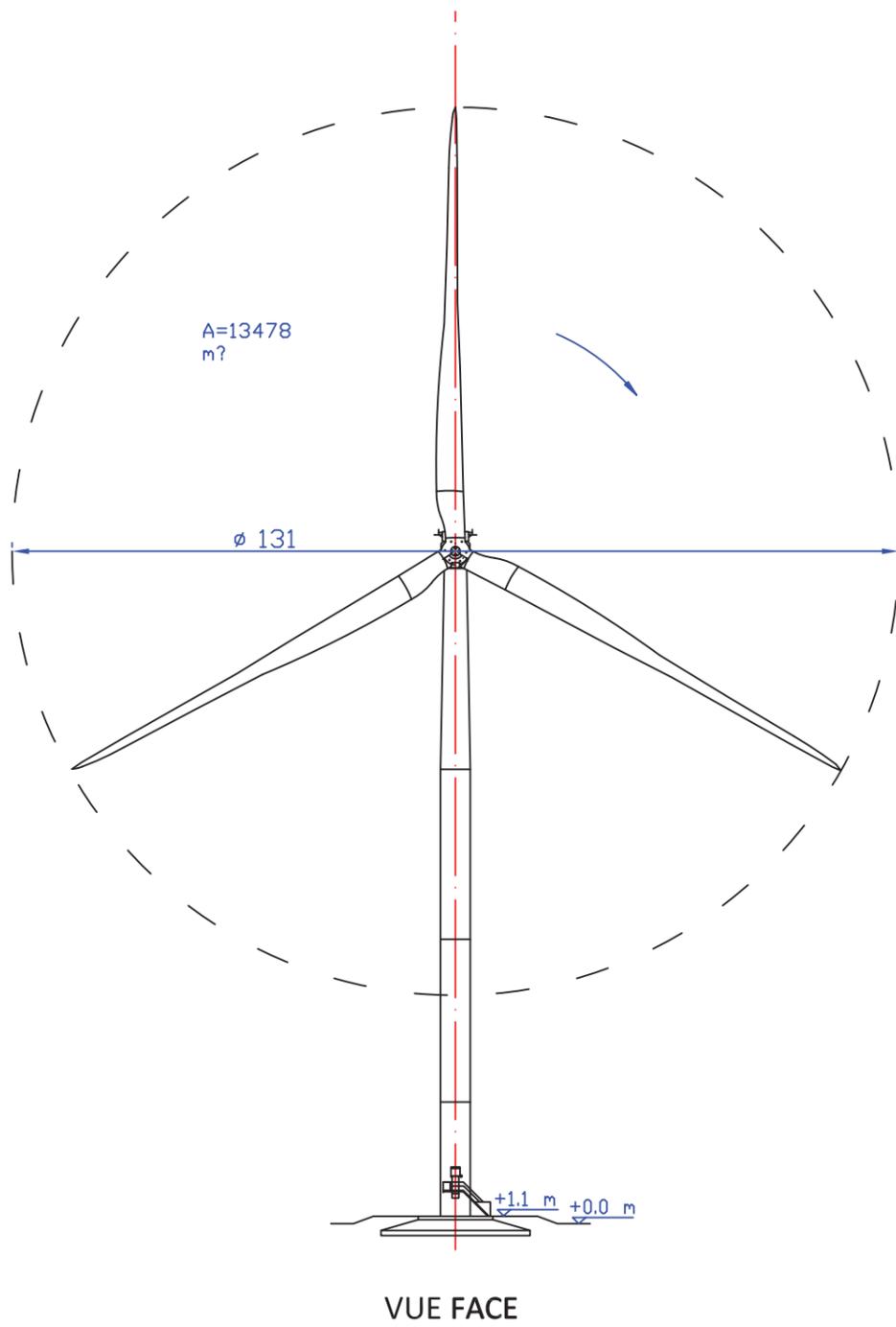
Variante C

La composition est rigoureuse. Le parc est compact, il ménage un vaste espace de respiration avec le parc éolien des Terrajeaux. Il est à la mesure de ce vaste paysage dépouillé.

Variante D

La composition est rigoureuse. Elle est à la mesure de ce vaste paysage dépouillé. La distance avec le parc éolien des Terrajeaux est suffisante pour conserver un espace de respiration.

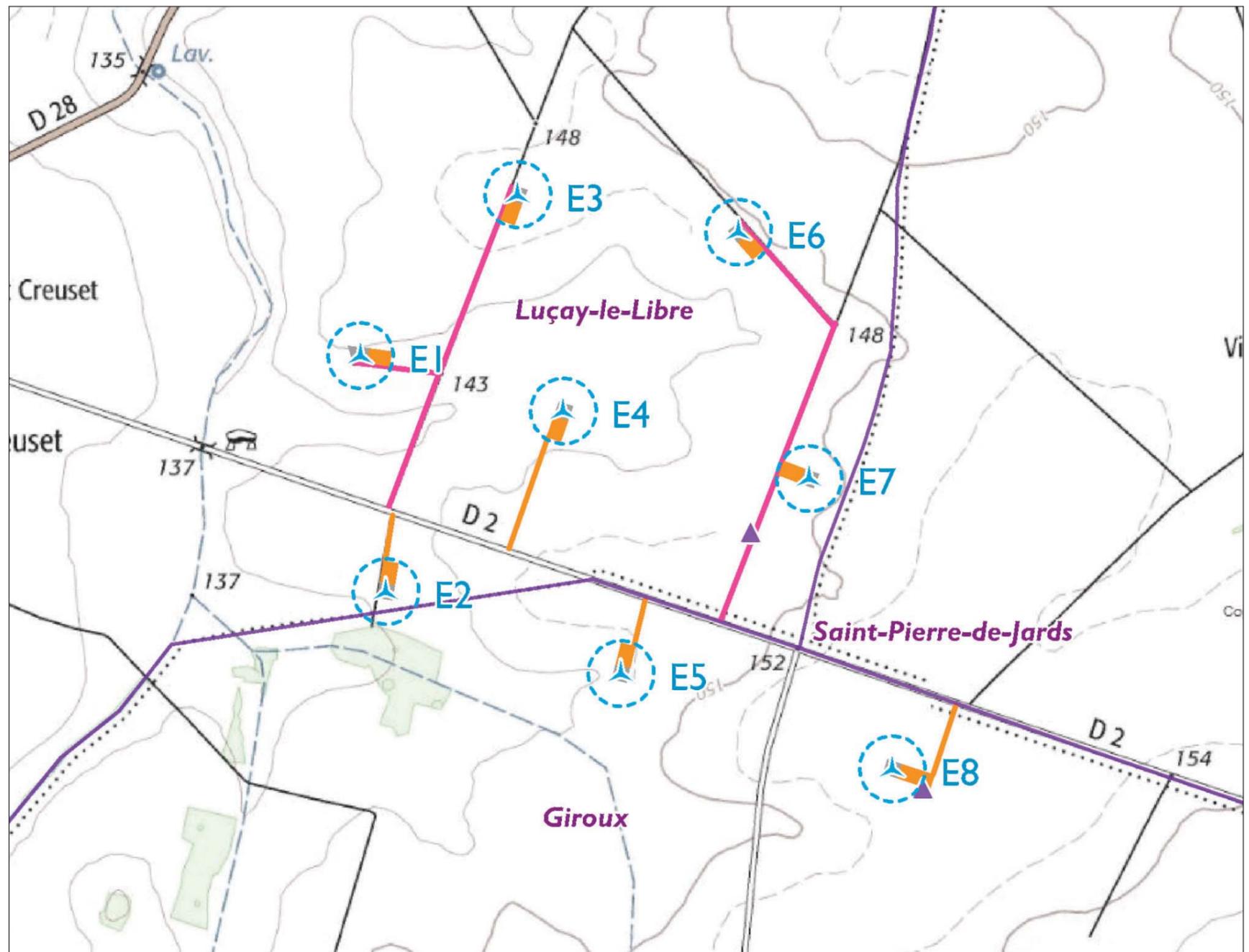




Caractéristiques techniques des éoliennes N131 R99	
Puissance	3000 KW
Rotor	65,50 m
Mat	99 m
Hauteur totale	164,90 m

- Aire engravillonnée
- Accès à renforcer
- Aire de grutage et accès à créer
- Eolienne du projet
- Poste de livraison

Plan d'implantation
Source: Nordex



/

02 Méthodologie d'analyse des impacts

L'étude des impacts du projet sur le paysage et le cadre de vie s'appuie sur deux types d'analyses :

1. L'analyse objective

Elle s'appuie sur un traitement cartographique des impacts du projet et autorise une approche quantitative en termes de zones de visibilité et d'effets de saturation.

2. L'analyse subjective

Elle s'appuie sur l'analyse des perceptions et permet une évaluation qualitative des impacts du projet.

02.1 Analyse cartographique

02.1.1 Zone d'influence visuelle du projet

Pour cette analyse, l'impact visuel des éoliennes est simulé sur une cartographie à l'aide d'un logiciel de géomatique. Ceci permet de prévoir le nombre d'éoliennes visibles en tous points du territoire d'étude. Le logiciel réalise un traitement statistique à partir de données sur le relief, les boisements et les habitations.

La carte qui en résulte est appelée zone d'influence visuelle (ZIV), c'est une carte de visibilité permettant de déterminer l'impact paysager théorique du parc éolien.

Cet outil donne une indication du nombre d'éoliennes visible en tout point du territoire.

Méthode

Les cartes d'influences visuelles ont été réalisées sur les logiciels WindPro et QGIS en prenant en compte les paramètres suivants :

- Topographie selon MNT EU-DEM résolution 25 m
- Hauteur de vue des éoliennes : hauteur du mat+1/2 pale
- Hauteur moyenne de végétation : 10m ;
- Hauteur moyenne du bâti : 8m ;
- Distance maximale de visibilité : 15km

Limites

En raison de l'imprécision des données, les critères retenus maximisent nécessairement l'impact du projet. Ils ne permettent pas de retranscrire la subtilité des perceptions sur le terrain (micro-reliefs, talus, bosquets et habitations isolées, etc.)

Ainsi, cette analyse ne doit pas être considérée seule. Elle est un outil complémentaire à l'étude des perceptions à l'aide de photomontages.

02.1.2 Indice de saturation visuelle

La saturation visuelle d'un paysage peut être évaluée par des cartes permettant de quantifier le nombre d'éoliennes visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizons occupés par des machines.

Cette approche cartographique permet de déterminer des seuils d'alertes à partir desquels il y a un risque de saturation de l'horizon de vision.

Méthode

La méthodologie retenue s'appuie sur celles proposées par la DREAL Centre pour la prise en compte des enjeux «Paysage et Patrimoine».

La saturation visuelle est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices ci-dessous sont approchés ou dépassés.

Occupation de l'horizon

Ce premier critère renseigne sur la proportion de champ visuel occupé. Il se construit ainsi :

- Somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre.
- Est considérée l'hypothèse fictive d'une vision sur 360° dégagée de tout obstacle visuel, excepté celui du relief et d'une hauteur du regard à 2 m.
- L'angle intercepté doit englober toute l'étendue d'un parc éolien mesurée sur une carte.

L'information cartographique est reportée dans un tableau qui renseigne sur le nombre d'éoliennes potentiellement visibles et réparties selon deux classes:

- La classe des éoliennes prégnantes dans le paysage, distantes de moins de 5 km.
- La classe des éoliennes visibles par temps normal, distantes de 5 à 10 km. Pour simplifier, on ignore les éoliennes distantes de plus de 10 km.

Plus la somme des angles est grande, plus les panoramas sont occupés par des parcs éoliens.

Seuil d'alerte : au-dessus de 120° d'angle occupé.

Espace de respiration

Cet indice renseigne sur le plus grand angle continu sans éolienne.

Seuil d'alerte : moins de 160° d'horizon sans éoliennes.

Limites

L'indice proposé par la DREAL Centre est construit sur des hypothèses conservatrices qui conduisent à majorer les impacts :

— Ne pas prendre en compte d'autres effets de masquage que celui du relief implique de raisonner abstraction faite des effets de masquage de la végétation et du bâti. Ceci conduit à penser que ces effets ne sont pas opérants pour atténuer ou supprimer les impacts sur les lieux de vies, ce qui ne correspond pas à la réalité des perceptions.

— Dans cette situation, la recommandation de prendre le centre des villages comme point de référence de l'analyse, conduit à surévaluer la réalité des impacts sur l'environnement villageois. Elle ne permet pas d'illustrer la réalité des impacts dans l'espace bâti.

— La méthode de calcul de l'indice d'occupation de l'horizon recommande de comptabiliser toutes les éoliennes d'un parc dans la classe de 5 km lorsque seule une fraction des éoliennes de ce parc sont situées à cette distance. Ceci implique également une majoration de l'impact.

— En matière de respiration visuelle, le seuil d'alerte proposé par la DREAL ne correspond pas aux limites de la perception humaine. En effet la limite de la vision stéréoscopique est de 60° et celle de la vision panoramique de 95 à 110°. Ces valeurs sont d'ailleurs celles retenues par le guide des études d'impacts pour présenter les simulations d'insertions.

Par conséquent, l'analyse de la saturation visuelle telle qu'elle est préconisée par la DREAL Centre conduit à surévaluer les impacts du projet de parc.

Dans ces conditions, les résultats de l'analyse de la saturation visuelle devront être pondérés par l'analyse des perceptions.

02.2 Analyse des perceptions

Cette analyse fait appel à la sensibilité de l'observateur pour apprécier la façon dont le parc s'insère dans son contexte paysager : rapports d'échelle, lisibilité et cohérence d'ensemble sont les trois facteurs à observer et à étudier.

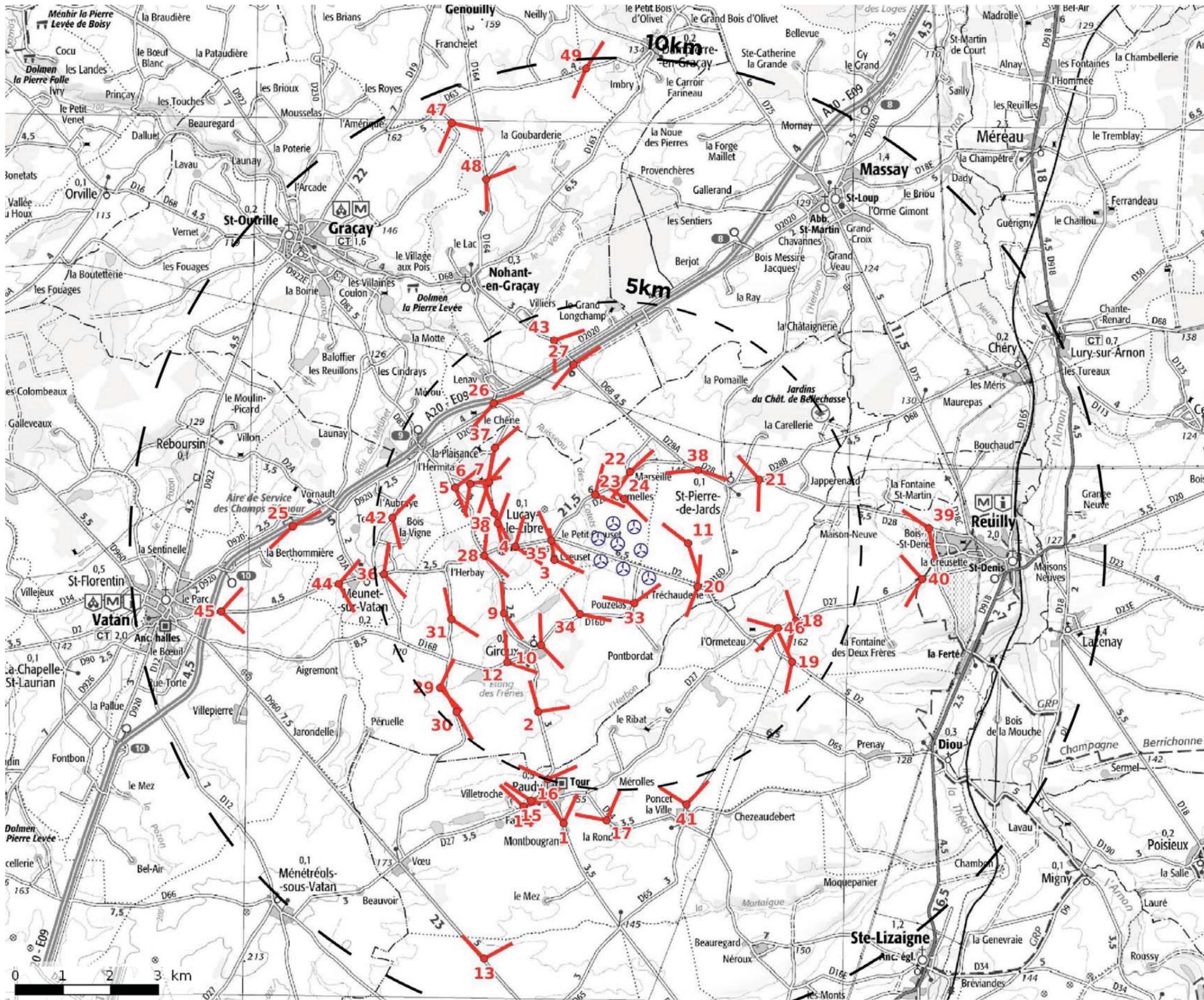
02.2.1 Choix des points de vue

L'étude des impacts visuels s'appuie sur une campagne exhaustive de simulations d'insertion du projet dans un rayon concentré de 10km autour du projet. C'est-à-dire dans la zone maximale d'impact sur le paysage et le cadre de vie.

L'ensemble des photomontages réalisés pour les besoins de l'étude s'élève à un total de 49 points de vue sélectionnés en cohérence avec les enjeux identifiés dans l'état initial, à savoir :

- Les enjeux patrimoniaux.
- Les enjeux de cadre de vie.
- Les enjeux d'effets cumulés entre les parcs éoliens.
- Les enjeux de domination sur les micro-paysages du sous-ensemble paysager intitulé «Clairière de Giroux».
- Les enjeux d'insertion dans les paysages ouverts de la Champagne berrichonne.

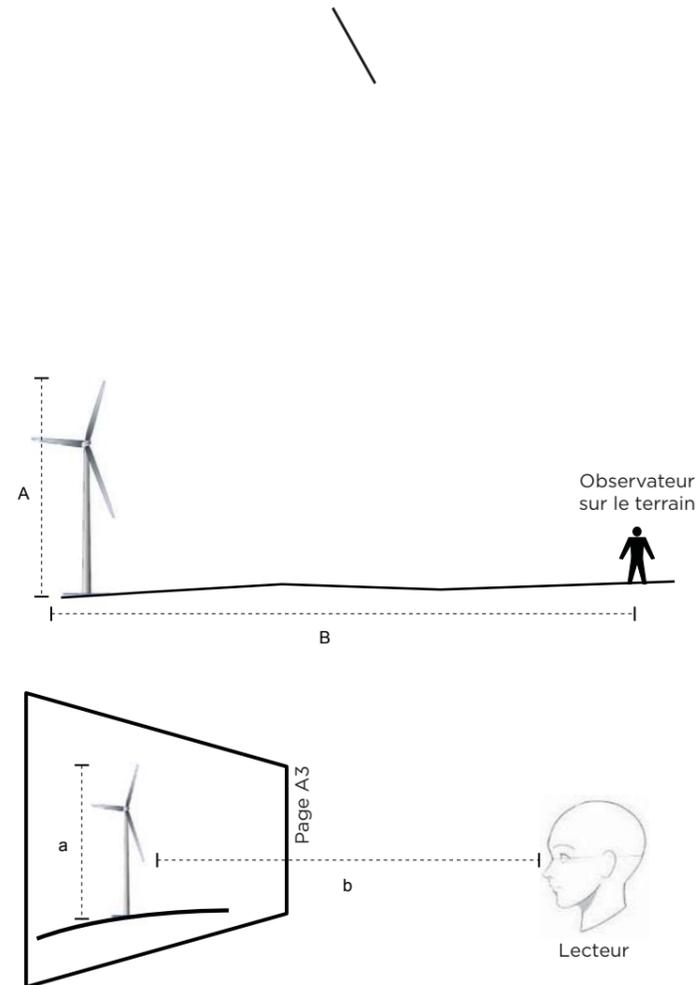
Le parc éolien de Bois Merault (trois éoliennes) a été intégré à l'ensemble des photomontages bien que ce parc ait été accordé à une date postérieure au dépôt afin de respecter la vue réelle et d'être majorant par rapport à la réglementation.



Carte des points de vue simulés pour l'étude des impacts
Source : Nordex

Catégorie d'enjeu illustré par la simulation

Numéro de point de vue	Distance (m)	Monument	INTÉRÊTS							Représentativité du PDV
			Clairière de Giroux	Gâtinais	Plateau ouvert	Effet cumulés	Effet cumulés AE*	Cadre de vie	Feuilles tombées	
1	5480	X				X				3
2	3444		X			X				2
3	982		X						X	2
4	1762								X	3
5	3209		X							1
6	2942		X							1
7	2599					X				2
8	2256					X				2
9	2323					X	X			2
10	2177		X						X	1
10b	2177		X						X	1
11	1005								X	1
12	2906								X	3
12b	2906								X	3
13	8732					X	X			3
14	5432	X								3
15	5266	X								1
15b	5266	X							X	1
16	4717		X							2
17	5192		X			X				2
18	3231	X								2
19	3505	X						X		2
19b	3505	X						X	X	2
20	1043					X				2
21	2822								X	3
22	1137								X	2
23	717							X		2
24	565					X				3
25	6454	X				X				2
26	3577	X								2
27	3453					X	X			3
28	2436	X							X	3
29	4321	X							X	1
30	4407	X							X	1
31	3386	X							X	1
32	2149					X				2
33	614							X	X	2
34	1203								X	2
35	994								X	2
36	4589								X	2
37	2908					X				1
38	1797					X	X			2
39	6003								X	3
40	5773								X	2
41	4848					X	X			1
42	4371		X							2
42b	4371		X						X	2
43	4498					X	X			3
44	5555								X	3
44b	5555								X	3
45	8090		X							3
45b	8090		X						X	3
46	3231	X						X	X	3
47	9130					X			X	1
48	7600					X			X	2
49	9590					X			X	1

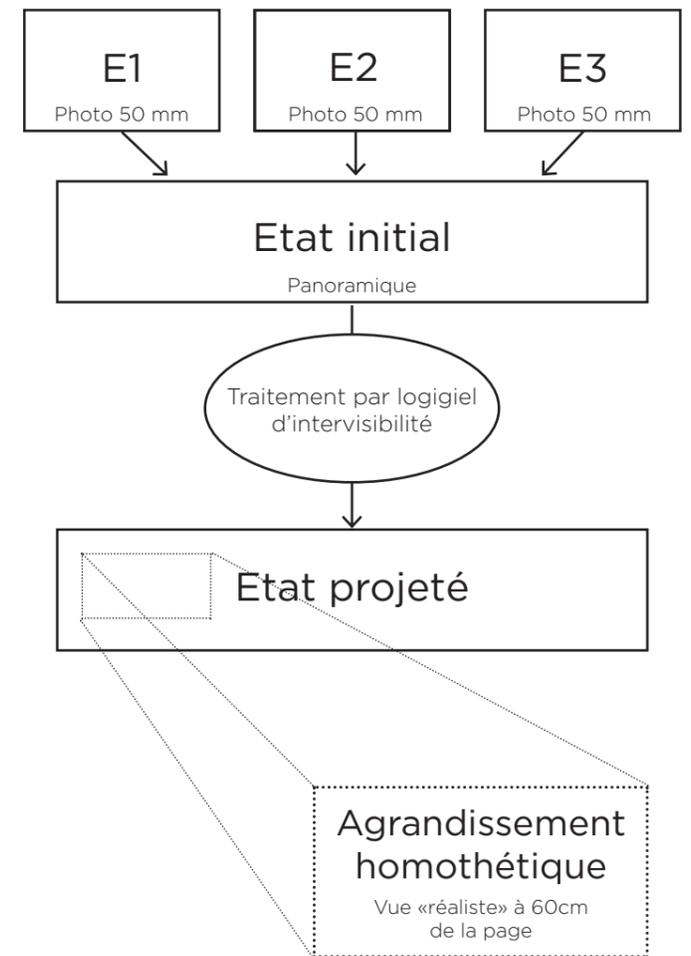


$$A/B = a/b$$

b : distance de lecture 60cm

Agrandissement homothétique

Les agrandissements permettent la restitution objective de la perception du paysage. Le rapport de proportion entre l'observateur sur le terrain et l'éolienne est respecté de façon à ce que le lecteur ait une vue «réaliste» de la simulation en se tenant à 60cm de l'agrandissement.



Traitement des simulations

Les prises de vues initiales sont prises à la focale 50mm, puis assemblées en vues panoramiques. Un logiciel d'intervisibilités permet de réaliser la simulation de l'état projeté. Un zoom de la vue panoramique permet d'avoir une meilleure lisibilité. Un agrandissement homothétique sur la page de droite permet de se rendre compte de la vue réelle.



02.2.2

Simulations

Méthodes

— Toutes les photos sont réalisées avec un appareil reflex numérique équipé d'une focale fixe de 35 mm. Cette focale, équivalente à environ 50 mm en argentique, correspond à la focale la plus proche de l'œil humain.

— Les photographies ont été ensuite assemblées en vues panoramiques afin de présenter des vues plus adaptées à la compréhension du paysage d'inscription (cf schéma).

— Le facteur d'agrandissement des photos de l'état initial et de l'état projeté est toujours identique.

— Chaque simulation est accompagnée d'un agrandissement homothétique sur le parc de façon à restituer de façon objective le paysage tel qu'il serait perçu sur le terrain.

— Les photos de l'état initial ont été complétées et également simulées de façon à représenter les parcs accordés, non encore construits à la date de prise de vue et les parcs en instructions avec avis de l'Autorité Environnementale.

— Les parcs éoliens existants ou accordés sont légendés sur la photographie de l'état initial. Ainsi, il est aisé de repérer le contexte éolien et d'analyser les impacts cumulés entre le projet de parc et les parcs environnants.

— Le parc projeté est repéré sur la simulation. Les éoliennes sont numérotées de la même façon que sur le plan de permis de construire.

02.2.3

Analyse des effets

Caractérisation de l'intérêt des points de vue

Une note de 1 à 3 est attribuée à chacun des points de vue afin de qualifier la représentativité de la simulation au regard de la fréquentation du territoire, des perceptions depuis les lieux habités, de l'enjeu patrimonial, etc. On distingue donc les points de vue ainsi :

① **Faible représentativité** : le point de vue est pris depuis un lieu peu fréquenté, ou bien selon un angle de vue qui ne permet pas de rendre compte de la réalité des perceptions sur le territoire.

② **Point de vue représentatif** : le point de vue rend compte du paysage quotidien et partagé.

③ **Point de vue majeur** : le point de vue illustre un panorama important pour illustrer un enjeu patrimonial, de cadre de vie ou de respect des paysages.

Qualification des effets

Pour qualifier les effets du parc sur le paysage, on utilise les critères suivants :

	Effet nul On ne voit pas le parc éolien.
	Effet négligeable On ne voit presque pas les éoliennes du parc.
	Effet faible Le parc éolien, ou une partie du parc est visible, mais cela ne modifie pas significativement la perception sur le paysage et le cadre de vie.
	Effet modéré Le parc éolien, ou une partie du parc contribue à modifier de façon significative la perception sur le paysage ou le cadre de vie, mais le rapport d'échelle ou l'interdistance est favorable.
	Effet fort Le parc éolien, ou une partie du parc modifie de façon significative le cadre de vie, l'harmonie du paysage ou l'environnement d'un édifice patrimonial.
	Effet majeur Le parc éolien, ou une partie du parc porte atteinte à un paysage reconnu, au patrimoine et à la qualité du cadre de vie.

Les effets doivent être pondérés en regard de la représentativité du point de vue. Par exemple, un effet fort sur un paysage peu fréquenté peut-être requalifié d'effet modéré, car il n'est pas représentatif de la façon dont on perçoit généralement le parc sur le territoire.

02.2.4

Analyse des effets cumulés

La réglementation des études d'impacts impose la prise en compte des effets cumulés. Ces effets sont définis par la Commission européenne comme des « changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures ».

Effets cumulés avec les parcs connus

Le présent dossier analyse les effets cumulés avec les parcs existants, les parcs accordés, et les parcs en instructions ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. (cf: tableau du contexte éolien page 8)

11 points de vue illustrent cette situation. Ils ont été pris en période hivernale lorsque les effets de masques sont minorés. Ils sont recensés dans le tableau des points de vue.

Effets cumulés avec les parcs projetés

Une partie dédiée du carnet de photomontage analyse les effets cumulés avec les « projets connus » dans l'aire d'étude éloignée à la date de dépôt de la demande d'autorisation du projet éolien. (cf: tableau du contexte éolien page 8)

A savoir les projets soumis à une procédure d'autorisation et à la législation sur les études d'impact, qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'administration compétente pour autoriser ou approuver le projet, qu'ils soient de même nature ou de nature différente.

Les projets connus en mars 2017 sont les suivants :

- Parc Bois Mérault : trois éoliennes
- Parc de Reuilly : neuf éoliennes
- Parc de Dampierre-en-Graçay : quatre éoliennes
- Parc des Chênes : sept éoliennes
- Parc de Brinay : six éoliennes

Les vues n°19, 23, 33, 38 et 43 permettent d'apprécier les effets cumulés avec ces projets de parcs, elles sont présentées dans la section 4 de ce chapitre (p. 174).

02.2.5

Analyse de l'effet d'écrasement

Il est d'usage de parler d'effet d'écrasement lorsqu'une éolienne, du fait de sa proximité, surplombe une silhouette de village, un paysage sensible ou un bâtiment remarquable (cf. §2.2 de la doctrine régionale).

Pour apprécier les cas où cette situation se pose, on se réfère à la règle de dégressivité non linéaire de la hauteur perçue d'une éolienne, qui implique que la machine apparaît plus petite qu'elle ne l'est vraiment au fur et mesure de la distance d'éloignement (cf. schéma p.21).

Ainsi, lorsque l'observateur se trouve à moins de 1,5 km de l'engin, le champ de vision est entièrement occupé par une éolienne du fait d'un angle d'incidence important. Dans cette situation, la vision stéréoscopique est sollicitée et l'observateur est en capacité d'évaluer la hauteur et la circonférence de l'engin (cf. schéma p.21).

Cette situation engendre un sentiment d'écrasement et fait l'objet d'une analyse détaillée chaque fois que nécessaire dans le carnet de photomontages.

02.2.6

Analyse de l'effet de domination

Il est d'usage de parler d'effet de domination lorsqu'une éolienne implantée sur un relief surplombe un site et engendre un effet de rupture d'échelle tel, que l'impact porte atteinte à la perception du paysage ou du cadre bâti.

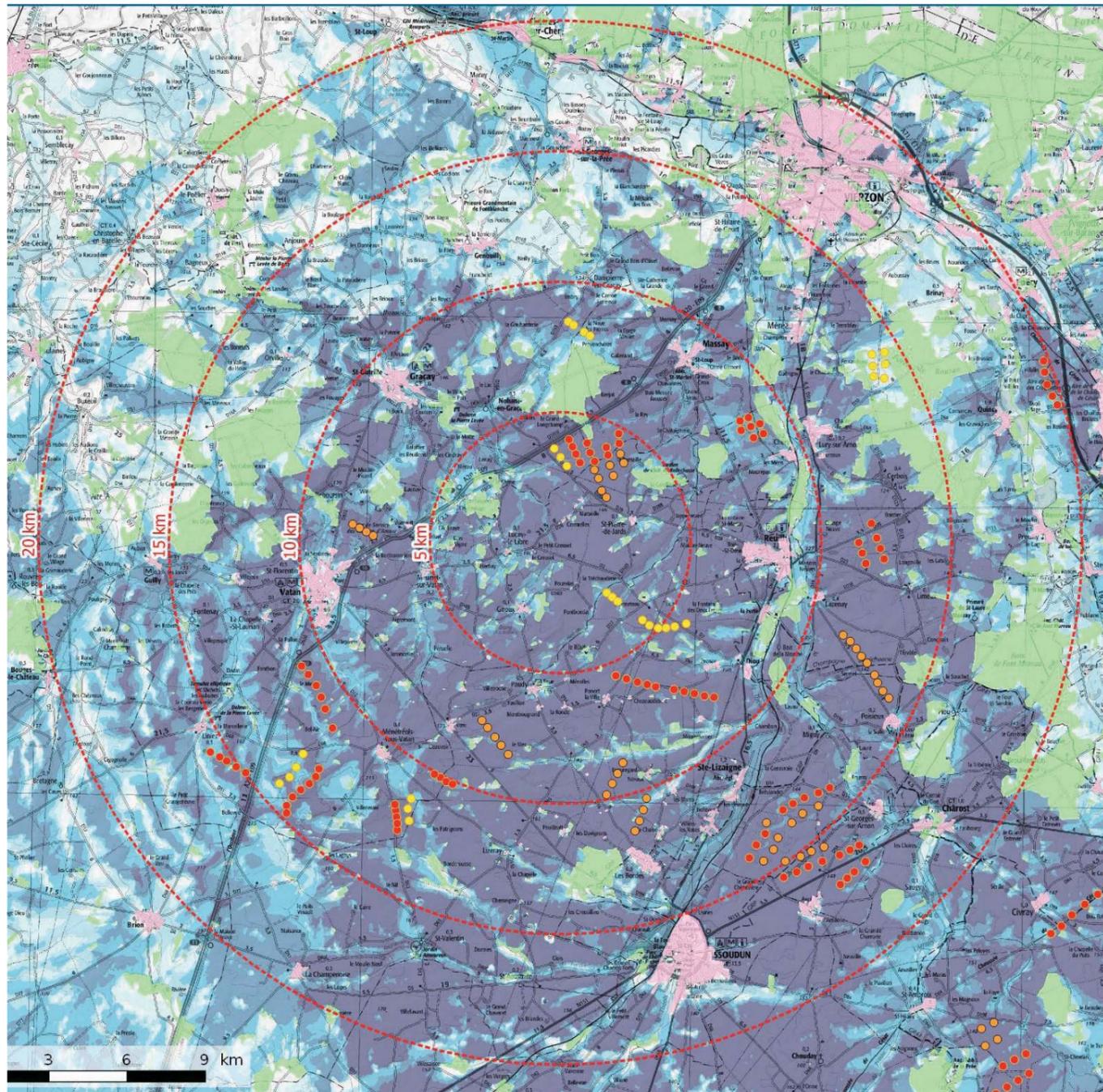
Cette situation fait l'objet d'une analyse détaillée chaque fois que nécessaire dans le carnet de photomontages.

Nombre d'éoliennes visibles

- <= 10
- 10 - 20
- 20 - 40
- 40 - 70
- > 70

éoliennes

- occupation du sol
- boisements
- zones d'habitation
- en service
- autorisé
- en instruction



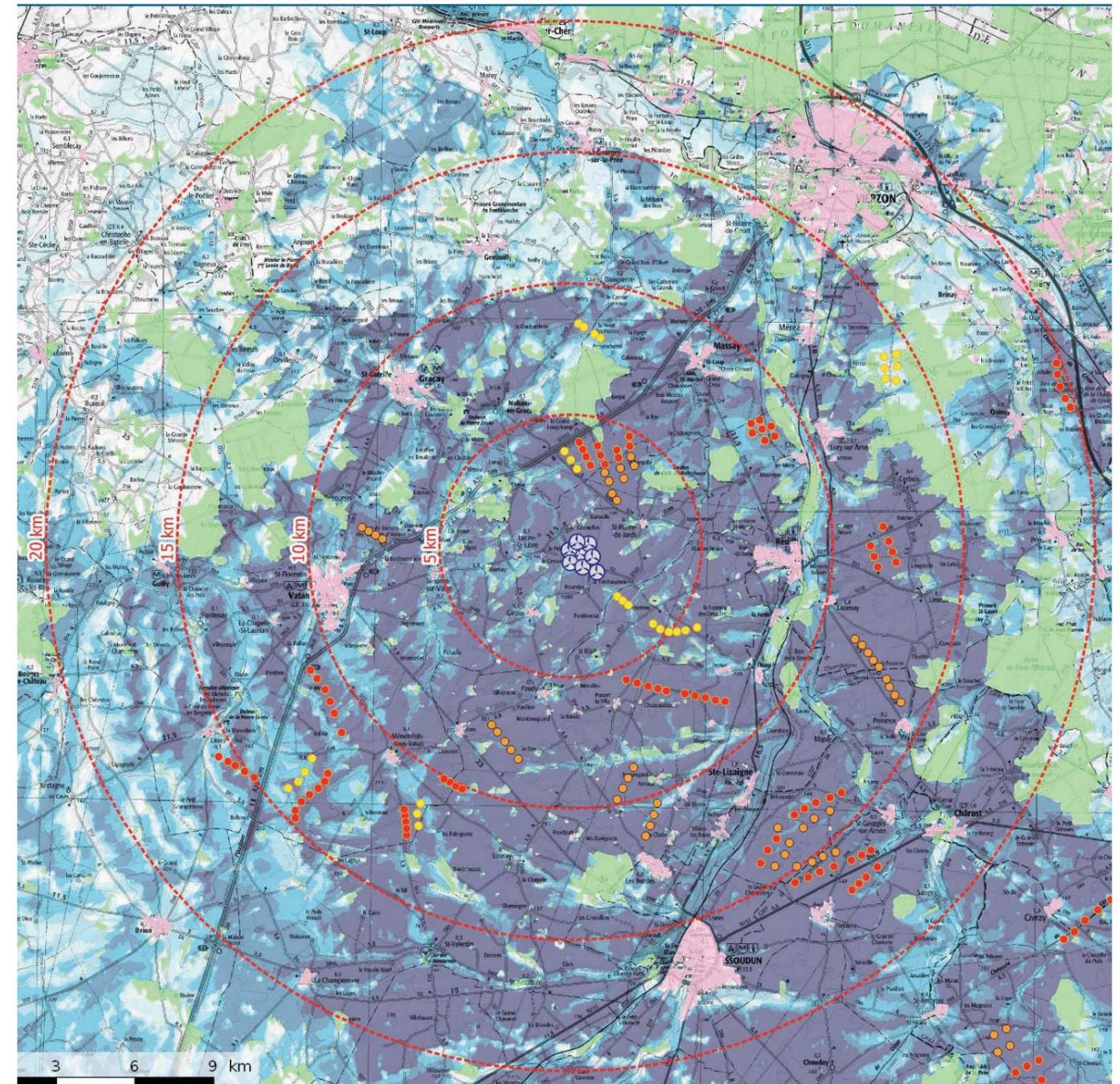
ZIV - État initial
Auteur : Nordex

Nombre d'éoliennes visibles

- <= 10
- 10 - 20
- 20 - 40
- 40 - 70
- > 70

nouvelles zones de visibilité éoliennes

- occupation du sol
- boisements
- zones d'habitation
- en service
- autorisé
- en instruction

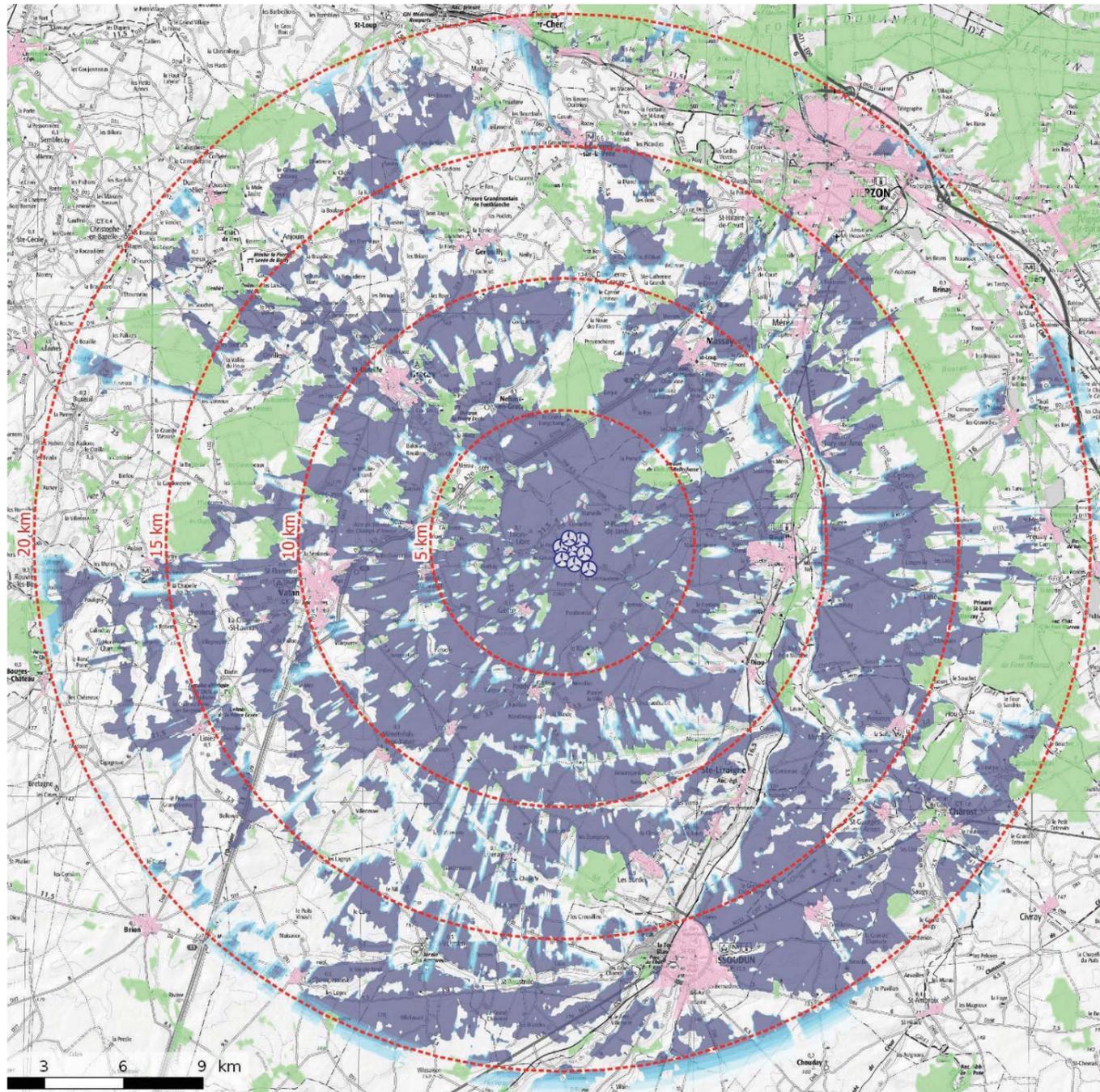


ZIV - Impacts cumulés
Auteur : Nordex

Nombre d'éoliennes visibles



☉ projet



ZIV - Parc seul
Auteur : Nordex

03 Analyse cartographique

03.1 Zone d'influence visuelle

Le traitement statistique de l'analyse d'influence visuelle a consisté à répondre à la question suivante : en quoi le projet de parc modifie-t-il la situation actuelle en matière de nombre d'éoliennes visibles en tout point du territoire d'étude ?

Le traitement de l'information géographique a conduit à réaliser trois cartes :

- La carte de l'état initial.
- La carte des impacts cumulés avec le projet de parc.
- La carte des impacts du projet seul.

Ces cartes montrent le nombre d'éoliennes visibles en théorie en tout point du territoire d'études. Toutefois, il convient de préciser que ce type de traitement de l'information conduit à maximiser les impacts en minimisant les effets de masques de la topographie, du bâti et du couvert végétal.

L'angle d'incidence visuelle d'une éolienne à 15km est inférieur à 1°, exactement 0,63°, en respectant la règle de dégressivité visuelle non linéaire. A 20km, l'angle est de 0,47°. Cet angle devient imperceptible pour l'oeil humain ce qui nous a poussé à limiter l'aire d'étude à 15km de rayon.

Analyse

L'impact isolé du projet est circonscrit au plateau berrichon, le projet préserve les paysages valléens de la Théols, de l'Arnon, ainsi que les paysages de la Gâtines de l'Indre.

Les effets cumulés sont très limités, puisque seule une zone de plateau de petite superficie au-dessus de Nohant-en-Graçay est concernée par un effet cumulatif important.

Les zones vierges, désormais sous influence d'au moins une éolienne du fait du projet, sont peu nombreuses et de faible superficie.

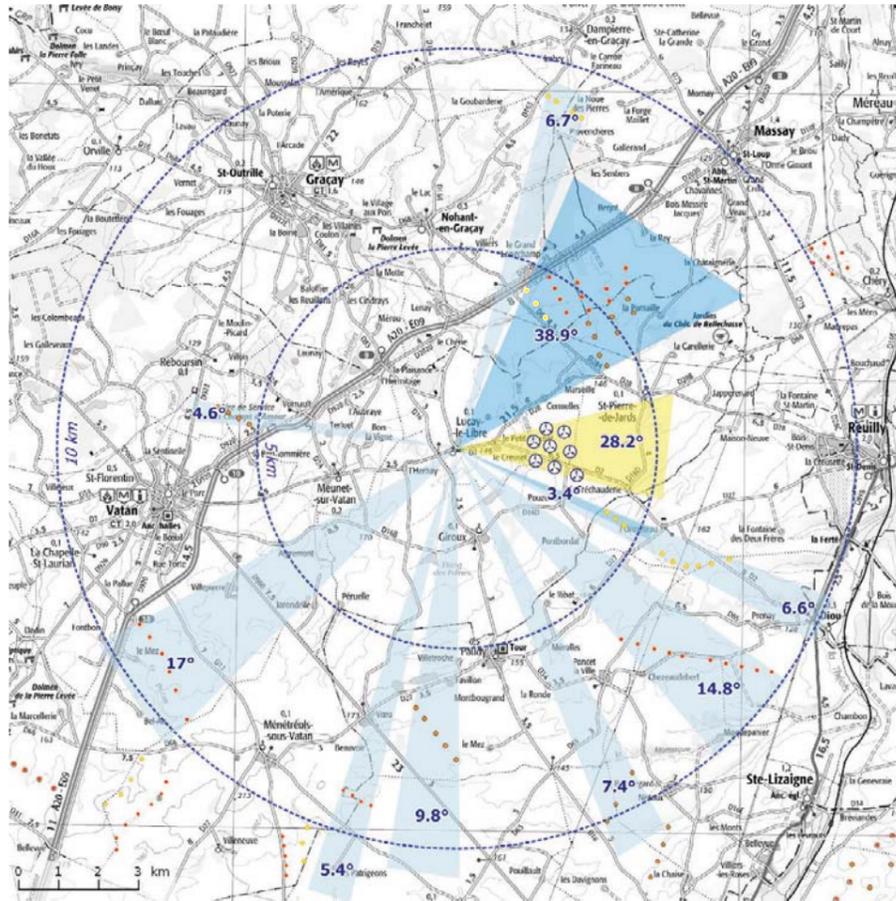
Légende

- projet
- éoliennes**
 - en service
 - autorisé
 - en instruction
- Secteur d'horizon occupé à 5 et 10km
- Nouveau secteur d'horizon occupé
- Rayon de 5 et 10 km

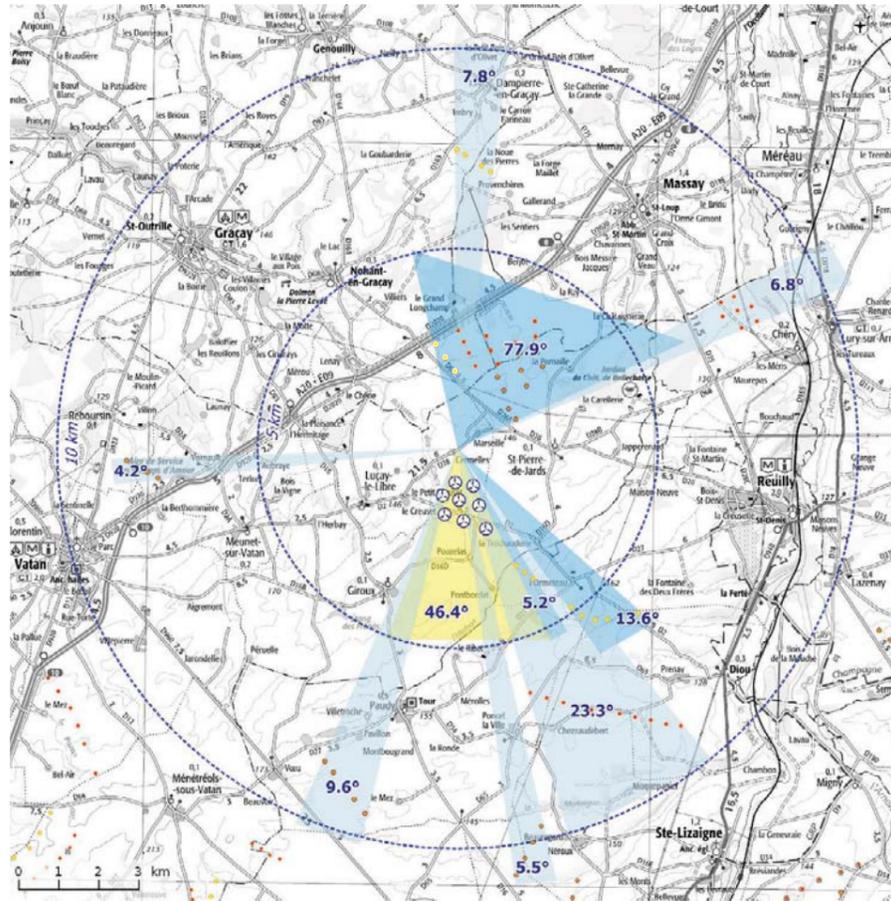
Seuils de vigilance

- Indice d'occupation > 120°
- Espace de respiration < 160°

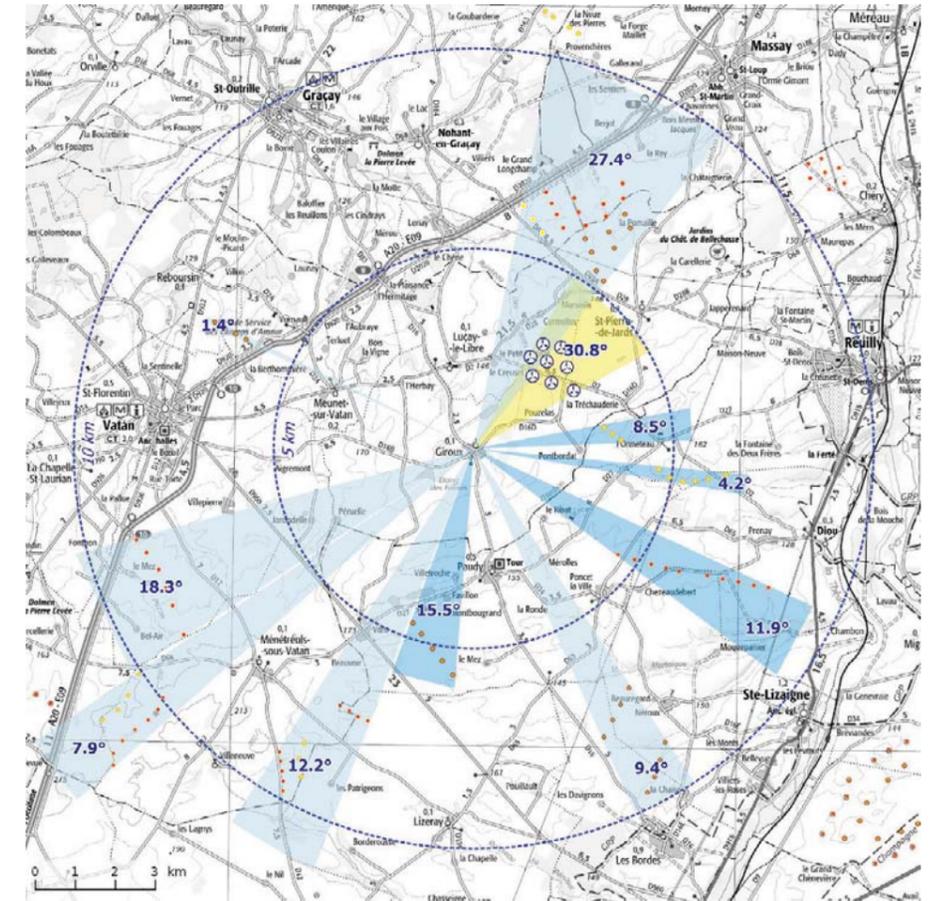
Luçay-le-Libre



Cermelles



Giroux



Nombre d'éoliennes potentiellement visibles		Indice d'occupation de l'horizon	Occupation de l'horizon		
Cumul À 5 km	Cumul À 10 km		5 km	10 km	Espace de respiration
33 (25)	45 (45)	143° (115°)	71° (42°)	72° (72°)	93° (93°)

Le plus grand espace de respiration autour de Luçay-le-Libre est d'un peu plus de 90°. Le projet de parc ne modifie pas cette situation. En revanche, le parc projeté contribue à refermer les paysages à l'est du village. Cela se traduit par un indice d'occupation de l'horizon en augmentation, alors que le seuil de vigilance était dépassé dans l'état initial. Ce constat montre la sensibilité du village et justifie une analyse détaillée des perceptions autour de celui-ci.

Voir simulations n° 4, 8, 28,

Nombre d'éoliennes potentiellement visibles		Indice d'occupation de l'horizon	Occupation de l'horizon		
Cumul À 5 km	Cumul À 10 km		5 km	10 km	Espace de respiration
39 (31)	29 (29)	215° (154°)	143° (97°)	72° (57°)	78° (78°)

L'état initial est caractérisé par un espace de respiration réduit. Le parc projeté n'aggrave pas cette situation puisqu'il laisse libres les vues à l'est du hameau. Le parc projeté contribue à renforcer la présence d'éoliennes autour du hameau dans un rayon de 5km. Ceci se traduit par une augmentation significative de l'indice d'occupation visuelle qui était déjà supérieur au seuil de vigilance. Les habitants du hameau de Cermelles et de Marseille sont au centre d'une zone de développement éolien.

Voir simulation n° 22, 24

Nombre d'éoliennes potentiellement visibles		Indice d'occupation de l'horizon	Occupation de l'horizon		
Cumul À 5 km	Cumul À 10 km		5 km	10 km	Espace de respiration
32 (24)	76 (76)	148° (117°)	71° (40°)	77° (77°)	75° (75°)

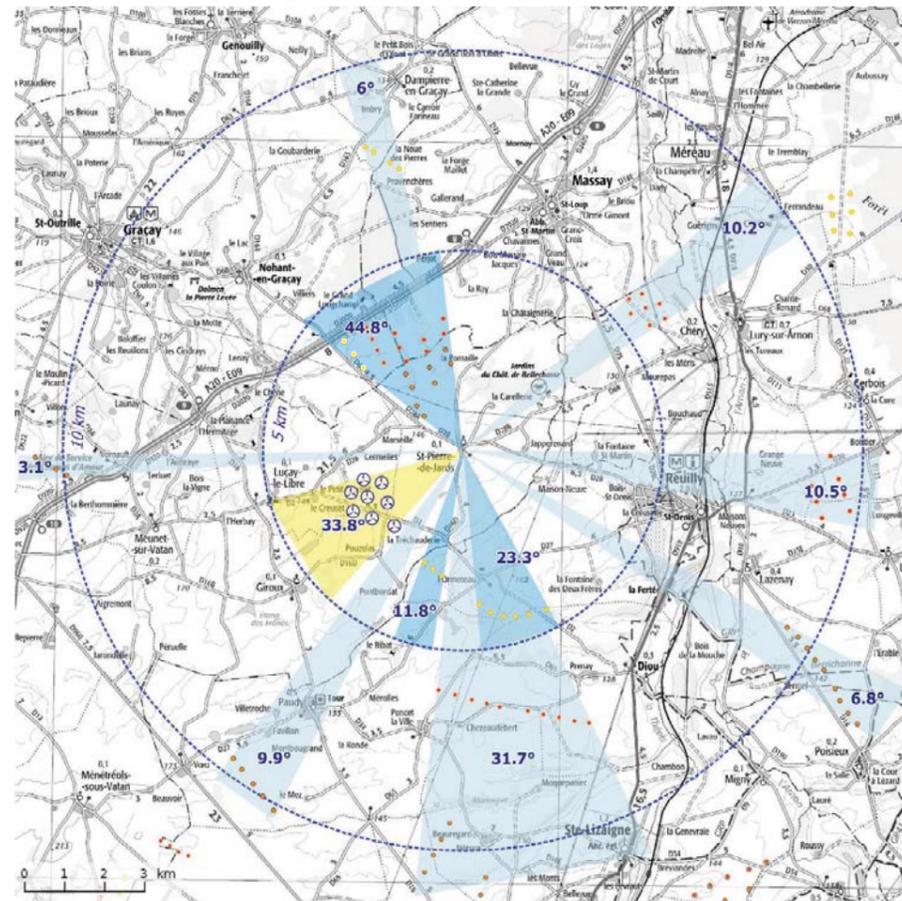
La situation initiale est caractérisée par un grand nombre de parcs aux quatre points cardinaux autour de Giroux et un espace de respiration visuelle limité. La réalité des perceptions de terrain ne rend pas compte de ce constat en raison de la présence de nombreux boisements.

En revanche, le projet de parc augmente la portion de champ visuel impactée par des éoliennes. Ceci se traduit par une augmentation significative de l'indice d'occupation de l'horizon.

Voir simulations n° 10, 12

03 Analyse cartographique

Saint-Pierre-de-Jards



Nombre d'éoliennes potentiellement visibles		Indice d'occupation de l'horizon	Occupation de l'horizon		
Cumul À 5 km	Cumul À 10 km		5 km	10 km	Espace de respiration
39 (31)	51 (51)	192° (158°)	114° (80°)	78° (78°)	54° (54°)

La situation initiale est caractérisée par un grand nombre de parcs aux quatre points cardinaux autour de Saint-Pierre-de-Jards et un faible espace de respiration visuelle, réduit du fait de la présence du parc projeté. Il faut relever que la réalité des perceptions de terrain ne rend pas compte complètement de ce constat, en raison de la présence de nombreux boisements à l'est du territoire. Toutefois, le parc projeté contribue à augmenter la part du champ visuel occupé par des éoliennes à proximité du village et des parcs existants.

Voir simulation n°21

03.2 Indice de saturation visuelle

La saturation visuelle d'un paysage peut-être évaluée par des cartes permettant de quantifier le nombre d'éoliennes visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizon occupées par des machines.

Cette approche cartographique permet de déterminer des seuils d'alerte à partir desquels il y a un risque de saturation de l'horizon de vision.

Cette analyse ne doit pas être considérée seule, mais doit être recoupée par une interprétation qualitative des perceptions. Pour ce faire, la présente analyse renvoie le lecteur aux simulations illustrant la réalité des perceptions autour des points de référence étudiés.

03.2.1 Lecture des données

Chaque carte indique :

- en bleu les angles occupés dans la situation initiale,
- en jaune les secteurs d'horizon nouvellement occupés par le projet.

Chaque tableau renseigne :

- Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles indépendamment des effets de masque de la végétation et du bâti, selon les classes 0-5 km (éolienne prégnante) et 5-10 km (éolienne normalement visible).
- L'indice d'occupation de l'horizon, c'est-à-dire la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens.
- La valeur de l'espace de respiration visuelle exprimée en degrés d'horizon libre de parcs éoliens.
- Les valeurs entre parenthèses informent sur la situation antérieure au projet.
- Les valeurs dépassant les seuils de vigilance sont portées en rouge.
- Les numéros de photomontages permettant d'apprécier la réalité de la perception de l'effet de saturation.

03.2.2 Choix des points de références

La DREAL Centre recommande de choisir comme point de référence :

- Le centre du village, pour une approche théorique des effets de saturation sur le grand paysage.
- Tout autre point de référence pertinent pour l'analyse des impacts sur le cadre de vie, et notamment les sorties de villages.

Le choix des points de référence s'est opéré comme suit :

- Ensemble des localités habitées situées dans un rayon de 5 km autour du site de projet, c'est-à-dire dans l'aire d'influence maximale du parc, là où le cadre de vie a le plus de risques d'être affecté.
- À l'exception des fermes et habitations isolées.

Pour compléter l'étude du cadre de vie, les habitations isolées suivants font l'objet de simulations .

Le Grand et le Petit Creuset	3, 35
Pouzelas	33
Petit Bois	34
Ferme Villedais	11

03.2.3 Synthèse des résultats

Au regard des seuils établis par la DREAL Centre, aucune des localités étudiées se trouvent déjà dans une situation sensible au regard de la problématique de saturation visuelle. Cette situation est due en grande partie à la présence du parc des Terrajeaux et de ses extensions qui occupent une grande surface au nord du territoire d'étude.

Elle est également causée par la dissémination de nombreux parcs situés à 10 km ou plus en périphérie de la zone d'étude. Ce second facteur pénalise beaucoup l'analyse cartographique, car elle met l'accent sur des angles d'occupation visuelle qui ne sont pas perceptibles sur le terrain en raison de la micro-topographie du terrain et de la présence significative des boisements dans la zone d'étude.

Dans ce contexte, le parc projeté, bien que de petite dimension, contribue à densifier le nombre d'éoliennes présentes dans le champ visuel. On constate toutefois que du fait de sa compacité, il ne consomme que peu d'espace visuel. Ceci est un atout pour assurer son intégration.

En revanche, du fait de sa proximité avec les villages, il fait peser un risque d'encercllement qu'il conviendra d'apprécier à l'aide des simulations.

/

—

\

/

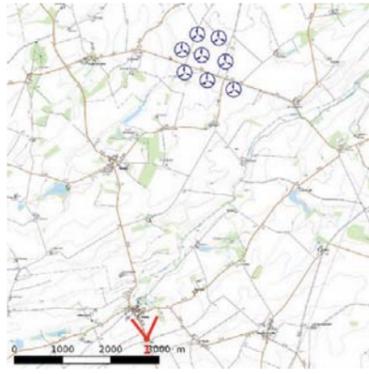
—

\

/

—

04
Analyse
des perceptions



01

Localisation
Montbougrand

Éloignement
5480 m de l'éolienne la plus proche (E8)

Intérêt
Monument historique / Effet cumulé



Au-dessus du village de Paudy, au lieu-dit Montbougrand, l'observateur a une vue dégagée sur le site d'inscription de l'ancien château fort (Monument historique). La tour domine la vallée de l'Herbon et dépasse même de la ligne de crête du coteau quienser le village.

Plus à l'Est, le panorama est dégagé en direction d'un groupe de parcs éoliens situés à plus de 8 km.

Le projet de parc éolien de Luçay-le-Libre se superpose à ce groupe de parcs éoliens, sans augmenter significativement la portion de champ visuel occupée par des éoliennes dans ce panorama. Cet effet de masse concourt à créer un paysage éolien maîtrisé. On relève également que la composition géométrique rigoureuse du projet est très perceptible, ceci renforce le sentiment d'un paysage éolien ordonné.

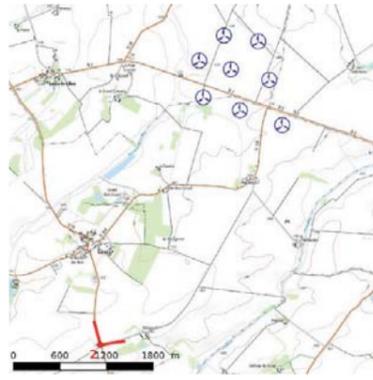
Bien que les éoliennes du projet dominent la ripisylve de l'Herbon, il n'en demeure pas moins que le rapport d'échelle avec le paysage est satisfaisant. Car en dépit de leurs proximités, les éoliennes semblent aussi grandes que les peupliers situés au premier plan.

Depuis ce point de vue le projet éolien se trouve dans une situation d'intervisibilité indirecte avec le monument protégé. La distance de respiration est toutefois suffisante pour ne pas rentrer en concurrence avec la découverte des abords de la Tour. Il faut en outre noter que ce point de vue est fugace; très vite l'observateur quitte la situation de surplomb et le regard change d'axe.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





02

Localisation

Prélavault

Éloignement

3 444 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux / Effet cumulé



ÉTAT ACTUEL



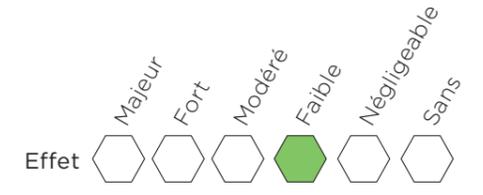
ÉTAT PROJETÉ



À l'approche de Giroux, les boisements épars se densifient et cloisonnent les vues. Le parc éolien en projet émerge au-dessus de l'un d'eux et se perçoit comme un ensemble groupé, géométrisé, compact, ce qui favorise l'insertion du projet dans ce paysage de plateau de moyenne échelle et dans le contexte éolien de densification du parc des Terrajeaux.

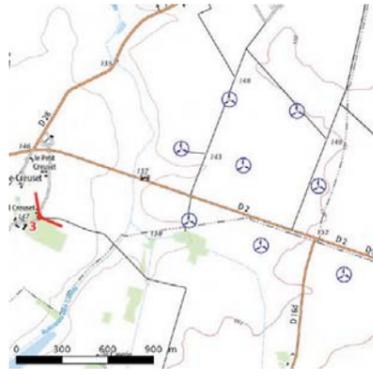
Ce boisement masque le pied des éoliennes et constitue un écran qui vient atténuer l'effet d'échelle, et ce malgré la proximité du projet éolien. L'éolienne n°8 semble à l'écart en raison de l'angle de vue entre le parc et l'observateur. Ceci brise l'harmonie de la composition. En outre, elle ne bénéficie pas de l'effet de masque du boisement au premier plan, ce qui met l'emphase sur sa situation isolée et sa grande échelle.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





03

Localisation
Le Grand Creuset

Éloignement
982 m de l'éolienne la plus proche

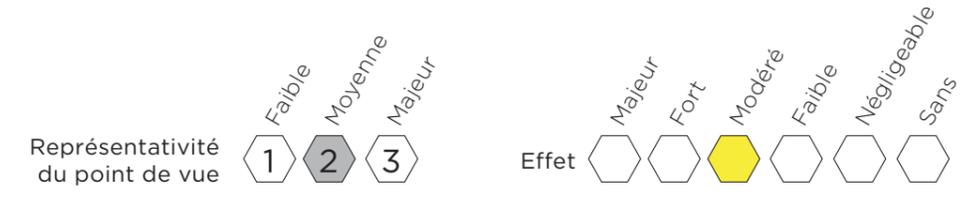
Intérêt
Cadre de vie / Clairière de Giroux



Cette vue illustre le paysage quotidien des habitants de la ferme du Grand Creuset, et plus largement des habitants du hameau.

On observe que dans la situation initiale, la clairière agricole située entre Luçay et Saint-Pierre-des-Jards est bordée au Nord par de nombreuses éoliennes. Le projet de parc prend place dans cette clairière et occupe un espace encore vierge de parcs éoliens ce qui engendre un effet de saturation de l'espace visuel.

La distance de recul vis-à-vis du hameau est suffisante pour éviter l'effet d'écrasement et de domination : le rapport d'échelle est bon, ce qui justifie de qualifier l'impact de modéré.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





04

Localisation
Sortie de Luçay-le-Libre

Éloignement
1 762m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL

PE de Bois Merault

PE des Terrajeaux et Messay 2



ÉTAT PROJETÉ



La sortie de village de Luçay-de-Libre ouvre une vue panoramique sur la ligne de crête du plateau où s'implante le projet de parc. L'observateur distingue nettement le hameau du Creuset qui prend place en lisière de ce plateau.

Le projet se trouve dans l'axe de la sortie du village et émerge nettement au-dessus de la ligne de crête et des habitations. Les éoliennes sont prégnantes en dépit de la distance de recul et l'effet d'ordre recherché n'est pas très lisible, car l'orientation du parc est différente de l'axe de regard.

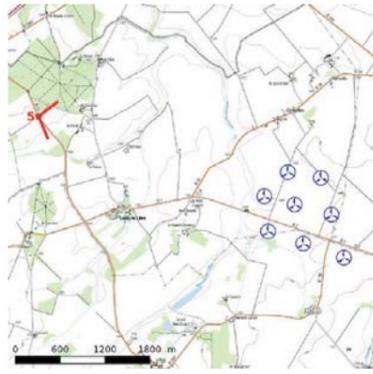
Ce point de vue met en exergue un impact significatif sur le paysage quotidien des habitants de Luçay-le-Libre et des riverains qui empruntent cette route en direction de Reuilly.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





05

Localisation

Bois du Coudray

Éloignement

3 209 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux



ÉTAT ACTUEL

PE des Terrajeaux et Massay 2



ÉTAT PROJETÉ



Cette vue illustre les ambiances paysagères de la «Clairière de Giroux» depuis une route peu fréquentée. Elle est située au nord de cet ensemble paysager, où les boisements sont plus denses.

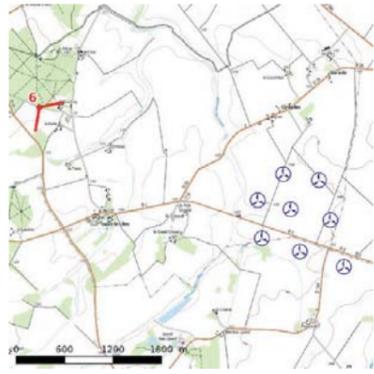
Le parc est perçu comme un ensemble géométrisé et groupé, ce qui facilite son intégration dans ce paysage boisé en dépit d'un rapport d'échelle défavorable.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





06

Localisation

Bois du Coudray

Éloignement

2 942 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux



Cette vue illustre les ambiances paysagères de la «Clairière de Giroux» depuis une route peu fréquentée. Elle est située au nord de cet ensemble paysager, où les boisements sont plus denses.

Le parc est perçu comme un ensemble géométrisé et groupé ce qui facilite son intégration dans ce paysage boisé en dépit d'un rapport d'échelle défavorable.





Représentativité
du point de vue

Faible
Moyenne
Majeur

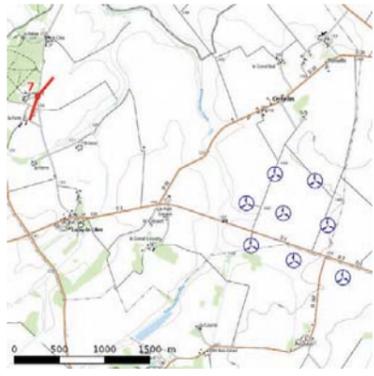
1 2 3

Effet

Majeur
Fort
Modéré
Faible
Négligeable
Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





07

Localisation
Bois du Coudray

Éloignement
2 599 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



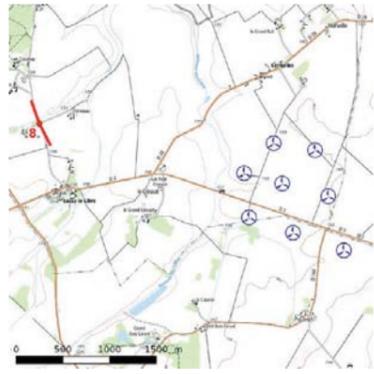
Cette vue illustre les ambiances paysagères à l'est du bois de Coudray, où le paysage est ouvert et dénudé, sans grande qualité. Elle est prise depuis une route peu fréquentée à l'entrée du château du Coudray (Monument historique).

Le parc est perçu comme un ensemble géométrisé et groupé, isolé au sein d'un vaste plateau dénudé. Cette ordonnance régulière facilite l'intégration. Les éoliennes sont à l'échelle du dépouillement et de la grande échelle horizontale de ce plateau. L'impact du parc sur ce paysage d'openfield est faible.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





08

Localisation
L'Ormeau

Éloignement
2 256 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert



ÉTAT ACTUEL



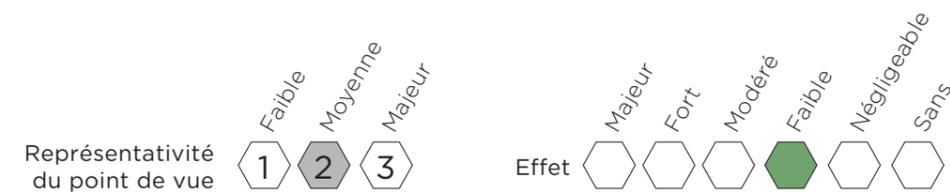
ÉTAT PROJETÉ



Cette vue illustre les ambiances paysagères à l'est du bois de Coudray, où le paysage est ouvert et dénudé, sans grande qualité. Elle est prise depuis une route peu fréquentée au niveau du hameau de l'Ormeau. Elle permet d'apprécier les relations visuelles entre les parcs.

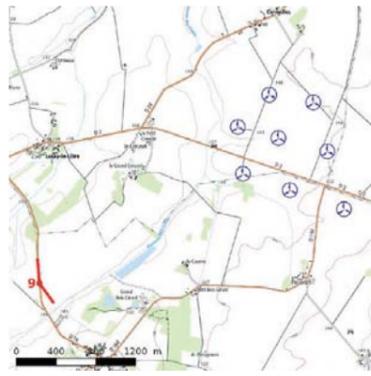
Le parc est perçu comme un ensemble géométrisé et groupé, isolé au sein d'un vaste plateau dénudé. Cet ordonnancement régulier facilite l'intégration. Les éoliennes sont à l'échelle du dépouillement et de la grande échelle horizontale de ce plateau. L'impact du parc sur ce paysage d'openfield est faible.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





09

Localisation
Sortie Nord de Luçay-le-Libre

Éloignement
2 323 m de l'éolienne la plus proche

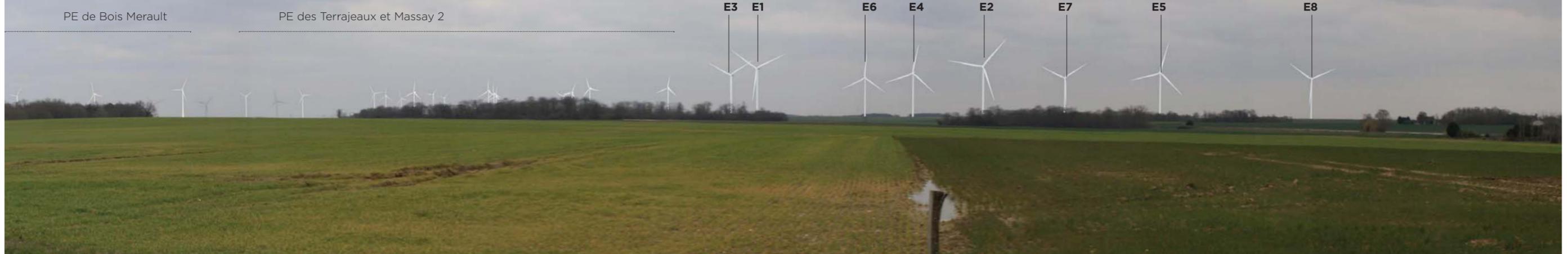
Intérêt
Plateau ouvert / Effet cumulé

●

ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



Cette vue illustre les ambiances paysagères à l'est du bois de Coudray, où le paysage est ouvert et dénudé, sans grande qualité. Elle est prise depuis une route peu fréquentée au nord du village de Luçay-le-Libre. Elle permet d'apprécier les relations visuelles entre les parcs.

On constate que le parc se perçoit dans le prolongement des parcs existants, ce qui engendre une augmentation significative du nombre de machines dans le champ visuel de l'observateur. Toutefois, la géométrie du parc en projet s'harmonise avec l'ordonnement des éoliennes existantes, ce qui facilite l'intégration des projets dans ce paysage éolien. Les éoliennes projetées sont à l'échelle de ce plateau dépouillé.

●



Représentativité
du point de vue

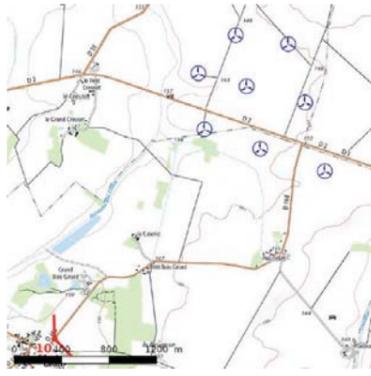
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
○	○	●	○	○	○

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





10

Localisation
Sortie est de Giroux

Éloignement
2 177 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux / Cadre de vie



Cette vue est représentative des ambiances de clairières forestières autour de Giroux. Elle est prise à la sortie est du village en direction d'un groupe d'habitations isolées. C'est une route peu fréquentée, mais utilisée par les randonneurs du dimanche.

Le parc projeté émerge nettement au-dessus des boisements, introduisant un effet de rupture d'échelle fort. Il se superpose aux éoliennes existantes, ce qui engendre un effet de masse. Trois éoliennes sont situées à l'écart de l'axe du regard, l'éolienne n°8 semble isolée, ce qui nuit à la cohérence de l'ensemble.

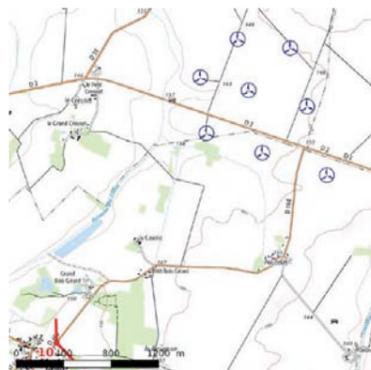
Le projet engendre une modification importante du paysage de cette clairière habitée, mais la présence des boisements constitue un écrin protecteur qui atténue l'effet de domination.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





10b

Localisation
Sortie est de Giroux

Éloignement
2 177 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux / Cadre de vie / Feuilles tombées



Cette vue est représentative des ambiances de clairières forestières autour de Giroux. Elle est prise à la sortie est du village en direction d'un groupe d'habitations isolées. C'est une route peu fréquentée, mais utilisée par les randonneurs du dimanche.

Panorama pris à feuilles tombées en période hivernale.

La bande boisée reste dense et conserve ses caractéristiques de masque et atténue l'effet de domination



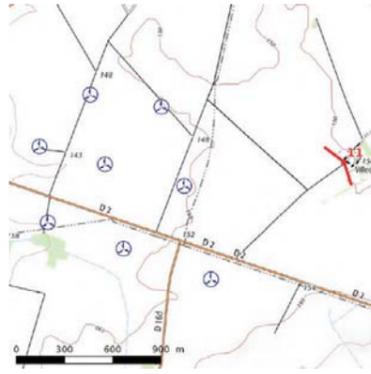
Représentativité du point de vue

Faible 1 Moyenne 2 Majeur 3

Effet Majeur Fort Modéré Faible Négligeable Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





11

Localisation
Ferme de Villedelais

Éloignement
1 005 m de l'éolienne la plus proche

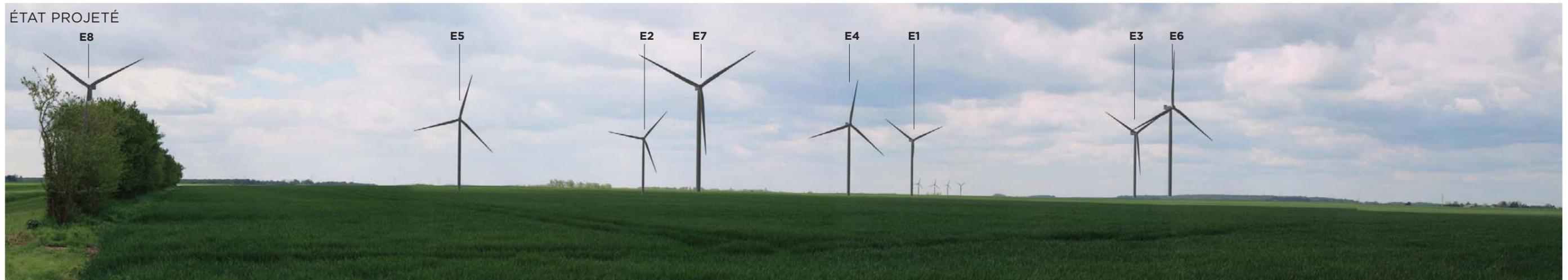
Intérêt
Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La route d'accès à la ferme du Villedelais est située dans l'axe du parc. Cette vue permet d'apprécier l'impact du parc projeté sur le paysage quotidien de ces riverains.

Le projet s'insère harmonieusement dans le paysage éolien existant, il prend place dans un secteur de vision déjà occupé par le parc des Champs d'Amours.

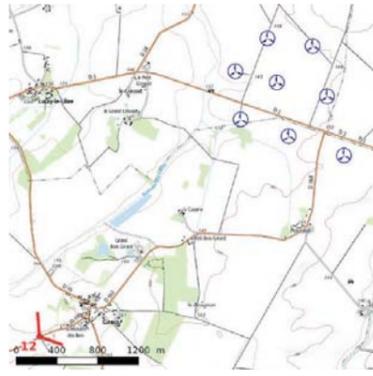
On constate que le parc, bien que proche, est à l'échelle de ce paysage de plateau dénudé. Il n'y a pas d'effet d'écrasement. En outre, le parc occupe une portion réduite du champ visuel en raison de sa compacité. On note que l'éolienne n°8 semble comme isolée, ce qui nuit à la lisibilité de la composition géométrique du groupe.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





12

Localisation

Entrée Ouest de Giroux

Éloignement

2 906 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La route d'accès ouest à Giroux est située dans l'axe du projet.

On constate que le parc projeté est masqué aux trois quarts par les boisements qui ceinturent le village. On ne distingue en effet que les pales de six éoliennes sur huit.

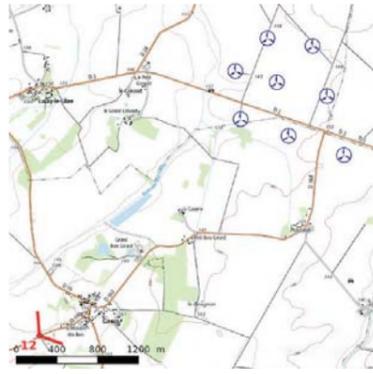
En revanche, la silhouette du village est impactée par les éoliennes 5 et 8 qui dominent la flèche de l'église. Cette situation est préjudiciable à une bonne lecture de l'ensemble villageois et de son écrin boisé. Cette rupture d'échelle et d'harmonie est renforcée par l'isolement de l'éolienne n°8 qui domine nettement ce paysage.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





12b

Localisation

Entrée Ouest de Giroux

Éloignement

2 906 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Cadre de vie / Feuilles tombées



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ

PE
de Bois Merault

PE
des Terrajeaux

E1 E3

E2 E4 E6

E7 E5

E8



La route d'accès ouest à Giroux est située dans l'axe du projet.

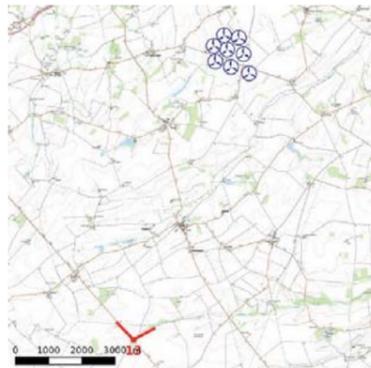
Le panorama a été pris en période hivernale. Le boisement constitue toujours un masque visuel dense.

On constate que le parc projeté est masqué aux trois quarts par les boisements qui ceignent le village. On ne distingue en effet que les pales de six éoliennes sur huit.



/





13

Localisation
RD 960

Éloignement
8 732 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert / Effet cumulé



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La RD 960 entre Issoudun et Vatan est un axe fréquenté. Elle offre un véritable itinéraire de découverte sur le paysage éolien au nord d'Issoudun.

On constate que le parc projeté s'insère au sein des parcs éoliens de l'est du territoire, sans étendre la portion du champ visuel occupé par des parcs éoliens ni brouiller la lecture de ce paysage éolien. Au contraire, il s'insère de façon très cohérente, car en raison de sa composition géométrique rigoureuse, il ordonnance le premier plan.





Représentativité
du point de vue

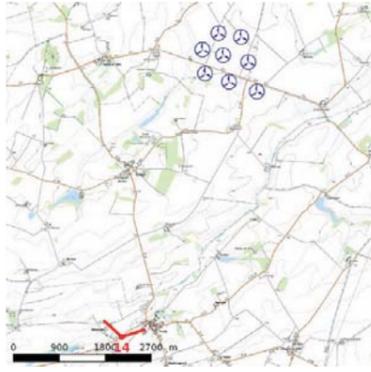
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
○	○	○	■	○	○

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





14

Localisation

Entrée Ouest de Paudy

Éloignement

5 432 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Monument historique



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



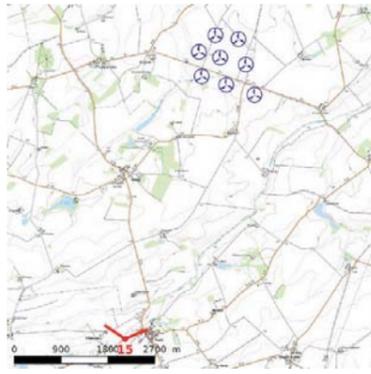
Depuis l'ouest de Paudy, il n'y a pas d'intervisibilité entre le parc projeté et le monument historique.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





15

Localisation

Entrée Ouest de Paudy

Éloignement

5 266 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

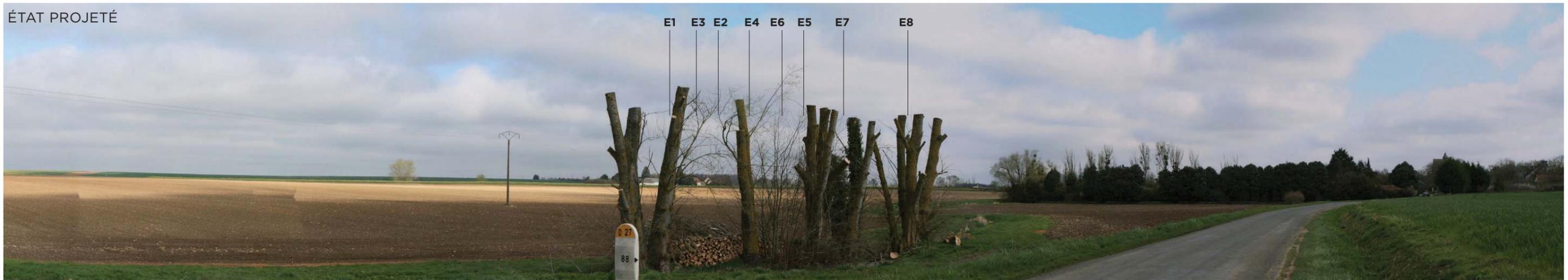
Monument historique



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



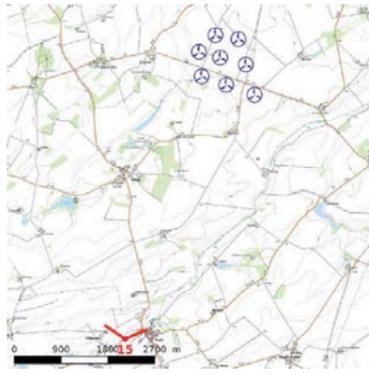
Depuis l'ouest de Paudy, il n'y a pas d'intervisibilité entre le parc projeté et le monument historique.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





15b

Localisation

Entrée Ouest de Paudy

Éloignement

5 266 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Monument historique / Feuilles tombées



Les éoliennes restent à distance bien que ce panorama ait été pris en hiver. Un boisement lointain masque les mâts des éoliennes. Seuls les bouts de pâles dépassent par intermittence.



Représentativité
du point de vue

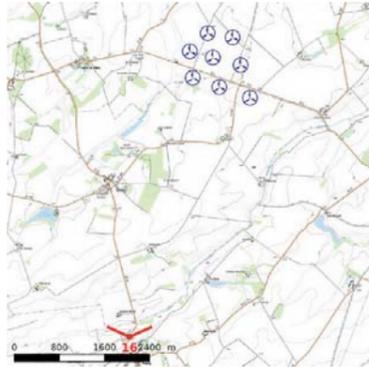
	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Moderé	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





16

Localisation
Sortie Nord de Paudy

Éloignement
4 717 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux

ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ

PE
les Champs d'Amour

PE
de Massay 2 et des Terrajeaux

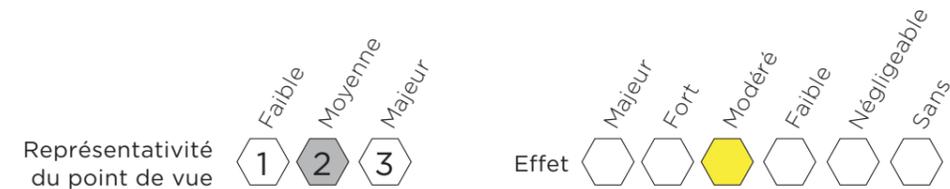


La sortie nord de Paudy se trouve dans le creux du vallon de l'Herbon. Cette vue permet d'apprécier l'impact du parc sur ce micro-paysage.

Le parc s'insère dans une portion de champ visuel déjà occupé par des éoliennes sans l'étendre significativement. On note toutefois l'isolement de l'éolienne n°8 qui contribue à réduire l'effet de compacité recherché. Par sa géométrie, il constitue un point d'appel focal qui ordonnance le paysage. L'échelle est bonne, car la hauteur perçue des éoliennes projetées est équivalente à la hauteur perçue du dénivelé du vallon.

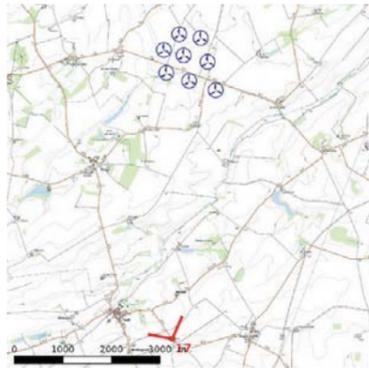
X 2





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





17

Localisation

La Ronde

Éloignement

5 192 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux /Effet cumulé



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ

PE

les Champs d'Amour

PE
de Bois Merault

PE
de Massay 2 et des Terrajeaux

E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8



Au niveau du hameau de la Ronde, on a une vue panoramique sur le plateau. Le regard porte loin sur les parcs éoliens environnants.

On relève que le parc projeté s'insère harmonieusement dans ce paysage. Du fait de sa compacité, il ne contribue que marginalement à réduire le champ visuel libre d'éolienne. Du fait de l'immensité de ce paysage, il entretient un bon rapport d'échelle.





Représentativité
du point de vue

Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page



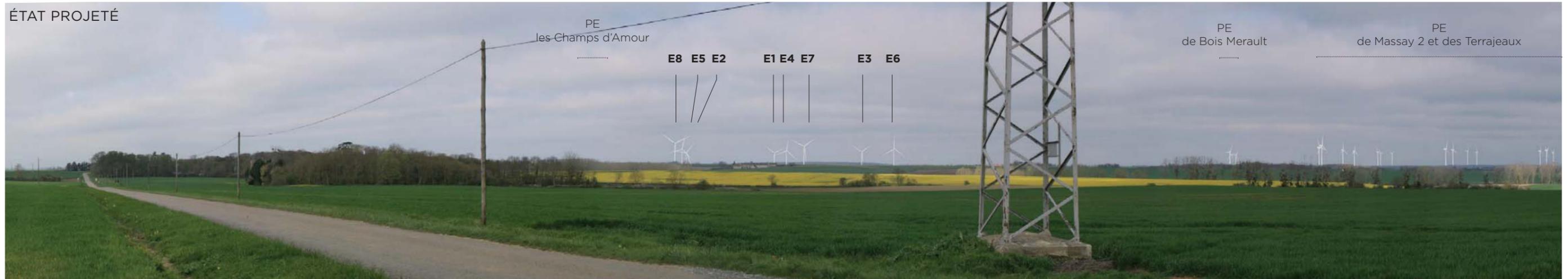


18

Localisation
RD27, Pied Berthault

Éloignement
3 231m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Monument historique



La RD27 passe à proximité du château de l'Ormeteau (Monument historique). Le château est dissimulé par les boisements, mais en hiver, on devine sa silhouette massive en transparence. À l'approche de l'intersection avec la RD2, la vue vers le château est plus découverte.

Depuis ce point de vue on voit conjointement les abords de l'édifice et le parc éolien projeté. Mais l'interdistance entre le monument et le parc éolien, ainsi que la présence discrète du monument dans le paysage ne porte pas atteinte aux abords du monument.

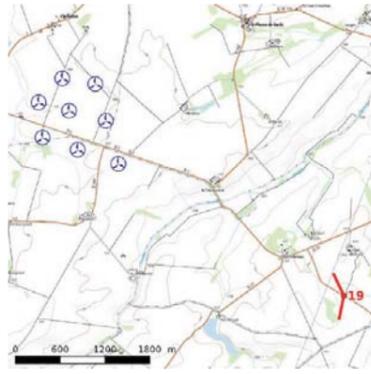
Le parc en projet apparaît comme un ensemble compact, géométrisé, à l'échelle de ce paysage de grande dimension. Il est bien individualisé par rapport aux éoliennes existantes.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





19

Localisation

RD2

Éloignement

3 505 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Effet cumulé AE / Monument historique



ÉTAT PROJETÉ



EFFETS CUMULÉS



La RD2 entre Diou et Luçay-le-Libre est située dans l'axe du château de l'Ormeteau (Monument historique), mais le château n'est pas visible avant l'intersection avec la RD27, car il est masqué par les boisements. Il n'y a pas d'impact sur le monument.

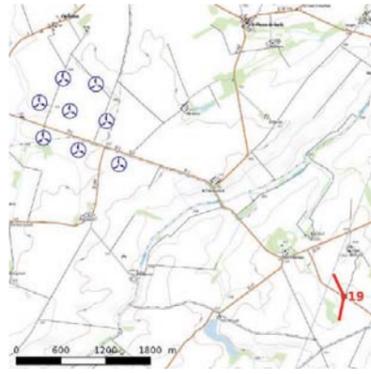
Le parc en projet se trouve derrière le site du château et apparaît comme un ensemble compact, géométrisé, à l'échelle de ce paysage de grande dimension.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





19b

Localisation
RD2

Éloignement
3 505 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effet cumulé AE / Monument historique/Feuilles tombées



EFFETS CUMULÉS

PE
de Paudy

PE
les Champs d'Amour

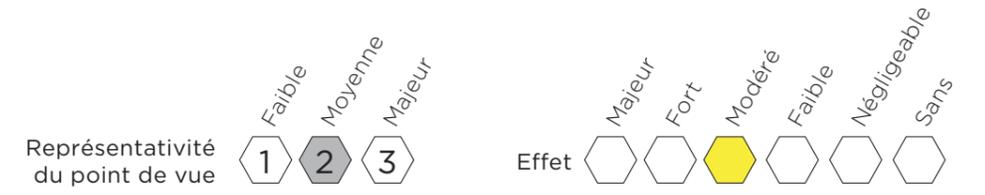
E2 E5 E8 E1 E4 E7 E3 E6

PE
de Bois Merault



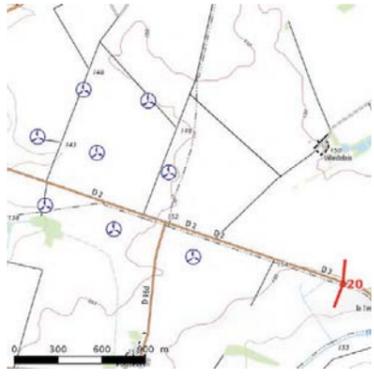
Malgré les arbres dépouillés de leurs feuilles, le boisement continue de masquer le château de l'Ormeteau (Monument historique). L'impact sur le bâtiment est donc modéré.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





20

Localisation

RD2

Éloignement

1 043 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Plateau ouvert



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La RD2 entre Diou et Luçay-le-Libre traverse le parc. Les éoliennes sont à l'échelle de ce vaste plateau dénudé.





Représentativité
du point de vue

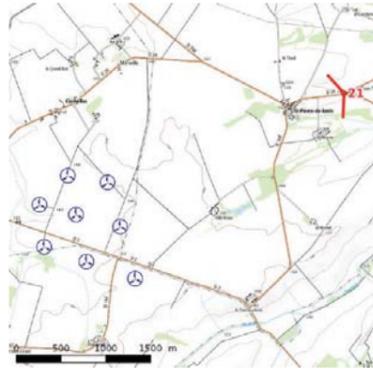
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
○	○	○	■	○	○

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





21

Localisation
RD28

Éloignement
2 822 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La RD28 est la route de découverte du paysage éolien du nord de Reuilly. Elle croise Saint-Pierre-de-Jard, le parc éolien des Terrajeaux et le parc éolien en projet.

Le parc projeté est en retrait de la flèche de l'église, mais se superpose au village sur presque toute la longueur de la silhouette bâtie et s'étire même au-delà en raison de la situation de l'éolienne n°8. La prégnance visuelle du parc est d'autant plus importante que la couverture végétale est insuffisante au centre du panorama pour masquer le pied des éoliennes. En raison de sa proximité, il domine nettement le site du village et les habitations. On en déduit que le parc projeté entraîne une transformation significative des perceptions sur les abords du village de Saint-Pierre-de-Jard. Une réflexion sur des mesures d'atténuation paysagères de cet impact fort est nécessaire.





Représentativité
du point de vue

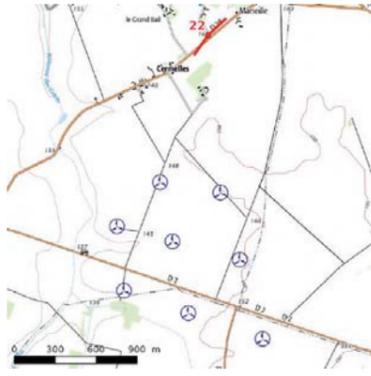
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





22

Localisation
Hameau de Marseille

Éloignement
1 137 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



Cette vue illustre la vue quotidienne des habitants du hameau de Marseille au niveau de l'intersection avec la RD28.

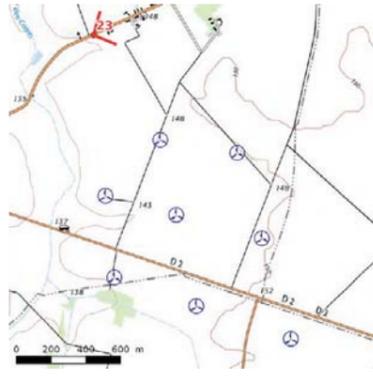
On constate que le parc est fortement prégnant du fait de sa proximité, mais qu'il n'engendre pas d'effet d'écrasement en raison de la vaste échelle de ce plateau. En outre, le bosquet situé face à l'intersection masque partiellement les éoliennes 3, 5 et 4 ainsi que le pied des éoliennes 1 et 2, ce qui contribue également à atténuer l'impact.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





23

Localisation
Hameau de Cermelles

Éloignement
7 17 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effet cumulé



Cette vue illustre la vue quotidienne des habitants de Cermelles à la sortie ouest du hameau. Elle permet d'apprécier les effets cumulés du projet avec le parc en instruction de Reuilly.

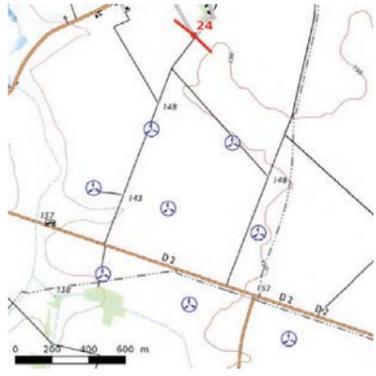
L'implantation en deux lignes du parc de Reuilly dialogue correctement avec le parc projeté de Luçay-le-Libre.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





24

Localisation
Chemin rural

Éloignement
565 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert
●

ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



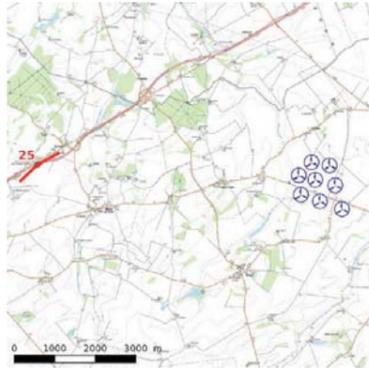
Cette vue illustre la perception depuis l'aire rapprochée du parc projeté. Elle montre qu'en dépit de la grande proximité, il existe un bon rapport d'échelle entre le site et le projet éolien. L'impact est faible sur ce paysage dépouillé.

●



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





25

Localisation
Aire de service des Champs d'Amours

Éloignement
6 454 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux / Effets cumulés



Depuis l'aire de service autoroutière des Champs d'Amours, le site est visible en même temps que le parc éolien éponyme et le parc éolien des Terrajeaux.

La ligne de crête boisée de la cuesta masque partiellement le parc éolien de Luçay-le-Libre et une grande partie de celui des Terrajeaux. La distance, le relief et la végétation contribuent à une bonne insertion du parc depuis l'autoroute. Sa composition géométrique rigoureuse facilite sa lisibilité. Sa compacité permet une bonne individualisation avec les parcs environnants.





Représentativité
du point de vue

Faible
1

Moyenne
2

Majeur
3

Effet

Majeur

Fort

Modéré

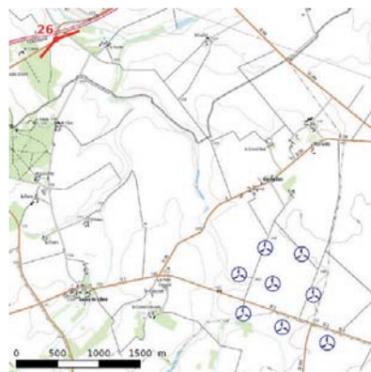
Faible

Négligeable

Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





26

Localisation
D2020 en direction de Mazay

Éloignement
3 577 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux

●



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La ligne de crête boisée de la cuesta masque partiellement le parc éolien de Luçay-le-Libre.

La distance, le relief et la végétation contribuent à une bonne insertion dans ce paysage de clairière. Sa composition géométrique rigoureuse facilite sa lisibilité. Sa compacité permet de préserver une grande partie du champ visuel de ce panorama.

●



Représentativité
du point de vue

Faible
1

Moyenne
2

Majeur
3

Effet

Majeur

Fort

Modéré

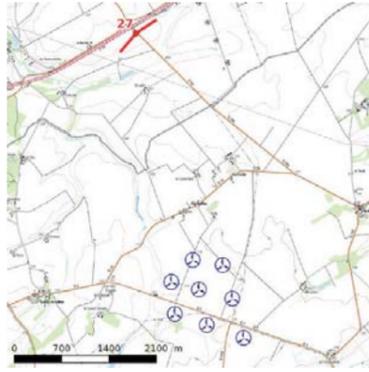
Faible

Négligeable

Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





27

Localisation
RD28a en direction de Reuilly

Éloignement
3 453 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert / Effet cumulé



Le long de la RD28 entre Nohant-en-Graçay et Saint-Pierre-de-Jards, on a un large panorama de la plaine agricole ouverte qui caractérise ce secteur.

Le parc projeté se voit en même temps que le parc des Terrajeaux à l'est, de la vallée de Torfou et de Paudy au nord. Il se distingue par sa composition géométrique rigoureuse et sa compacité qui préserve une grande partie du champ visuel de ce panorama fortement occupé par les éoliennes du parc existant à l'est. Il engendre un effet d'appel focal qui organise le regard et structure ce paysage éolien.

Ces qualités, à la mesure de ce vaste paysage, font oublier sa grande échelle. Une analyse plus attentive montre pourtant que le parc domine les hameaux de Cermelles et de Marseille, mais ce paysage se découvre en automobile, ce qui ne permet pas de s'attarder sur ce rapport d'échelle.



Représentativité
du point de vue

Faible
Moyenne
Majeur

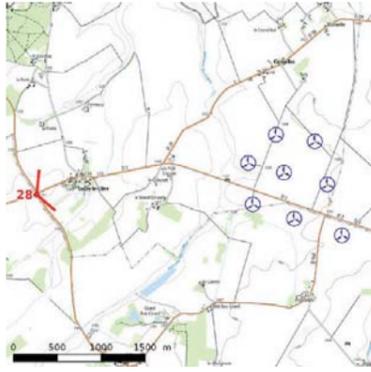
1 2 3

Effet

Majeur
Fort
Modéré
Faible
Négligeable
Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





28

Localisation
Entrée Est de Luçay-le-Libre

Éloignement
2 436 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie / Clairière de Giroux



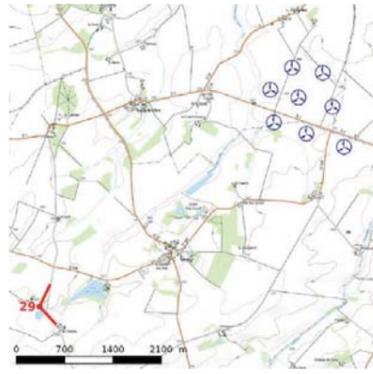
L'entrée est de Luçay-le-Libre est impactée par la présence du parc des Terrajeaux et l'extension du parc de Massay. Les éoliennes occupent une grande partie du champ visuel et consomment une fraction de l'espace visuel villageois.

Le parc projeté ajoute à cette situation, car il pénètre dans l'espace visuel du village. Il en résulte que le village est encadré par des éoliennes, ce qui constitue une atteinte significative à ce paysage quotidien. Le parc concurrence la silhouette de l'église (non MH) et domine une partie de l'ensemble villageois (éoliennes E1, E3 et E6). L'impact du parc sur les abords de Luçay-le-Libre est fort.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





29

Localisation
Ferme la Dorette

Éloignement
4 321m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux / Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL

PE
des Terrajeaux / Massay 2



ÉTAT PROJETÉ

E1 E3 E6 E4 E2 E7 E5 E8



Le parc projeté s'inscrit dans la continuité du parc des Terrajeaux et de Massay2. Il augmente la portion de champ visuel occupé par des éoliennes. Il contribue ainsi à refermer les vues.

Ce point de vue est pris au seuil de la ferme de la Dorette, depuis un chemin rural qui n'est pas représentatif des itinéraires de découverte du paysage de l'aire d'étude.





Représentativité
du point de vue

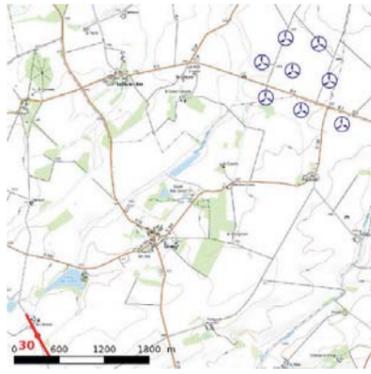
	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





30

Localisation
Ferme le Chèzeau

Éloignement
4 407 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Clairière de Giroux / Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



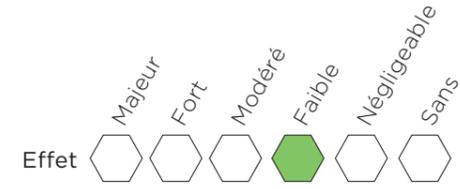
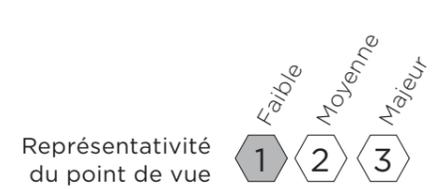
Le parc projeté se distingue par sa composition géométrique rigoureuse et sa compacité. On note toutefois l'isolement de l'éolienne n°8 qui rompt la cohérence de l'ensemble.

Ce point de vue est pris au sud de la ferme le Chèzeau, depuis un chemin rural qui n'est pas représentatif des itinéraires de découverte du paysage de l'aire d'étude.



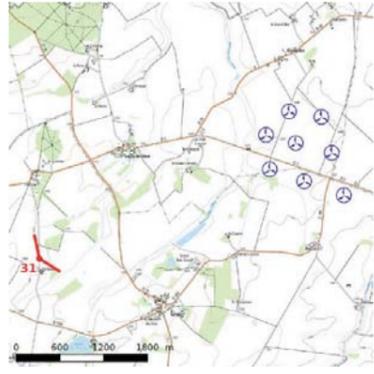
X 2





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





31

Localisation

Ferme le Cerneau

Éloignement

3 386 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux / Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



Le parc projeté est presque intégralement masqué par l'un des nombreux boisements qui caractérisent ce secteur de l'aire d'étude. On note l'isolement de l'éolienne n°8.

Ce point de vue est pris au nord de la ferme le Cerneau, depuis un chemin rural qui n'est pas représentatif des itinéraires de découverte du paysage de l'aire d'étude.





Représentativité
du point de vue

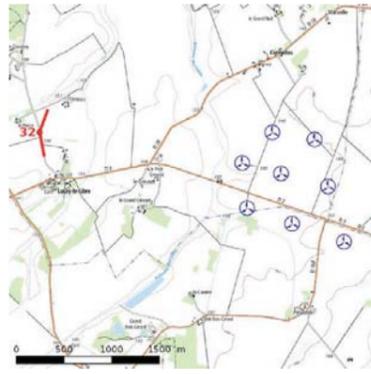
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
○	○	○	■	○	○

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





32

Localisation
Luçay-le-Libre

Éloignement
2 149 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert



Le parc projeté se voit en même temps que le parc des Terrajeaux. Il se distingue par sa composition géométrique rigoureuse et sa compacité qui préserve une grande partie du champ visuel. Il engendre un effet d'appel focal qui organise le regard et structure ce paysage éolien.

Une partie du parc surplombe les habitations du hameau du Creuset, mais le parc est à la mesure de ce vaste paysage et ces qualités intrinsèques font oublier sa grande échelle.





Représentativité
du point de vue

Faible
Moyenne
Majeur

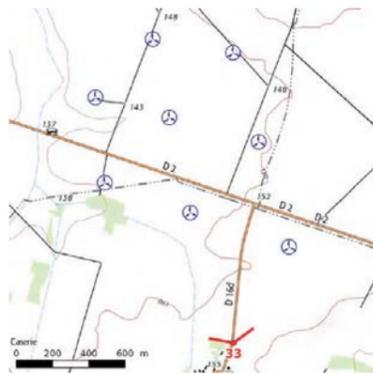
1 2 3

Effet

Majeur
Fort
Modéré
Faible
Négligeable
Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





33

Localisation
Pouzelas

Éloignement
614 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effet cumulé / Cadre de vie



ÉTAT PROJÉTÉ



PE
de Paudy

EFFETS CUMULÉS



Cette photo est prise à la sortie du hameau de Pouzelas. Le parc projeté se voit en même temps que le parc des Terrajeaux et le projet Enercon. Ce parc en cours d'instruction vient refermer l'espace et contribue à augmenter le sentiment de saturation du champ de vision.





Représentativité du point de vue

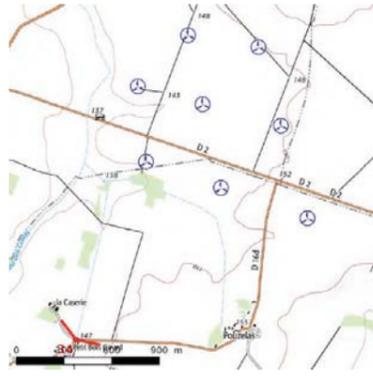
	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





34

Localisation
Petit Bois

Éloignement
1 203 m de l'éolienne la plus proche

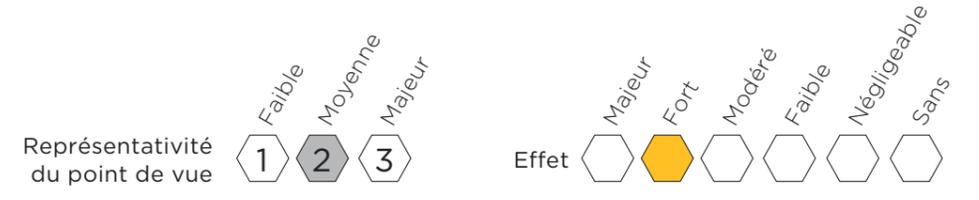
Intérêt
Cadre de vie



Le parc projeté occupe le même secteur d'angle visuel que le parc des Terrajeaux. En raison de sa compacité, et bien qu'il soit très proche, il ne consomme que peu d'espace visuel supplémentaire. Comme constaté dans de nombreux autres angles de vues, l'éolienne n°8 semble isolée, ce qui rompt l'harmonie de la composition et amoindrit la compacité de l'ensemble.

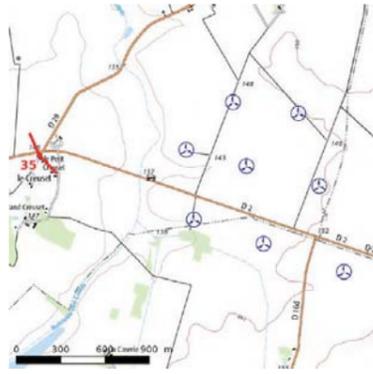
Le parc est à la mesure de ce vaste paysage agricole, mais le boisement au premier plan rappelle la grande échelle des aérogénérateurs. Les éoliennes seront fortement prégnantes dans le paysage quotidien de cette sortie de ha-meau.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





35

Localisation
Petit Creuset

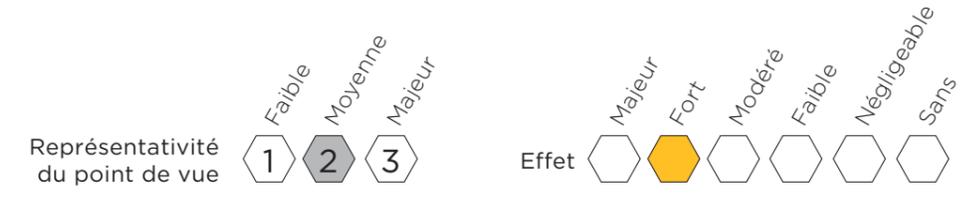
Éloignement
994 m de l'éolienne la plus proche

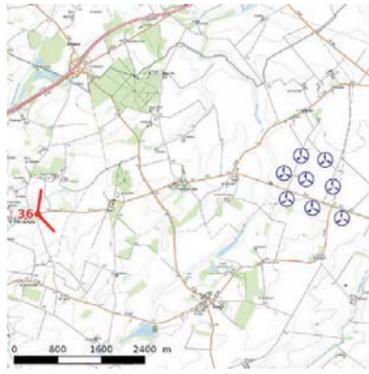
Intérêt
Cadre de vie



Sans surprise, le parc est fortement prégnant à l'intersection entre la RD2 et la RD28, au niveau du hameau du Creuset. Mais cet impact est minoré par la composition géométrique du groupe d'éoliennes, qui donne un effet d'ordre à la mesure de la grande ouverture visuelle de ce plateau agricole.







36

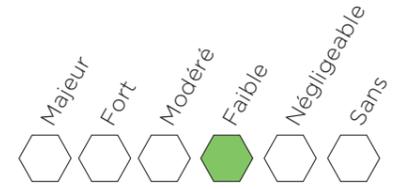
Localisation
Sortie Est de Meunet-sur-Vatan

Éloignement
4 589 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie

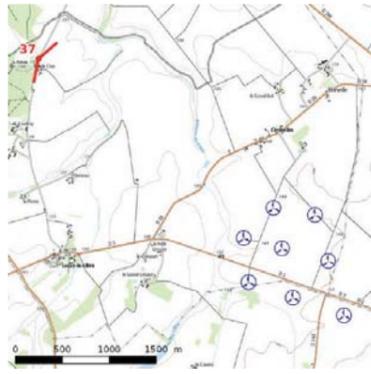


Au niveau de la sortie est de Meunet-sur-Vatan, on distingue le parc des Terrajeaux à la faveur d'une trouée dans les boisements. Le parc projeté de Luçay-le-Libre se trouve dans l'axe de la route, presque en continuité avec celui des Terrajeaux, mais il est masqué presque en intégralité par la végétation, ce qui réduit considérablement son impact sur cette portion d'itinéraire.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





37

Localisation
Plateau ouvert

Éloignement
2 908 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



Les vues situées au nord du parc sont probablement les plus représentatives de la composition du parc et de sa relation aux autres parcs du territoire. Cette vue, peu fréquentée, démontre l'adéquation entre le parc et le plateau ouvert. On y observe également que l'interdistance entre les parcs existants et le parc projeté permet une bonne respiration visuelle.





Représentativité
du point de vue

	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





38

Localisation
RD28

Éloignement
1 797 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effets cumulés/Plateau ouvert ●

ÉTAT PROJETÉ

PE
de la vallée de Torfou

PE
de Paudy

PE
les Champs d'Amour



EFFETS CUMULÉS



Entre Saint-Pierre-de-Jards et Cermelles, la route ouvre une vue panoramique sur le projet éolien. On y observe combien les éoliennes sont à l'échelle de ce vaste plateau agricole ouvert.

La relation avec les parcs éoliens du territoire existant ou en projet est bonne, même si les trois éoliennes isolées du parc de Reuilly tendent à refermer le paysage.





Représentativité
du point de vue

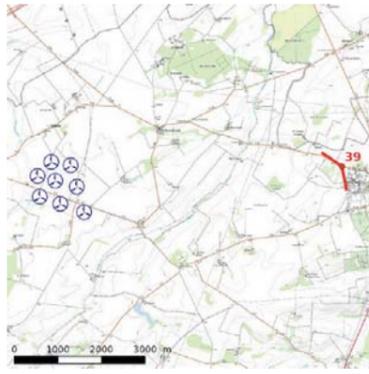
	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





39

Localisation

Sortie nord-est de Reuilly

Éloignement

6 003m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La sortie nord de Reuilly offre pendant une courte séquence un paysage viticole. On y distingue dans le lointain le parc projeté. En raison de sa composition géométrique rigoureuse et de sa compacité, il s'insère avec harmonie dans ce paysage complexe fait de vignes et de bosquets.

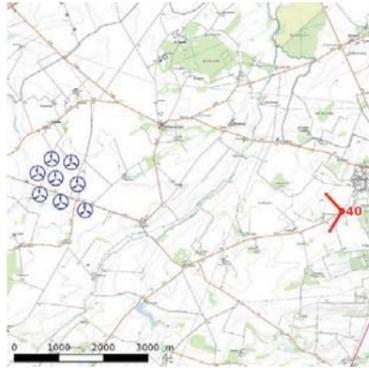
X 2





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





40

Localisation
Sortie Sud-Est de Reuil

Éloignement
5 773m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



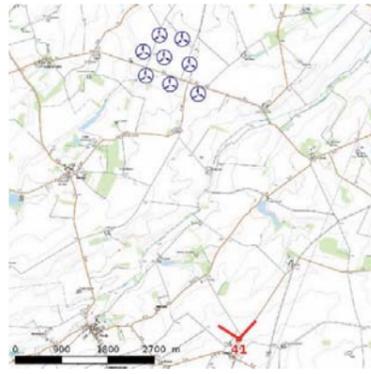
Les éoliennes du parc projeté sont à la mesure de ce vaste paysage. L'espace de respiration avec les autres parcs est suffisant pour conserver un espace de respiration visuelle adapté à l'échelle de ce paysage.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





41

Localisation
Poncet-La-Ville

Éloignement
4 848 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert / Effet cumulé



Les éoliennes du parc projeté sont à la mesure de ce vaste paysage. L'espace de respiration avec le parc des Terrajeaux est suffisant, le projet de parc augmente la part du champ visuel occupé par des éoliennes. Mais à l'échelle de ce vaste paysage agricole dénudé sans échelles, cet effet cumulé ne porte pas préjudice aux perceptions.





Représentativité
du point de vue

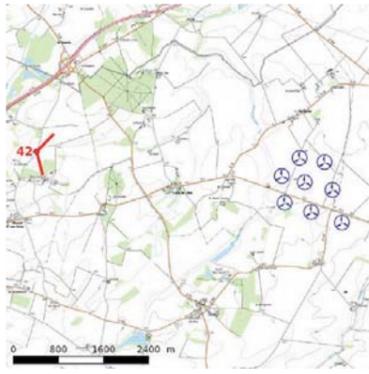
Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3

Effet

Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





42

Localisation

Laveau

Éloignement

4 371m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



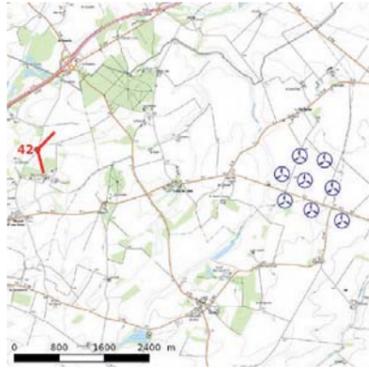
À l'approche de la cuesta, les boisements sont plus nombreux et de taille plus importante. Ils constituent des écrans efficaces et favorisent l'intégration des parcs éoliens dans le paysage.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





42b

Localisation

Laveau

Éloignement

4 371 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

Clairière de Giroux / Feuilles tombées

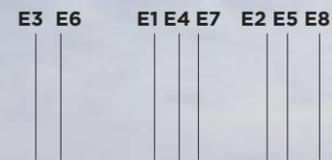


ÉTAT PROJETÉ

PE
de Bois Merault

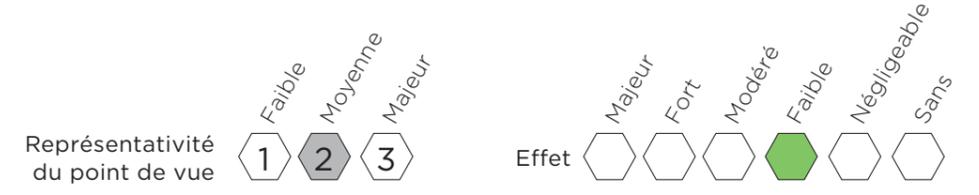
PE
de Massay 2

PE
des Terrajeaux



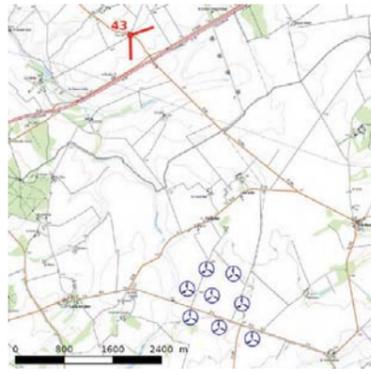
À l'approche de la cuesta, les boisements sont plus nombreux et de taille plus importante. Même en période hivernale ils constituent toujours des écrans efficaces et favorisent l'intégration des parcs éoliens dans le paysage.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





43

Localisation
RD28 au nord de l'autoroute

Éloignement
4 498 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Plateau ouvert / Effet cumulé



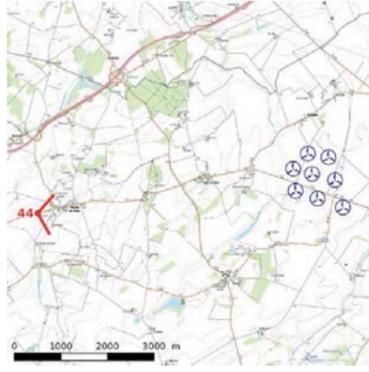
Cette vue présente un des plus larges panoramas du territoire sur les parcs éoliens de l'aire d'étude. On constate que le parc de Luçay-le-Libre se distingue par sa composition géométrique rigoureuse et sa compacité. Du fait de ces qualités, il constitue un point d'appel focal qui ordonnance le reste de ce paysage éolien.

L'analyse des effets cumulés avec les parcs en projet de Bois Mérault et de Reuilly montre un effet additionnel qui conduit à la saturation du paysage et à la fermeture des vues. Il convient de questionner l'opportunité de ces deux parcs éoliens projetés qui contribuent nettement à densifier ce paysage.



AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





44

Localisation
RD2 à l'est de Meunet-sur-Vatan

Éloignement
5 555 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie

ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La distance, le relief et la végétation masquent une grande partie du parc projeté. Au-dessus du village, on distingue la nacelle de trois éoliennes sur huit et l'extrémité des pales de deux autres. Cette situation de visibilité conjointe n'est pas préjudiciable à une bonne lecture de l'entrée de village, car l'échelle du parc est bonne du fait de l'éloignement.





Représentativité
du point de vue

Faible
1

Moyenne
2

Majeur
3

Effet

Majeur

Fort

Modéré

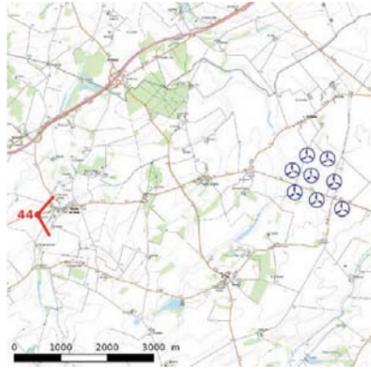
Faible

Négligeable

Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





44b

Localisation
RD2 à l'est de Meunet-sur-Vatan

Éloignement
5 555 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Cadre de vie / Feuilles tombées



ÉTAT PROJETÉ



La perte des feuilles laisse émerger un peu plus les pâles des éoliennes au-dessus du village, mais cela n'est pas significatif.



Représentativité
du point de vue

Faible
Moyenne
Majeur

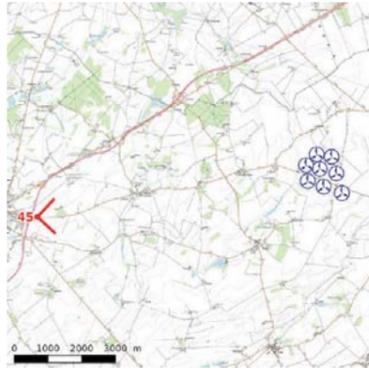
1 2 3

Effet

Majeur
Fort
Modéré
Faible
Négligeable
Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





45

Localisation
RD2 à l'est de Meunet-sur-Vatan

Éloignement
8 090 m de l'éolienne la plus proche

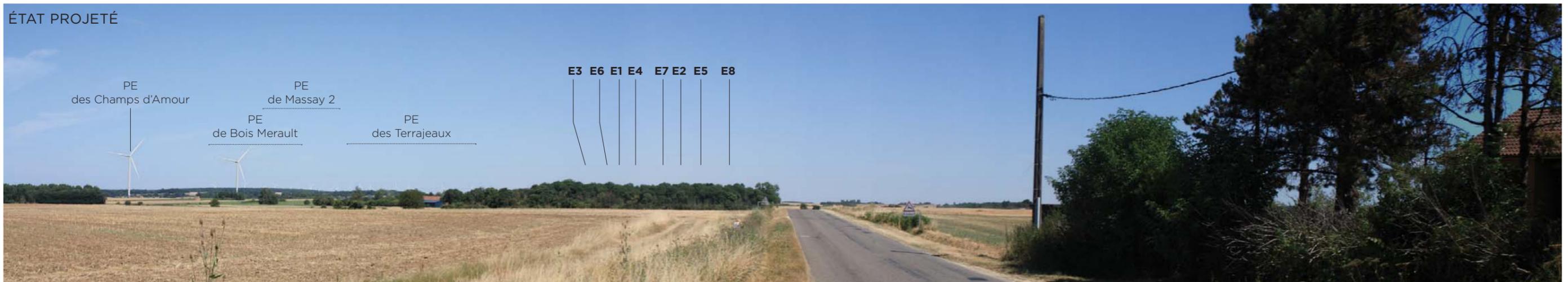
Intérêt
Clairière de Giroux



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



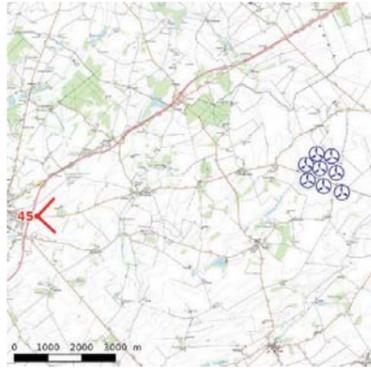
La RD328 est un axe majeur de découverte du paysage de l'aire d'étude. À la sortie de Vatan, les boisements perpendiculaires à la RD28 constituent des écrans efficaces et favorisent l'intégration des parcs éoliens dans le paysage.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





45b

Localisation
RD2 à l'est de Meunet-sur-Vatan

Éloignement
8 090 m de l'éolienne la plus proche

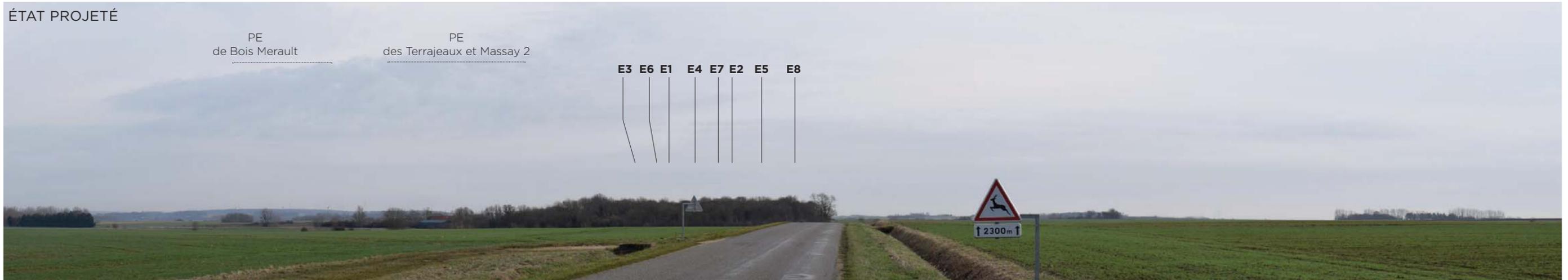
Intérêt
Clairière de Giroux / Feuilles tombées



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



La RD328 est un axe majeur de découverte du paysage de l'aire d'étude. En hiver, les boisements perpendiculaires à la RD28 constituent toujours des écrans efficaces et favorisent l'intégration des parcs éoliens dans le paysage.





Représentativité du point de vue

Faible Moyenne Majeur

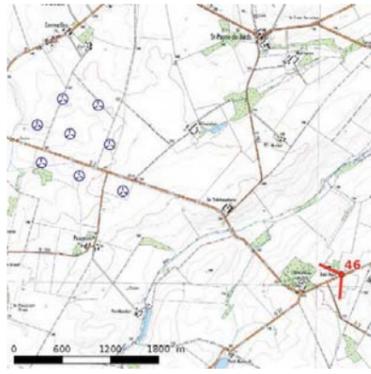
1 2 3

Effet

Majeur Fort Modéré Faible Négligeable Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





46

Localisation
RD27, Pied Berthault

Éloignement
3 231m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Monument historique / Feuilles tombées / Effets cumulés AE



ÉTAT ACTUEL

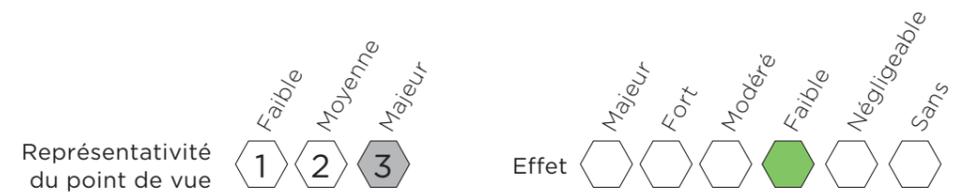


ÉTAT PROJETÉ



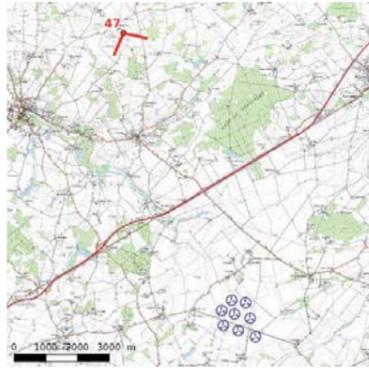
En période hivernale, le château apparaît à travers les ramures dénudées des arbres qui l'entourent. Il reste tout de même très discret dans le paysage. Seul le contraste entre de la pierre blanche et les arbres permet de le rendre visible depuis l'extérieur du domaine. L'intervisibilité du parc éolien avec le monument reste négligeable. Ce photomontage simulant les parcs en instruction doit éveiller la vigilance concernant l'intervisibilité entre le château et le parc de Reuilly.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





47

Localisation
RD63 au nord-est de Graçay

Éloignement
9130 m de l'éolienne la plus proche

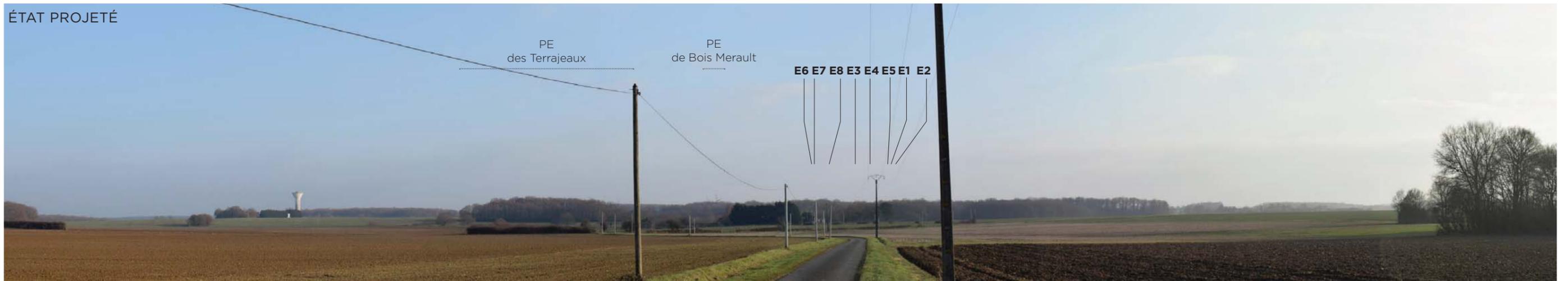
Intérêt
Gâtinais/Feuilles tombées



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



Au nord du site, entre Graçay et Dampierre-en-Graçay, la couverture forestière est plus dense. Elle est constituée de bois de taille similaire et réparti de manière homogène. Ce système limite les vues mais crée des fenêtres de vue cadrée sur le lointain.

Ici la présence de boisements met à distance les parcs éoliens qui se situent au sud du point de vue. Malgré la période hivernale les bois masquent entièrement les éoliennes.





Représentativité
du point de vue

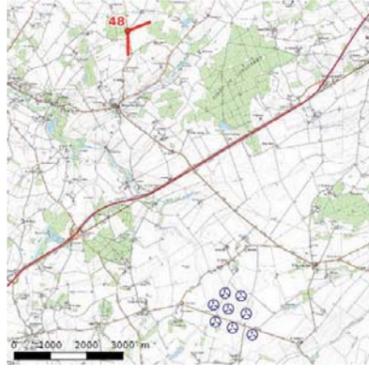
	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans
						1

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





48

Localisation
RD164 au nord de Nohant-en-Graçay

Eloignement
7600 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Gâtinais / Cadre de vie / Feuilles tombées



ETAT ACTUEL



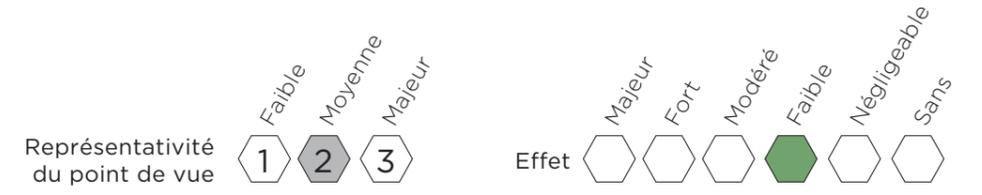
ETAT PROJETÉ



La RD 164 est un axe empreinté quotidiennement par les habitants. En arrivant sur Nohant-en-Graçay par cette route, les éoliennes dominent la ligne d'horizon dans l'axe de la route. Seules les nacelles des machines dépassent. Elles sont plus visibles en hiver, car les quelques arbres éparpillés sur la ligne de crête ne sont pas assez occultants. L'impact est maîtrisé grâce à la géométrie du parc qui, depuis ce point de vue, répartit les éoliennes en les superposant limitant ainsi la consommation d'espace visuel. L'impact semblerait réduit en période estival.

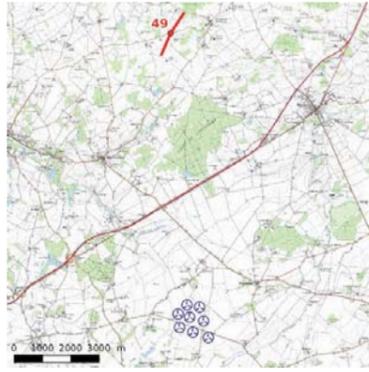
Le parc éolien de bois Merault est quant à lui plus prégnant même si il reste dans un bon rapport d'échelle.





AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page





49

Localisation
RD63 à l'ouest de Dampierre-en-Graçay

Eloignement
9590 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Gâtinais / Feuilles tombées



ETAT ACTUEL



ETAT PROJETÉ



La RD 63 suit un axe est-ouest en allant sur Dampierre. Elle est empreintée par les riverains de Dampierre-en Graçay. La vue est tournée vers le sud, elle n'est donc pas dans l'axe d'un village. Les éoliennes s'insèrent correctement dans ce paysage de grande échelle.





Représentativité
du point de vue

	Faible	Moyenne	Majeur
1	2	3	

Effet

	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	Sans

AGRANDISSEMENT HOMOTHÉTIQUE
Vue réaliste à 50cm de la page



04

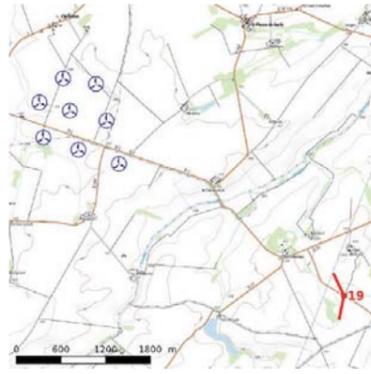
Effets cumulés

Les photomontages suivants permettent d'apprécier les effets cumulés du projet avec les parcs projetées «connus» à la date de dépôt de la demande d'autorisation du projet éolien.

Il s'agit des projets soumis à une procédure d'autorisation et à la législation sur les études d'impact, qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'administration compétente pour autoriser ou approuver le projet, qu'ils soient de même nature ou de nature différente.

Les projets connus en décembre 2016 sont les suivants :

- Parc Bois Mérault : trois éoliennes
- Parc de Reuilly : neuf éoliennes
- Parc de Dampierre-en-Graçay : quatre éoliennes
- Parc des Chênes : sept éoliennes
- Parc de Brinay : six éoliennes



19

Localisation

RD2

Éloignement

3 505 m de l'éolienne la plus proche

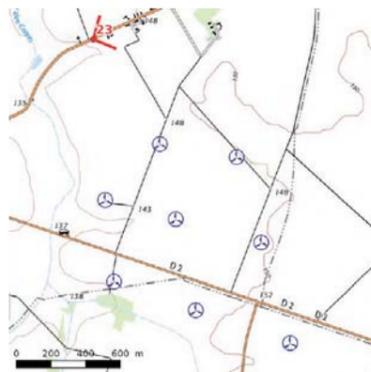
Intérêt

Effet cumulé AE / Monument historique



Le parc en projet se trouve derrière le site du château et apparaît comme un ensemble compact, géométrisé, à l'échelle de ce paysage de grande dimension.

Malheureusement, la présence des trois éoliennes isolées du parc éolien de Reuilly (parc éolien en projet), vient perturber l'individualisation entre les parcs du fait d'une interdistance réduite qui nuit à la cohérence d'ensemble.



23

Localisation

Hameau de Cermelles

Éloignement

7 17 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

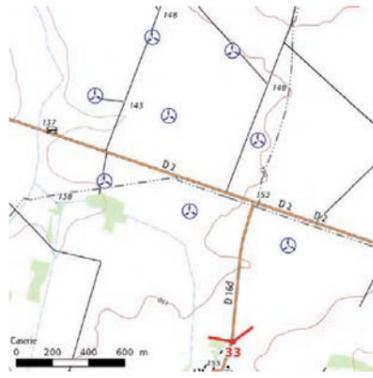
Effet cumulé



Cette vue illustre la vue quotidienne des habitants de Cermelles à la sortie ouest du hameau. Elle permet d'apprécier les effets cumulés du projet avec le parc en instruction de Reuilly.

L'implantation en deux lignes du parc de Reuilly dialogue correctement avec le parc projeté de Luçay-le-Libre.





33

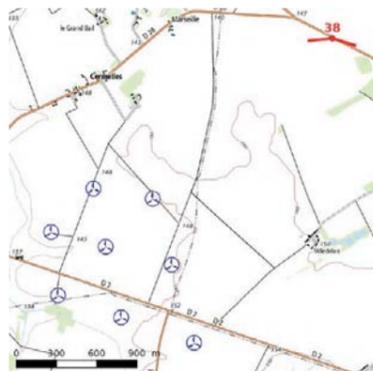
Localisation
Pouzelas

Éloignement
614 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effet cumulé / Cadre de vie



Cette photo est prise à la sortie du hameau de Pouzelas. Le parc projeté se voit en même temps que le parc des Terra-jeux et le projet Enercon de Bois Merault. Ce parc en cours d'instruction vient refermer l'espace et contribue à augmen-ter le sentiment de saturation du champ de vision.



38

Localisation
RD28

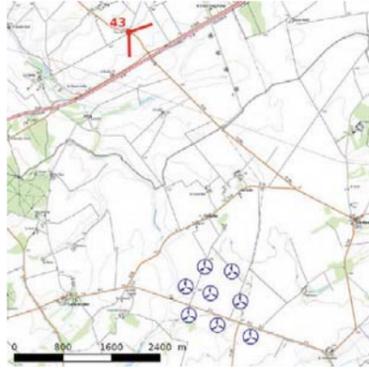
Éloignement
1 797 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt
Effets cumulés/Plateau ouvert

Entre Saint-Pierre-de-Jards et Cermelles, la route ouvre une vue panoramique sur le projet éolien. On y observe combien les éoliennes sont à l'échelle de ce vaste plateau agricole ouvert.

La relation avec les parcs éoliens du territoire existant ou en projet est bonne, même si les trois éoliennes isolées du parc de Reuilly tendent à refermer le paysage.





43

Localisation

RD28 au nord de l'autoroute

Éloignement

4 498 m de l'éolienne la plus proche

Intérêt

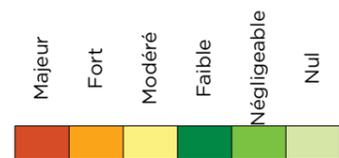
Plateau ouvert / Effet cumulé



Cette vue présente un des plus larges panoramas du territoire sur les parcs éoliens de l'aire d'étude. On constate que le parc de Luçay-le-Libre se distingue par sa composition géométrique rigoureuse et sa compacité. Du fait de ces qualités, il constitue un point d'appel focal qui ordonnance le reste de ce paysage éolien.

L'analyse des effets cumulés avec les parcs en projet de Bois Mérault et de Reuilly montre un effet additionnel qui conduit à la saturation du paysage et à la fermeture des vues. Il convient de questionner l'opportunité de ces deux parcs éoliens projetés qui contribuent nettement à densifier ce paysage.





Synthèse des impacts

Numéro de point de vue	Distance (m)	INTÉRÊTS							Représentativité du PDV	IMPACTS						
		Monument	Clairière de Giroux	Gâtinais	Plateau ouvert	Effet cumulés	Effet cumulés AE*	Cadre de vie		Feuilles tombées	Majeur	Fort	Modéré	Faible	Négligeable	
1	5480	X				X				3						Co-visibilité indirecte mais bon intervalle de respiration
2	3444		X			X				2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle.
3	982		X					X		2						Saturation visuelle, mais recul par rapport au hameau
4	1762							X		3						Forte prégnance à la sortie du village. Effet de barrage
5	3209		X							1						Lisibilité de la composition. Echelle défavorable.
6	2942		X							1						Lisibilité de la composition. Echelle défavorable.
7	2599				X					2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
8	2256				X					2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
9	2323				X	X				2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle. Effets cumulés
10	2177		X					X		1						Forte prégnance. Rupture d'échelle. Effet cumulés.
10b	2177		X					X	X	1						Forte prégnance. Rupture d'échelle. Effet cumulés.
11	1005							X		1						Forte prégnance. Bonne échelle.
12	2906							X		3						Superposition avec le village. Rupture d'échelle.
12b	2906							X	X	3						Superposition avec le village. Rupture d'échelle.
13	8732				X	X				3						Très bonne intégration dans le grand paysage
14	5432		X							3						Absence d'impact sur le monument historique
15	5266		X							1						Absence d'impact sur le monument historique
15b	5266		X						X	1						Absence d'impact sur le monument historique
16	4717		X							2						Compacité réduit les effets cumulés. Bonne échelle.
17	5192		X			X				2						Compacité réduit les effets cumulés. Bonne échelle.
18	3231		X							2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
19	3505		X					X		2						Effet cumulés. Composition géométrisé
19b	3505		X					X	X	2						Effet cumulés. Composition géométrisé
20	1043				X					2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
21	2822							X		3						Forte prégnance en superposition du village. Effet de barrage
22	1137							X		2						Forte prégnance mais pas d'effet de domination.
23	717							X		2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
24	565				X					3						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
25	6454		X			X				2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
26	3577		X							2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
27	3453				X	X				3						Lisibilité de la composition. Bonne échelle. Effets cumulés
28	2436		X					X		3						Forte prégnance en superposition du village
29	4321		X					X		1						Effet cumulés.
30	4407		X					X		1						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
31	3386		X					X		1						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
32	2149				X					2						Lisibilité de la composition. Effet de surplomb. Bonne échelle
33	614							X	X	2						Effet cumulés. Saturation de l'espace depuis Pouzelas
34	1203							X		2						Forte prégnance. Rupture d'échelle. Effet cumulés.
35	994							X		2						Forte prégnance. Rupture d'échelle.
36	4589							X		2						Effet de masquage des boisements
37	2908				X					1						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
38	1797				X		X			2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
39	6003							X		3						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
40	5773							X		2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
41	4848				X	X				1						Lisibilité de la composition. Bonne échelle. Effet cumulatif
42	4371		X							2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
42b	4371		X						X	2						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
43	4498				X		X			3						Lisibilité et échelle favorable, mais effet cumulés avec parc AE
44	5555							X		3						Faible prégnance au dessus du village
44b	5555							X	X	3						Faible prégnance au dessus du village
45	8090		X							3						Efficacité du masque végétal
45b	8090		X						X	3						Efficacité du masque végétal
46	3231		X					X	X	3						Lisibilité de la composition. Bonne échelle
47	9130				X				X	1						Absence d'impact. Les éoliennes sont masquées par un bois
48	7600				X				X	2						Faible impact de part le forme organisée du parc
49	9590				X				X	1						Impact négligeable au regard de la distance au parc

GRAND PAYSAGE

Une composition rigoureuse qui favorise une bonne insertion paysagère

Le projet de parc prend place sur un plateau ouvert dénudé sans qualité paysagère. Il se positionne au centre d'une clairière agricole de moyenne dimension, ce qui permet une bonne individualisation du parc.

Le projet se développe selon une trame régulière, il a une forme compacte, régulière. Bien que l'éolienne n°8 paraisse à l'écart dans un certain nombre de points de vue, le parc se perçoit le plus souvent comme un ensemble groupé homogène.

Par sa compacité, il préserve les vues d'une consommation excessive de l'espace visuel.

L'insertion du parc dans le contexte particulier du sous-ensemble paysager de la «Clairière de Giroux» est, dans l'ensemble, bonne au-delà de 5 km de distance, car les boisements constituent des masques qui absorbent les effets de ruptures d'échelle.

À plus grande distance, le parc s'insère sans difficulté dans un paysage de grande échelle, comme en témoigne la vue depuis la RD960.

EFFETS CUMULÉS

Une très bonne insertion dans le contexte actuel

Par sa composition géométrique rigoureuse, le parc constitue un point d'appel focal qui se superpose au contexte éolien. Par cet artifice, il organise la vue sur les autres parcs du territoire et s'insère harmonieusement dans un contexte éolien pourtant dense.

Du fait de sa compacité, il limite les effets cumulatifs avec les parcs existants en occupant le plus souvent le même espace de champ visuel que les parcs existants. Au-delà de 5 km, il a une faible prégnance.

Des situations de saturations visuelles du fait des parcs en instruction.

L'analyse des effets cumulés avec les parcs en instructions révèle une situation plus problématique du fait de l'organisation spatiale des parcs de Bois Merault et de Reuilly. Ces projets occupent le plus souvent l'espace de respiration encore libre entre le projet de Luçay et l'état initial. Ils contribuent ainsi à refermer les paysages soit en raison de l'étirement du parc (Parc de Reuilly) soit parce qu'ils dépassent la capacité du paysage à recevoir de nouvelles éoliennes (Bois Merault).

CADRE DE VIE

Des impacts localisés fort, un changement significatif de paysage

Dans un rayon de 5 km autour du projet, les impacts du projet sur le paysage quotidien des riverains sont forts. Le parc est très prégnant et la présence des boisements et des habitations donne un rapport d'échelle qui joue en défaveur du projet. À cet effet de rupture d'échelle s'ajoute la forte densité d'éoliennes alentours, qui engendre des effets cumulatifs.

Le village de Luçay-le-Libre est le plus impacté. Les éoliennes dominent les routes d'accès et se superposent à la silhouette du village. Le village est de petite taille et les espaces à l'écart des effets du parc sont rares, ils se trouvent aux abords de l'église.

Dans une moindre mesure, le village de Giroux subit également la prégnance du parc. Mais en raison de sa position topographique encaissée, de la ceinture végétale et de l'étendue du village, le parc saura se faire oublier depuis les vues dans l'espace public.

Le village de Saint-Pierre-de-Jards est aussi concerné par un impact fort, car le parc est visible en même temps que la silhouette du village depuis la principale route d'accès. Compte tenu des ouvertures visuelles à l'intérieur du village, la sensibilité depuis l'espace public est également forte.

PATRIMOINE

Un patrimoine préservé

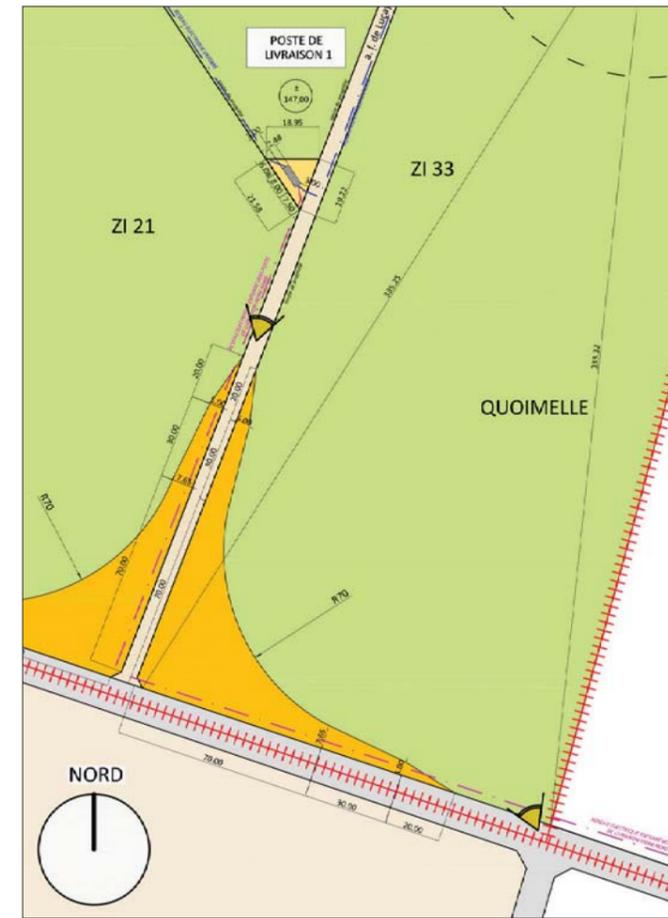
Le projet n'occasionne pas d'impact direct sur les édifices protégés.

Il existe une situation d'intervisibilité indirecte avec la Tour de Paudy, mais ce point de vue est fugace et la distance de respiration entre l'édifice et le parc est suffisante pour préserver une vue de qualité sur le monument.

Poste de livraison 1



Vue d'insertion du poste de livraison 1



- PARCELLE D'ASSIETTE
- PARCELLE AVEC SERVITUDE DE SURVOL
- CAILLOUTIS
- PAN COUPÉ TEMPORAIRE
- CHEMINS À RENFORCER
- TRACÉ PREVISIONNEL DU RESEAU ELECTRIQUE INTER ÉOLIENNES ENTERRÉ
- TRACÉ DU RESEAU ELECTRIQUE ENTERRÉ VERS POSTE SOURCE ENEDIS
- LIMITE DE COMMUNE
- ÉOLIENNE N131
- LIMITE DE COMMUNE
- POSTE DE LIVRAISON
- POINT DE VUE

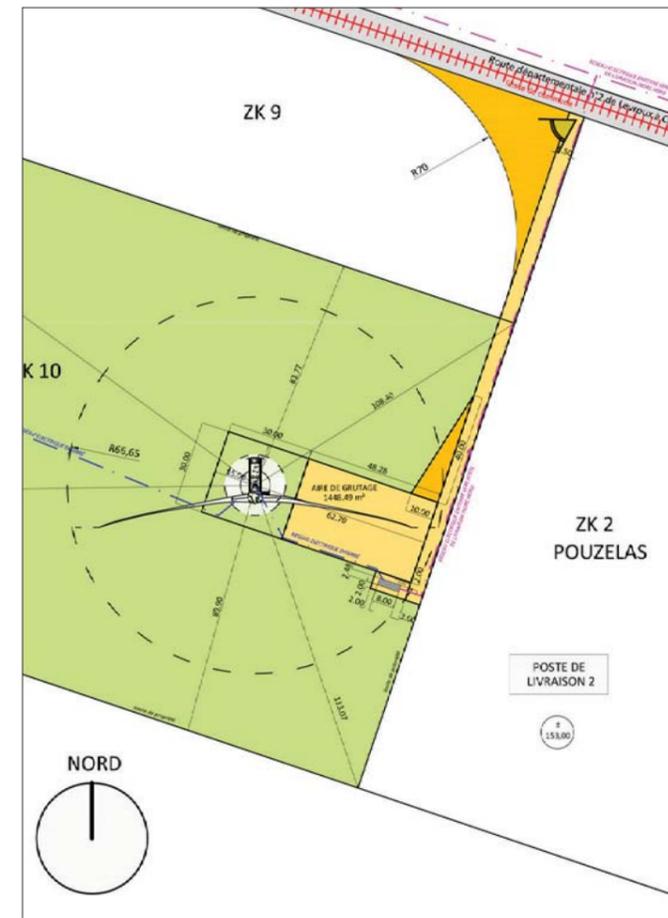
Insertion du poste de livraison 1

Source: Viola Lucioni Archicte

Poste de livraison 2



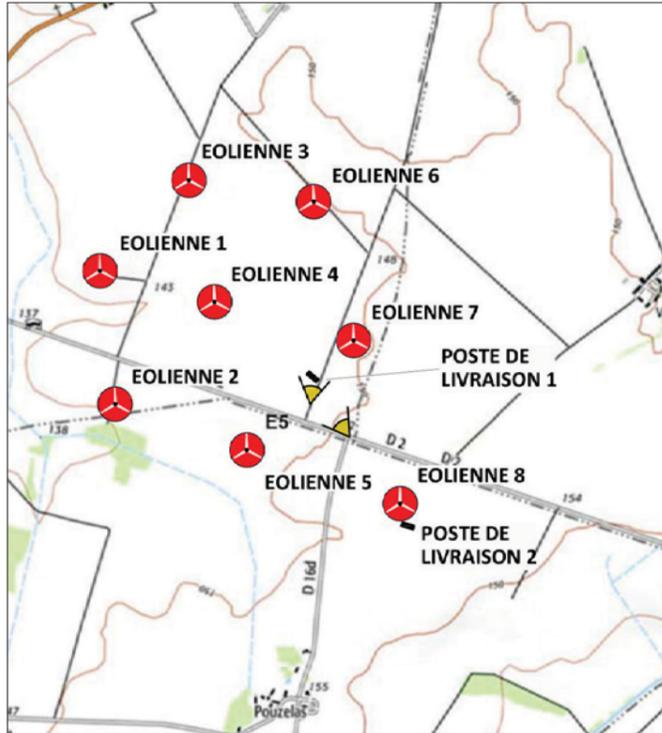
Vue d'insertion du poste de livraison 2



Insertion du poste de livraison 2

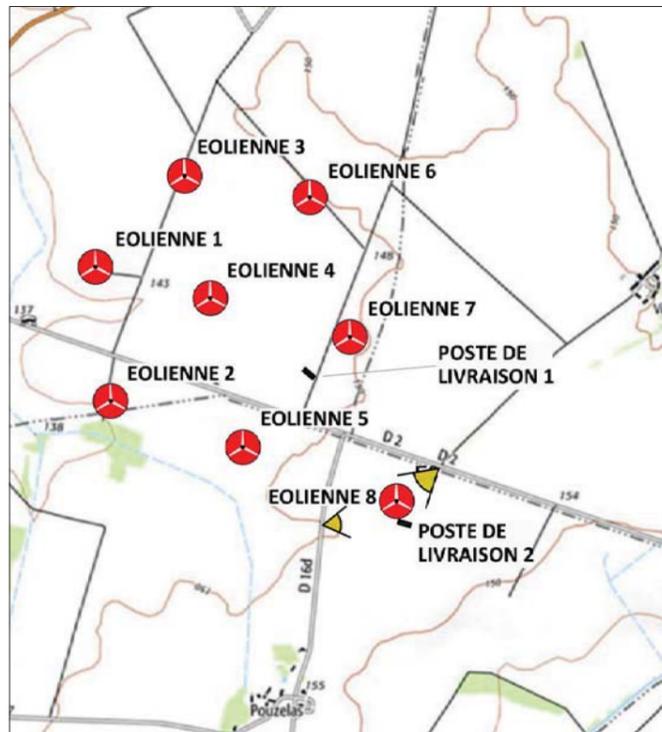
Source: Viola Lucioni Archicte

06 Mesures d'insertion paysagères



Plan de localisation des postes de livraison et des prises de vue pour le poste 1

Source: Viola Lucioni
Architecte



Plan de localisation des postes de livraison et des prises de vue pour le poste 2

Source: Viola Lucioni
Architecte



06.1 Mesures de réduction des impacts

06.1.1

Poste de livraison et raccordement

Le projet nécessite l'installation de deux postes de livraison électrique.

Le poste de livraison est un volume simple muni d'un toit plat, il est enduit ou peint d'une couleur la plus proche possible des tons naturels du territoire, pour favoriser son insertion.

Le raccordement au poste source n'occasionne aucun impact sur le paysage, car les lignes sont enfouies.

06.1.2

Plateformes et chemins d'accès

Les chemins d'accès sont implantés dans le sens des cultures ou en limites parcellaires.

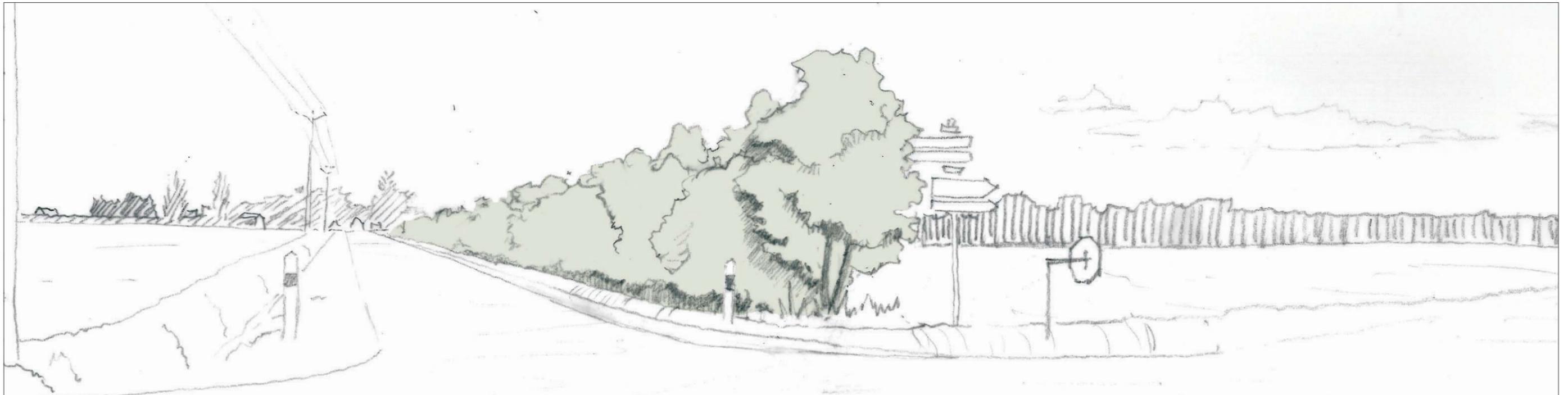
Les chemins d'exploitations s'appuient principalement sur les chemins ruraux existants qui seront rénovés pour l'occasion. Toutefois pour les besoins de maintenance un faible linéaire de chemin nouveau sera créé.

Afin d'assurer l'insertion paysagère de ces aménagements connexes, les voies d'accès et les plateformes techniques seront revêtues d'une couche de granulats locaux en harmonie avec les tonalités du paysage.



Luçay-le-Libre

Entrée ouest du village de Luçay-le-Libre. Les éoliennes dominent l'entrée dans le village et détournent le regard de l'observateur.



Luçay-le-Libre

Croquis simulant la plantation d'une haie jouant le rôle de masque visuel le long de la RD2





Le Petit Creuset

Vue depuis la cour de la ferme. Les éoliennes ont une forte prégnance visuelle et nuisent à la qualité du cadre de vie.



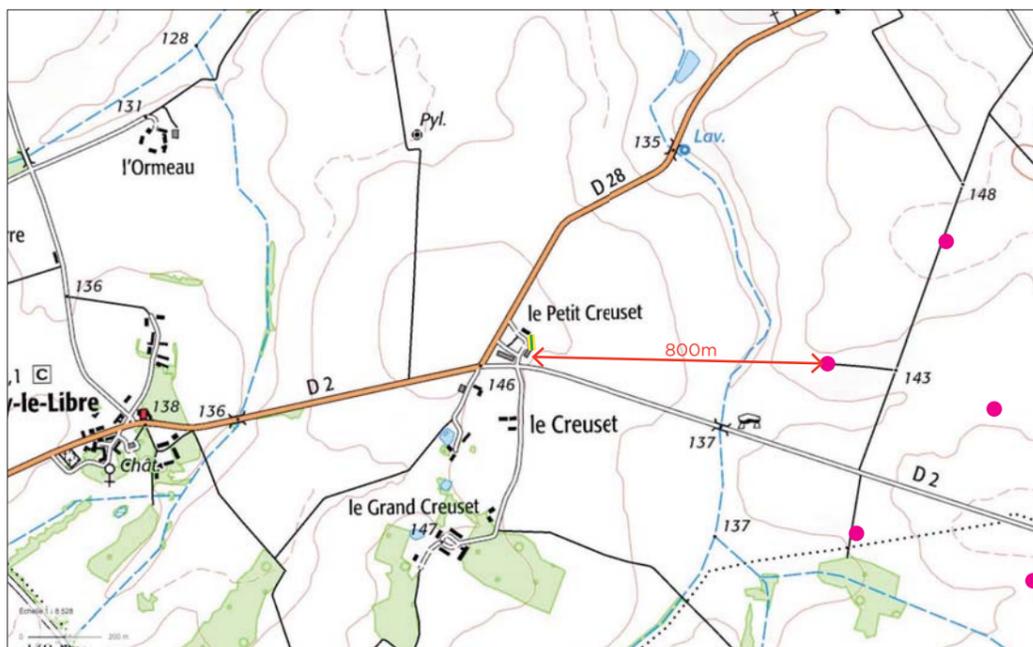
Le Petit Creuset

Croquis simulant la plantation d'une haie jouant le rôle de masque visuel.





Le Petit Creuset
Ferme isolée
Plantation d'une haie en
bordure des habitations



06 Mesures d'insertion paysagères

06.2.2 Plantation de haies bocagères pour les habitations les plus impactées.

Le porteur de projet éolien s'engage à installer des haies bocagères pour atténuer les impacts des éoliennes sur les habitations.

Ces plantations se feront sur des parties privatives uniquement sur demande des habitants. Les habitations dans un rayon de 1,5km peuvent en bénéficier comme prévu dans l'étude d'impact

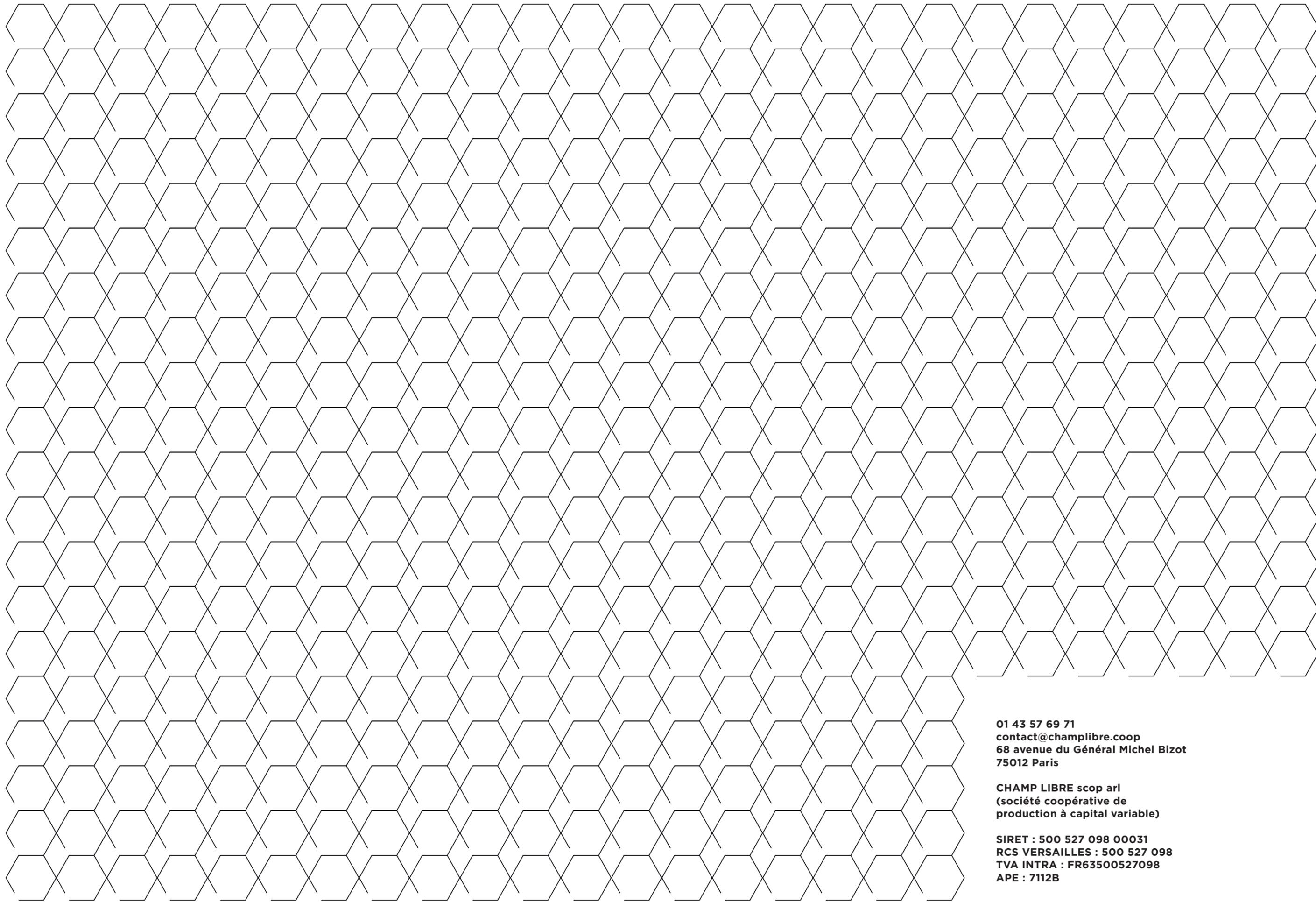
Les illustrations ci-contre simulent la plantation d'une haie pour une ferme isolée au Petit Creuset.

La haie masquerait en grande partie les éoliennes depuis la cour de ferme.

06.3 Mesures d'accompagnement

Pour mémoire, le porteur de projet a pris des engagements auprès des communes les plus impactées par le projet pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement des villages. Ces engagements prennent la forme d'une contribution significative aux travaux suivants:

- Enfouissement des réseaux aériens qui enlaidissent l'espace villageois à Luçay-le-Libre. Ces travaux permettent également la modernisation des réseaux. A hauteur de 120000 euros.
- Bourse aux plantes (Luçay-le-Libre, Saint-Pierre-de-Jard et Giroux)
- Aménagement du lavoir à Giroux
- Travaux d'amélioration du cadre de l'étang à Giroux comme l'installation d'éclairages à basse consommation ou la plantation d'une haie en bordure du ruisseau des Cotêts.



01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
68 avenue du Général Michel Bizot
75012 Paris

CHAMP LIBRE scop arl
(société coopérative de
production à capital variable)

SIRET : 500 527 098 00031
RCS VERSAILLES : 500 527 098
TVA INTRA : FR63500527098
APE : 7112B